

**UNIVERSITE ABDERRAHMANE MIRA DE
BEJAIA.**

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET DES
SCIENCES DE GESTION.**

Département des Sciences Commerciales

**Mémoire de fin de Cycle
Pour l'obtention du diplôme de Master en Sciences Commerciales**

Option : Finance et Commerce International

Thème

Analyse de l'impact des IDE sur l'économie nationale par le modèle VAR

Réalisé par :

- 1- YOUBI Rafik
- 2- TOUATI Yacine

Encadreur : Dr TOUATI K

Membre du Jury

Mr. SOUMAN
Mme HIDRA
Mme TOUATI K

Promotion 2015-2016

Remerciement

Nous tenons à remercier DIEU le tout puissant de nous avoir donné le courage et la volonté pour accomplir ce modeste travail.

Nous adressons nos plus sincères remerciements à notre encadreur

Mme Touati pour sa disponibilité, ses remarques et ses conseils.

Nos remerciements vont également à M^r SOUMAN Mohand Ouidir,

M^r Amalou qui nous a aidé dans l'élaboration de ce travail.

Nos remerciements vont à l'ensemble de l'effectif du département des

sciences commerciale, spécialement à Khadidja et Hafida.

Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à tous ceux qui ont

contribué de prêt ou de loin à la réalisation de ce travail.

DEDICACES

Je dédié ce modeste travail :

*A mes très chers parents, pour leurs soutiens et leurs sacrifices tout au
long de ma vie.*

A mes très chers frère et sœurs.

A toute la famille YOUBI.

A tous mes amis (koukou, yacine, brahim, mhand...)

A tous mes enseignants ; depuis le primaire

Et à toute personne, sur qui j'ai compté un jour

Rafik youbi

Je dédié ce modeste travail :

*A mes très chers parents, pour leurs soutiens et leurs sacrifices tout au
long de ma vie.*

A mes très chers frère et sœurs.

A toute la famille TOUATI.

A tous mes amis (Hani, Rafik, fares, kamel, khellaf...)

A tous mes enseignants ; depuis le primaire

Et à toute personne, sur qui j'ai compté un jour

Yacine.T

Liste des sigles et abréviations

ADF	Augmented Dickey Fuller
ANDI	Agence Nationale de Développement de l'investissement
ANIMA	Réseau euro-méditerranéens d'acteurs du développement économique
API	Agences de Promotion de l'Investissement
APSI	Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement
BOT	Building Operate Transfer
CNI	Conseil National de l'Investissement
CNUCED	Conférence des Nations Unis pour le Commerce et Développement
DA	Dinar Algérien
DS	Differency Stationary
EMN	Entreprise multinationale
ESP	Environnement, Système, Politique
FDI	Forgien Direct Investment
F&A	Fusions et Acquisitions
FMI	Font monétaire international
FMN	Firme multinationale
GNL	Gaz Naturel Liquéfié
GUD	Guichet Unique Décentralisé
IDE	Investissement directe étranger
IDH	Indice de développement humain
INF	Inflation
IPAIE	Indicateur du Potentiel d'Attractivité en termes d'Investissement Entrant
IPIE	Indicateur de Performance en termes d'Investissement Entrant
IRG	Impôt sur le Revenu Globale
K	capital
KH	capital Humain
LF	Loi de Finance
LFC	Loi de Finance Complémentaire
M	importation
MINA	Middle East-North Africa
MUSD	Milliard United states dollar(dollar American)
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONS	Office National des Statistique
OUV	Ouverture commerciale
PIB	Produit Intérieur Brut
PTF	Productivité Totale des Facteurs
PVD	Pays en Voie de Développement
R&D	Recherche et Développement
TS	Trend Stationary
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européen

USD	United states dollar(dollar American)
VAR	Vector autoregressive
X	exportation

Sommaire

Introduction générale	1
Chapitre 1) Approche théorique des investissements directs étrangers	4
Section1) Aspects théoriques des investissements directs étrangers et des firmes multinationales.....	4
Section 2) Les stratégies de localisation des firmes multinationales.....	15
Section3) Investissement direct étranger et attractivité.....	24
Chapitre 2) Les IDE en Algérie : contexte et état des lieux	32
Section 1) Tendances des investissements directs étrangers en Algérie.....	32
Section 2) Cadre institutionnel d'investissement en Algérie.....	41
Section 3) Analyse d'attractivité des IDE en Algérie.....	52
Chapitre 3) Impact des IDE sur l'économie nationale	61
Section1) Le cadre empirique des effets des IDE sur l'économie nationale.....	61
Section2) La méthodologie de la régression.....	68
Conclusion générale	79

INTRODUCTION GENERALE

Avec le développement des relations économiques internationales et l'intensification des échanges commerciaux, la plupart des pays en développement ont opté pour la participation au processus d'internationalisation commerciale et financière.

L'une des perspectives par laquelle se manifestent cette internationalisation est la mobilité internationale des firmes et l'extension des investissements directs étrangers (IDE). En effet, dans les économies émergentes et les pays en transition, l'IDE est devenu une source de plus en plus importante de développement économique et de modernisation, il contribue à la formation du capital humain, facilite l'intégration aux échanges internationaux et la création d'un climat plus compétitif pour les entreprises, et améliore leurs développements.

La théorie économique traitant les IDE reconnaît les effets positifs des IDE sur les pays d'accueil. Ils contribuent à la formation du capital humain, facilitent l'intégration aux échanges internationaux et la création d'un climat plus compétitif, (Blomstrom et Kokko en 1996, Chen en 1997 et Collins 1999).

Néanmoins, à côté de ces effets positifs, les IDE peuvent aussi être générateurs de certains effets négatifs qui concernent essentiellement les coûts supportés par les pays d'accueil. Plusieurs études empiriques ont montré l'impact négatif des IDE sur les pays d'accueil, tels que Saltz (1992), Reichert (2001), et Levine (2002).

L'Algérie est l'un des pays promouvant les IDE à travers les réformes ayant visé l'ouverture aux échanges internationaux et le développement de partenariat entre les entreprises nationales et étrangères. Le code d'investissement de 1993 a changé la donne en intégrant une nouvelle législation fiscale et un cadre institutionnel plus approprié. Ce code a connu de nouvelles modifications, la plus importante est celle de 2001 relative au développement de l'investissement.

À cet effet, l'Algérie a enregistré un afflux important d'IDE¹ passant de 438 millions de dollars en 2000 à 3052 millions de dollars en 2012, une légère baisse est enregistrée pour les années 2013 et 2014.

L'objectif de cette étude est d'étudier les effets des IDE sur l'économie nationale, il s'agit précisément de répondre à la question principale suivante :

Quel est l'impact des IDE sur la croissance, la création d'emplois, les exportations et le transfert technologique ?

Pour mieux cerner la problématique, nous tenterons d'apporter des éclairages a certains questions :

1. Comment les investissements directs étrangers ont-ils évolué en Algérie ?
2. Quelle est leur répartition géographique et sectorielle ?
3. Quelle sont les mesures incitatives et quelle est la politique d'attractivité en Algérie ?

Pour répondre à cette question, nous initialisons les hypothèses suivantes :

1. L'installation des entreprises étrangères pourrait contribuer à la croissance économique, accélérer le processus d'ouverture et permettrait le transfert technologique.
2. L'existence d'une relation de causalité positive entre l'investissement direct étranger et la croissance économique.

Pour vérifier cette hypothèse, nous avons procédé en deux temps :

- Recherche bibliographique basée sur plusieurs ouvrages, articles et textes réglementaires ont été consultés, des rapports émanant des organismes internationaux ont été utilisés, une revue de littérature traitant les effets des IDE à travers le monde et spécifiquement le cas de l'Algérie. Ainsi une collecte des données pour les différentes variables utilisées.
- Application du modèle VAR pour étudier l'impact des IDE sur l'économie nationale.

¹ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie » conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève, 2004, p.30.

Le mémoire est structuré autour de 3 chapitres. Le premier chapitre sera consacré aux approches théoriques des investissements directs étrangers à savoir : les théories des IDE et des firmes multinationales, la notion attractivité des IDE et leur effet sur les pays d'accueil. Le deuxième chapitre sera dédié à l'étude des IDE en Algérie, leur tendance, le cadre institutionnel, ainsi que l'analyse de son attractivité. Le dernier chapitre porte sur une modélisation économétrique de l'impact des IDE sur l'économie nationale.

CHAPITRE 1 : APPROCHE THEORIQUE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS

Introduction

L'investissement direct étranger est l'un des attributs les plus marquants de la mondialisation, l'un des enjeux majeurs pour les pays développés, comme pour les pays en développement¹. Il constitue un facteur de développement économique dans la mesure où il permet l'apport de capitaux, de technologie, en matière de compétence de gestion et d'emploi. Dans le rythme de la mondialisation actuelle, caractérisé par une guerre de compétitivité stimulée par les politiques d'attractivité, les gouvernements mettent généralement l'accent sur les avantages que l'IDE peut apporter pour leur économie, notamment par des commerciales stratégiques et des politiques industrielles actives dans le but attirer le maximum des investissements étrangers, et d'améliorer leurs préoccupations sur le plan social et environnemental.

Ce chapitre est structuré en trois sections, qui font l'objet de présenter le cadre théorique de l'investissement direct étranger dans la première section on va aborder les différents concepts théoriques relatifs au sujet l'investissement direct étranger, les différentes définitions et formes d'IDE, ainsi les théories explicatives d'IDE, et les stratégies de localisation des firmes multinationales. Ensuite, la deuxième section on va expliquer la notion d'attractivité, ces mesures et ces politiques ainsi, les différents déterminants d'attractivités des investissements. En fin la troisième section sera consacrée à étude des effets des IDE sur les pays d'accueil.

Section 1 : Aspects théoriques des investissements directs étrangers et des firmes multinationales

L'IDE constitue un élément principal dans le processus de développement et de la croissance économiques de tout pays, son rapport avec la dynamique économique est tellement important qu'il conditionne l'amélioration de la croissance et la compétitivité économiques².

¹ OCDE, « L'investissement direct étranger au service du développement », optimiser les avantages, minimiser les coûts, Paris 2002.p.15.

² OCDE (2002), op cit, p.5.

1. Cadre conceptuel des investissements directs étrangers

1.1. Définition et concepts

L'IDE est une notion fortement évolutive. Sa définition diffère selon la nature de la source qui l'apprécie, nous retenons trois définitions officielles de l'IDE, celle du FMI, de l'OCDE.

1.1.1. IDE selon le FMI

Les IDE sont définis par le FMI (1997) comme étant ceux qui « sont effectués dans le but d'acquérir un intérêt durable dans une entreprise exerçant ses activités sur le territoire d'une économie autre que celle de l'investisseur, le but de ce dernier étant d'avoir un pouvoir de décision effectif dans la gestion de l'Entreprise. Les entités ou les groupes d'entités associés non résidentes et qui effectuent les investissements sont appelés des Investisseurs directs, et les entreprises érigées ou non en société (respectivement filiales ou succursales) dans lesquelles ces investissements directs ont été effectués, sont désignées par le terme Entreprise d'Investissement direct.³

1.1.1. IDE selon l'OCDE

Selon l'OCDE (1995), l'Entreprise d'Investissement direct est « une entreprise ayant ou non la personnalité morale, dans laquelle un investisseur étranger détient au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote »⁴. L'investisseur direct étranger est « une personne physique, une entreprise publique ou privée ayant ou non la personnalité morale, un gouvernement, un groupe de personnes physiques liées entre elles ou un groupe d'entreprises ayant ou non la personnalité morale et liées entre elles qui possèdent une entreprise d'investissement direct (c'est-à-dire une filiale, une société affiliée ou une succursale), opérant dans un pays autre que le ou les pays de résidence de l'investisseur ou des investisseurs directs étrangers »⁵.

1.2. IDE et les firmes multinationales

Aujourd'hui, l'essor de l'économie mondiale s'explique par le développement des firmes multinationales, impliquant une mobilisation des ressources humaines et financières

³ FMI, « Manuel de la balance des paiements », 4ème édition, Washington, 1977.

⁴ OCDE, (1995), « Définition de Référence de l'OCDE pour les Investissements Directs Internationaux », Paris, p.8.

⁵ OCDE (1995), op. cit. p. 9.

telles que les flux internationaux de capitaux, le transfert technologique, les mouvements de migration et de localisation des firmes multinationales, elles permettent de pousser plus loin la mondialisation ; la croissance rapide des flux d'IDE et renforcent les spécialisations des pays et permettent une exploitation plus approfondie des avantages comparatifs⁶.

1.2.1. Définition de la firme multinationale

Michalet (1985) définit la FMN (firme multinationale) comme étant une entreprise (ou un groupe), le plus souvent de grande taille, qui, à partir d'une base nationale, a implanté à l'étranger plusieurs filiales dans plusieurs pays, avec une stratégie et une organisation conçues à l'échelle mondiale⁷.

Les firmes multinationales communément nommées FMN sont des entreprises d'investissements directs ayant une envergure internationale. Elles occupent une place très importante dans les échanges internationaux, à tous les niveaux, aussi bien dans la production et l'exportation de produits primaires que de produits finis et de services. Elles étendent leurs ramifications dans plusieurs pays du monde et, pour cela, elles ont une politique bien précise de localisation stratégique⁸.

1.3. Formes et enjeux des IDE

1.3.1. Les formes d'IDE

Les IDE peuvent se présenter sous différentes formes, généralement les firmes multinationales choisissent entre les filiales, les fusions acquisitions et joint-venture :

1.3.1.1. Les filiales

Elles constituent la forme la plus privilégiée des investisseurs étrangers une filiale est une société dont plus de la moitié du capital est détenu par la société mère, mais elle est autonome et dispose d'une personnalité morale propre du pays d'accueil. La société mère assure l'administration et la gestion de la société par l'intermédiaire des personnes qu'elle a désignées. Les filiales représentent plusieurs avantages comme le contrôle total de l'opération d'internationalisation qui permet à la firme de maîtriser l'embouche en matière d'âge et de

⁶ CHARLES BOHAN, « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve » Géo carrefour .2009.p50

⁷ Andrefe Wladimiri (1996), « les multinationales globales », Ed la Découvert, Paris, p.30.

⁸ Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA « Déterminant de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite a la RDC ». UNIGOM - 2009.p65

qualification, assurer la mise en place d'outil de production correspondant à ses produits, et les conditions de fabrication et de distribution⁹. La localisation de la filiale dans le pays, dépend de l'emplacement qui répond le mieux aux besoins de la firme. En outre, l'investissement peut être dirigé vers des régions du pays d'accueil qui bénéficient de programme de développement de la part des pouvoirs publics ou incitations offertes par les collectivités locales.¹⁰

1.3.1.2. Les fusions acquisitions

Une fusion acquisition, FA, est une opération dans laquelle une entreprise prend le contrôle d'une autre entreprise en acquérant au moins 50 % de son capital.¹¹, l'investisseur acquiert une capacité de production et de commercialisation, et un réseau de distribution, la FA permet à l'acquéreur d'accéder à des actifs spécifiques intangibles comme l'ensemble de compétence sous forme de brevet, de personnels qualifiés ou d'équipements spécialisés, aussi l'image de marque ou la bonne connaissance des conditions locales d'activité.

La fusion acquisition représente plusieurs avantages comme le renforcement de la position concurrentielle par la détention d'une grande part du marché régional et mondial, un moyen plus rapide pour pénétrer un marché et saisir les opportunités d'implantation, ainsi la réduction des coûts par l'accroissement de la taille de l'entreprise¹².

1.3.1.3. La joint-venture

Elle correspond à une coopération ou à une coentreprise, cette dernière peut être créée dans le cadre d'une coopération économique internationale ou être un moyen de coopération avec un partenaire local qui connaît généralement bien l'environnement local, le marché et les habitudes de consommations. Pour se faire, les entreprises mettent leurs connaissances, leurs technologies ou leurs ressources en commun et partagent les risques et les bénéfices générés par la joint-venture. Cette stratégie permet à l'investisseur étranger de conserver les compétences et les connaissances du milieu local, et d'autre part permet d'évaluer la valeur précise de l'entreprise et l'intérêt réel du marché d'implantation avant de prendre une décision définitive de racheter totalement l'entreprise, ou de se retirer en revendant ses parts¹³.

⁹ Christian MILILLI et Michel DELAPIERRE, « les firmes multinationales », Ed, Vuibert, paris. 1995, P.68.

¹⁰ Idem, P 68.

¹¹ D. Tersen, « l'investissement international », Ed Armand Colline, paris, 1996, p. 10.

¹² Christian MILELLI et Michel DELAPIERRE, « les firmes multinationales », op cit, P.69.

¹³ Idem, p. 73.

1.3.2. Les enjeux des IDE

L'IDE a tendance à accentuer les forces comme les faiblesses de l'environnement économique du pays. Selon le rapport de l'OCDE (2002)¹⁴, il cite plusieurs enjeux spécifiques :

1.3.2.1. Pour les pays d'accueil

L'existence d'un environnement économique relativement sain dans le pays d'accueil est aussi important pour attirer l'IDE que pour profiter pleinement de ses apports. La transparence et le respect de la règle de droit figurent en tête des préoccupations des investisseurs. Autre facteur qui compte, la taille de l'économie d'accueil. Dans les pays industriels, les IDE peuvent être un moyen de relancer l'activité des régions industrielles en déclin, ce qui incite les États et les collectivités locales à développer leur attractivité. Pour les pays en développement les IDE sont un moyen de s'insérer dans la mondialisation et de stimuler les exportations ils sont aussi un moyen de bénéficier des transferts technologiques, les investisseurs étrangers amènent avec eux des procédés de production innovants, des méthodes d'organisation performantes et des savoir-faire qui se diffuseront progressivement à l'ensemble du pays et dopperont sa productivité. Le pays d'accueil aura ainsi bénéficié du progrès technique sans avoir eu à le financer¹⁵.

1.3.1.2. Pour les pays d'origine

Les gouvernements des pays d'origine des investisseurs ont également un rôle important à jouer. Il leur faut notamment prendre en compte les conséquences de leurs politiques économiques nationales pour la capacité d'autres pays d'accueil potentiels à attirer les investisseurs étrangers. Les IDE participent à la construction des avantages comparatifs d'une économie. Il est donc crucial pour les États d'éviter une "déconstruction" de ces avantages comparatifs en favorisant l'ancrage de ces investissements l'ancrage de ces investissements¹⁶, c'est-à-dire leur durabilité. Cela est possible en incitant à créer des interdépendances entre la firme étrangère et les producteurs locaux (échanges, coopération technologique).

¹⁴ OCDE (2002), op cit, p. 15.

¹⁵ Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, « les investissements directs étrangers dans le monde : benchmarking », direction générale de l'intelligence économique, des études et de la perspective, document n° 15/DIEEP, août, 2010, P. 9.

¹⁶ OCDE, « les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales », 2008.p.40.

2. Les théories explicatives des IDE

Nous allons passer en revue certaines théories qui traitent les investissements directs étrangers et le phénomène de l'internationalisation des entreprises.

2.1. La théorie du marché imparfait

Selon Hymer (1960), l'IDE dépend étroitement des avantages comparatifs de l'entreprise multinationale et du degré d'imperfection des marchés pour ces avantages. Plus l'imperfection des marchés est grande, plus l'entreprise multinationale aura tendance à réaliser des IDE ou des opérations de contrôle d'entreprises locales. Il considère que l'IDE est la réponse optimale de l'entreprise multinationale à l'imperfection des marchés. Il soutenait que *« si les marchés étaient parfaits et si l'entreprise pouvait acheter tout ce dont elle a besoin à un prix résultant de la concurrence, l'incitation à l'IDE serait très faible. Mais là où les marchés sont imparfaits, où les prix fluctuent, où l'information est rare, où l'entreprise domestique est mieux informée et où l'oligopole règne, le système de la firme multinationale et la suppression de fragmentation verticale devient un moyen d'atténuer le manque d'efficacité et le gaspillage. En pareil cas, en prenant pied à l'étranger et en augmentant son indépendance, la firme réduit l'incertitude et les dangers de la concurrence »*¹⁷. Pour que l'entreprise soit compétitive avec les concurrents locaux, elle doit avoir des avantages spécifiques ou monopolistiques qui peuvent être de plusieurs ordres : la technologie, ressource en capitaux, économie d'échelle, différenciation des produits. Ce sont ces avantages qui permettent aux firmes locales de concurrencer et de s'imposer, surmonter les coûts d'implantations sur les marchés étrangers.

2.2. La théorie du cycle de vie de produit

Vernon (1966)¹⁸ explique les investissements directs étrangers selon le cycle de vie du produit, selon lui la vie d'un produit, dès son introduction sur un marché, passe par quatre phases ; la naissance, la croissance, maturité et déclin. À chaque phase les firmes adoptent des stratégies d'internationalisation différentes.

¹⁷De Bodinat H. et al. (1984), « Gestion internationale de l'Entreprise », édition Dalloz, 2ème édition, Paris. P.131-132.

¹⁸Vernon R. (1966), « International Investment and International Trade in the Product Cycle », Quarterly Journal of Economics, vol.80, pp.190-207.

- **La naissance** : le produit est nouveau, la production nécessite une forte intensité technologique, elle est destinée à un marché de haut revenu, et par conséquent, les coûts élevés ne constituent pas une entrave
- **La croissance** : l'augmentation des débouchés et de la production, et la diminution des coûts grâce aux effets d'échelles, le produit sera connu sur le marché local, et sur les marchés voisins, les coûts de production vont se stabiliser et la technologie sera maîtrisée, dans ce cas les entreprises vont envisager l'exportation vers les pays développés¹⁹
- **La maturité** : l'entreprise perd progressivement son avantage technologique, et fait face à la concurrence des entreprises étrangères. Afin de récupérer des parts de marché et contrer la concurrence étrangère, l'entreprise délocalise et produit dans les pays importateurs du produit ou les coûts des facteurs de production sont faibles, l'IDE apparaît alors comme une stratégie défensive destinée à préserver les marges de l'entreprise sur ses différents marchés.
- **Le déclin** : le pays d'origine de l'innovation devient importateur du fait que la demande ne représente qu'une part résiduelle, et que la technologie deviendra obsolète au fur à mesure que la production atteint cette étape.

2.3. La théorie des coûts des transactions

Selon Williamson (1989), le système économique véhiculé par le marché engendre différents coûts, pour minimiser ces coûts, la firme pourra envisager l'internationalisation (implantation et la création de filiales), plutôt que de s'en remettre au marché, exporter ou bien céder une licence de fabrication,... etc. Ainsi, une firme qui a créé une filiale à l'étranger à travers l'investissement direct à l'étranger, internalise ses activités internationales, ce qui lui permettrait d'éviter les coûts relatifs aux échanges sur le marché extérieur d'une part, et d'éviter les obstacles et les risques liés aux échanges internationaux, comme les droits de douane et les fluctuations du taux de change, d'autre part.²⁰

En effet, le choix entre faire un appel au marché, c'est-à-dire exécuter l'activité à l'extérieure de l'entreprise et la payer ou en l'internalisant. Chacune des deux possibilités engendre des coûts : si l'entreprise fait appel au marché, alors elle doit supporter des coûts de transaction (coûts associés à la négociation, la passation et la supervision des

¹⁹Christian Milelli et Michael Delapierre, « les firmes multinationales », op cit, p, 58.

²⁰Guillaume Shier et Olivier Meir, « les entreprises multinationales », Dunod, 2005, P, 23.

contrats comme les coûts de prospection des partenaires, surveillance des partenaires, frais juridiques liés aux droits de propriété, taxes et tarifs, coût potentiel de perte de contrôle d'une technologie,... etc.). Et si l'entreprise décide de réaliser l'activité en interne, alors elle doit supporter les coûts d'utilisation de ses ressources (coûts d'exploitation, délai d'apprentissage, recherche de fournisseurs,... etc.).

2.4. La théorie éclectique ou le paradigme OLI

La théorie d'éclectisme de Dunning constitue une synthèse des théories déjà citées auparavant, selon cette théorie, les firmes ont le choix entre trois modalités de pénétration de marché étranger : investissement direct étranger, licence et exportation. Le choix entre ces différents modes est fonction de la présence ou non des avantages OLI : avantages spécifiques d'une firme (O : Ownership), avantages spécifiques des pays (L : localisation) et avantages de l'internalisation (I : internalisation).²¹

- i. **Les avantages spécifiques** : d'une firme peuvent être sous forme de savoirs spécialisés comme (les innovations ,développement technologique, savoir-faire), ou économie de taille (économies d'échelle, économies de gammes ainsi la recherche des capitaux qui amortissent les coûts unitaires de production) comme ils peuvent être, des avantages de monopole (première firme sur le marché ou une marque très reconnue)²².
- ii. **Les avantages spécifiques de la localisation** pour le choix de localisation, les firmes procèdent à un arbitrage entre les différentes possibilités offertes par les pays afin de choisir le pays lui permettant de maximiser plus les gains découlant des avantages spécifiques qu'elles détiennent, ce que Dunning appelle le « paradigme ESP », qui signifie (environnement, système, politique), l'environnement couvre la quantité et la qualité des facteurs de production disponible, la taille du marché, le transport, les réseaux de distribution. En second lieu le système qui couvre les composantes du système social, le langage, la culture, l'attitude envers les étrangers. Enfin la politique du gouvernement, comme la politique fiscale, monétaire, budgétaire sur le

²¹Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, « les nouveaux défis d'internationalisation : quel développement international après la crise », De Boeck, 2010 p.141.

²²Guillaume Shier et Olivier Meir, « les entreprises multinationales », op cit, p, 25.

plan macroéconomique, éducation et protection du consommateur au niveau général²³.

- iii. **Les avantages d'internalisation** : ces derniers couvrent les gains et les bénéfices acquis par la firme en procédant à des opérations internationales au sein d'une même organisation, en internalisant ses activités, la firme peut éviter et réduire les coûts et les conflits qui peuvent avoir lieu.

Pour Dunning, le choix du mode de pénétration du marché étranger est tributaire des trois avantages OLI. IDE est choisi comme mode de pénétration si la firme réunit les trois avantages. Si la firme détient les deux avantages OI, l'exportation est le choix le plus favorable. Dans le cas où la firme détient seulement un avantage spécifique O, la vente de licence sera le choix le plus raisonnable pour la firme.

Tableau n° 1. Le paradigme, OLI et les modes de pénétration des marchés étrangers

	O	L	I
IDE	+	+	+
Exportation	+	-	+
Licence	+	-	-

Source: Dunning, J. H. (1988), « The Eclectic paradigm of international production: A restatement and some possible extensions », *Journal of international business studies*, vol. 19, p.31.

3. Les stratégies de localisation des firmes multinationales

Avec le développement et l'intensification des activités à l'étranger, les investisseurs doivent établir de nouvelle analyse prenant en compte de nouvelles considérations macroéconomiques (taux de change, barrière à l'entrée, législation... etc.), pour qu'une stratégie d'implantation soit efficace, il faut en premier lieu que la firme mobilise ces ressources, trace les objectifs généraux, en second lieu, mener une stratégie d'internationalisation suivant un processus de choix d'objectifs, de pays et de mode d'implantation, toute en tenant compte des compétences de l'attrait des pays.

Les principales stratégies adoptées par les FMN sont distinguées par Michalet(1999)²⁴ en quatre stratégies distinctes : la stratégie d'approvisionnement ; la

²³Jean Louis Amelon et Jean Marie Cardebat, «les nouveaux défis d'internationalisation quel développement international après la crise», De Boeck, 2010, p. 142.

stratégie de marché ; la stratégie de rationalisation de minimisation des coûts ; et la stratégie techno-financière.

3.1. La stratégie d’approvisionnement ou la stratégie d’accès aux ressources naturelles

La stratégie d’approvisionnement était la première raison d’attraction des IDE, elle consiste à la recherche de dotation en ressource naturelle et en matières premières, elle est pratiquée généralement par les firmes primaires qui interviennent dans le secteur minier et pétrolier dont le rôle est l’approvisionnement des économies en matières premières. L’approvisionnement motive la plupart des firmes multinationales, les ressources doivent être exploitées à moindre coût (la qualité des sites pour les industries ou le coût de la main-d’œuvre locale pour les activités), le rôle de ses filiales étrangères est d’extraire et d’exploiter sur place des gisements de matières premières qui sont ensuite destinées à être importées dans le pays d’origine ou l’exporter lors d’une transformation sur place

Cette stratégie est considérée comme la base de la constitution et le développement d’empires coloniaux. En effet, les investissements dans l’exploitation des matières premières et dans l’agriculture était à l’origine des premières firmes multinationales, pour exemple, nous avons les Britanniques qui disposaient déjà, avant la première guerre mondiale d’entreprises qui répondaient à ce monde d’organisation qui disposaient déjà, avant la première guerre mondiale d’entreprise qui répondaient à ce monde d’organisation comme Cadbury dans le cacao, lever dans les huiles végétales.²⁵

3.2. La stratégie du marché ou horizontale

Elle se présente par des filiales-relais dont l’objectif est la production sur place afin de contourner les barrières commerciales et de mieux s’adapter au marché local, dans cette stratégie la firme vise l’augmentation de sa part de marché dans le pays d’accueil, à cet effet leurs localisation dépend de la demande effective sur le marché et son taux de croissance dans le pays d’accueil²⁶. Chaque filiale dispersée dans le monde est autonome dans sa production et la relation avec la maison mère se limite seulement à la propriété et au transfert de technologie et de capitaux dans le pays d’accueil. Un investissement horizontal conduit à une simple réplique de la firme (c’est-à-dire à produire le même produit dans plusieurs pays).

²⁴Michalet Charles Albert, « la séduction des nations ou comment attirer les investissements », Ed .Economica, paris, 1999, p.51.

²⁵M. Delapierre et C. Milleli, « les firmes multinationales », op cit, p. 104.

²⁶Hind Ouguenoue. « La politique de promotion et d’attraction de l’investissement en Algérie », Economies and finances. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014.p. 22, 23.

L'objectif est la conquête de nouvelles parts de marché, par une autre voie, que celle, utilisée traditionnellement, des exportations. La stratégie horizontale, est caractérisée par des flux commerciaux intra branche où les flux Nord-Nord constituant une forte majorité du commerce international (référence).

Cette stratégie est aussi caractérisée par la nature intra-industrielle des flux. Les produits et techniques de production ne diffèrent guère d'un pays à un autre et les investissements croisés sont réalisés dans les mêmes secteurs d'activités. Ainsi, on peut comprendre que la stratégie horizontale est très spécifique et leur déterminant principal est l'existence d'un marché intérieur porteur. Il implique un engagement durable vis-à-vis du pays hôte. Par ailleurs, l'investisseur est intéressé non seulement par le développement du marché pour son produit particulier, mais aussi par le développement de l'économie du pays hôte en général.

3.3. La stratégie de minimisation des coûts ou verticale

Cette stratégie touche en priorité les activités de productions et concerne les firmes qui ont déjà atteint un stade avancé de multinationalisation. En effet la concurrence mondiale élevée que génère la mondialisation et l'ouverture des différents marchés, s'impose aux firmes et entraîne une recherche constante de la maximisation des profits et ceci par la réduction des prix et donc des coûts. Selon la théorie du commerce international, cette stratégie est basée principalement sur le commerce inter- branche. Les différences de dotation en facteurs (capital, travail), et les avantages comparatifs des pays jouent un rôle très important dans l'explication des IDE verticaux.

Les filiales de production sont étroitement spécialisées. Le choix de leur localisation vise à faire coïncider leur fonction de production avec les dotations factorielles des pays d'accueils, c'est le cas des entreprises qui cherchent à réduire au minimum leurs coûts de production. Elles profitent, ainsi, des différences de coûts des facteurs, et essentiellement des coûts de main-d'œuvre. Elles placent la partie de la chaîne de production qui soit relativement intensive en facteur travail dans les pays où les coûts de main-d'œuvre sont relativement faibles.

D'une manière générale, lorsque les firmes disposent de filiales dans plusieurs pays, elles peuvent exploiter les différences entre ces derniers en choisissant, par exemple, de produire un bien intermédiaire et un bien final dans des pays différents afin de profiter des

avantages comparatifs des différents pays pour ces différents biens, par exemple dans la fabrication de chaussures, le dessin et la conception d'une chaussure de sport seront faits dans un pays riche, et son assemblage dans une filiale d'un pays en développement, ce qui correspond à une division du travail à l'intérieur de la FMN correspondant aux avantages comparatifs du pays partenaire à l'échange à travers le commerce intra-firme.²⁷

3.4. La stratégie techno-financière

Il s'agit d'une nouvelle génération de stratégie, qui n'est plus fondée sur la délocalisation d'activités productives, cette stratégie repose sur la vente de technologie, brevets, licences, usines clés en main, savoir-faire, ingénierie et assistance technique. Cette forme de multinationalisation correspond à une internationalisation fondée sur des actifs intangibles de la firme et les compétences de son capital humain plutôt que ses actifs financiers²⁸. La base de sa compétitivité est désormais assise sur le fait de valoriser cet avantage dans tous les secteurs où des applications de ses compétences technologiques sont possibles. La mise en place et la réussite de ces nouvelles formes d'activité reposent essentiellement sur une étroite collaboration entre les fournisseurs de savoir-faire et les financeurs.

Section 2 : Investissement direct étranger et attractivité

Aujourd'hui, la course pour l'attractivité des firmes multinationales demeure une préoccupation majeure pour les décideurs des politiques économiques. Le recours à des politiques d'attractivité dans les pays en développement est devenu un nouvel impératif des politiques économiques nationales.

1. Définition de l'attractivité

Selon Mouriaux (2004), c'est « la capacité à y attirer et y retenir les activités à contenu élevé en travail très qualifié ». De plus l'attractivité est l'action d'intéresser ou de capter l'intérêt des investisseurs étrangers pour un territoire donné, les convaincre de s'y installer en premier lieu, puis de continuer à les intéresser de façon à ce qu'ils maintiennent leurs investissements et réinvestissent leurs profits. L'idée est que la présence d'investisseurs étrangers en attire d'autres²⁹. Pour Hatem 2005³⁰, « il s'agit d'un terme d'utilisation

²⁷Michalet Charles Albert, « la séduction des nations ou comment attirer les investissements », op cit, p, 48.49.

²⁸Idem. p, 60.

²⁹Mouriaux F, « Le concept d'attractivité en union monétaire », Bulletin de la Banque de France, n° 123, Mars, 2004, p, 34.

relativement récent, a la signification assez floue et donnant de ce fait lieu à une grande diversité d'interprétations, mais doit faire l'objet de plusieurs approches distinctes et complémentaires». Dans l'approche « Macro », ce sont les déterminants expliquant le degré d'attractivité du territoire, c'est -à-dire sa capacité à attirer une part importante de ces investissements que d'autres territoires. Dans l'approche « Micro », il s'agit de déterminer les meilleures conditions adéquates à l'investissement comme les sites de localisations pour un projet particulier, les conditions concrètes de fonctionnement du projet. Enfin l'approche « Méso », qui analyse l'attractivité de point de vue sectorielle ou de branche, elle se base sur les externalités d'agglomération, il s'agit de comprendre pourquoi une catégorie spécifique d'activité sera d'avantage attirée par un territoire particulier³¹.

2. mesure de l'attractivité

Plusieurs organismes se sont lancés dans le calcul d'indicateurs spécifiquement destinés à mesurer l'attractivité comparée des pays du monde pour l'accueil des IDE. Nous distinguons deux indicateurs dits de performance utilisés généralement par la CNUCED pour comparer le niveau d'attractivité des territoires, le premier est l'indicateur de performance en termes d'investissement entrant (IPIE), le second est l'indicateur du potentiel d'attractivité en terme d'investissement entrant (IPAIE).

2.1. L'indicateur de performance en termes d'investissement entrant (IPIE)

Il reflète la capacité d'un pays à recevoir des IDE en fonction de sa taille économique, il s'agit de la part d'un pays dans le total des IDE entrants d'une année donnée, rapportée a la part de ce pays dans le PIB mondial, multiplié par 100.

$$IPIE = \frac{\left[\frac{IDE \text{ entrants dans le pays à l'année}(t)}{IDE \text{ dans le monde à l'année}(t)} \right]}{\left[\frac{PIB \text{ du pays à l'année}(t)}{PIB \text{ mondial à l'année}(t)} \right]} \times 100$$

Source: CNUCED, « world investment report, 2005 », unites nations publication, New York et Genève, 2006.

Cet indicateur reflète la mesure dans laquelle un pays reçoit comparativement à sa taille économique, si par exemple un pays représente 5 % du PIB mondial, alors s'il reçoit 5 % de l'investissement mondial, l'indice sera supérieur à 100. S'il reçoit plus de 5 % de

³⁰ Hatem. Fabrice, « L'attractivité du territoire : De la théorie à la pratique », Revue de l'OFCE, n° 94 (2005), p.269.283.

³¹ Hatem Fabrice, « attractivité, de quoi parlons-nous ? », p, 8.

l'IDE mondial, l'indice sera supérieur à 100. Si le pays reçoit moins de 5 %, l'indice sera inférieur à 100³².

2.2. L'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrant (IPAIE)

Cet indicateur reflète plusieurs facteurs censés mesurer l'attractivité d'un pays pour les IDE, la CNUCED a sélectionné 12 indicateurs statistiques présents dans le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Les composants de l'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissement entrants

Indicateurs	Signification
Le PIB par habitant	Il indique le niveau de la demande et de son potentiel de clients, plus le PIB par habitant est élevé plus le pays attire des IDE.
Le taux de croissance du PIB /habitant des 10 dernières années.	La CNUCED estime en effet que les dirigeants des entreprises multinationales se fondent sur la croissance passée des pays pour anticiper leur croissance.
La part des exportations dans le PIB	Cet indicateur traduit le degré d'ouverture du pays aux échanges, et sa compétitivité.
Le nombre de lignes téléphoniques fixes par millier d'habitants, ainsi que le nombre de téléphones mobiles.	Indicateur de l'existence d'une infrastructure moderne d'information et de communication.
La consommation d'énergie du secteur privé par habitant.	Indicateur de l'importance de l'infrastructure traditionnelle (hors information et télécommunications).
La part des dépenses en R&D publique et privée du pays dans son PIB.	Pour mesurer la capacité technologique dans le pays d'accueil.
La part de marché du pays dans les exportations mondiales de matières premières.	Cet indicateur est utile pour définir l'attractivité du pays pour les IDE orientés vers les industries extractives.

³² Raphaël Chiappini, « les indices composites sont-ils de bonnes mesures de la compétitivité des pays ? », LAREFI Working Paper N° 2012-05, 2012, p, 20.

La part de marché du pays dans les exportations mondiales de services.	Pour mesurer l'attractivité du pays par rapport aux IDE orientés vers dans services
La part de marché du pays dans les importations mondiales d'automobiles et de produits électriques.	Pour mesurer l'intégration du pays dans la décomposition internationale des processus productifs
Un indicateur du risque pays	Cet indicateur comprend des données sur la dette publique et privée du pays, ainsi que des données sur la sécurité des biens et personnes, et stabilité institutionnelle
Le pourcentage des étudiants de troisième cycle dans la population.	Pour mesurer le potentiel de main-d'œuvre très qualifiée disponible dans le pays.
La part du pays dans le stock mondial d'IDE entrant	C'est un indicateur de l'attractivité passée et présente, ainsi que du climat général par rapport à l'investissement.

Source : <http://www.unctad.org/Templates/WebFlyer.asp?intItemID=2470&lang>, consulté le 6/1/2015.

L'indicateur du potentiel d'attractivité est une moyenne simple des valeurs, de 0 à 1, de ces 12 indicateurs. Plus cet indicateur tend vers 1 et plus le pays est considéré comme attractif pour les IDE et donc pour les entreprises multinationales. Plus il tend vers 0 et moins le pays est considéré comme attractif.

3. Les politiques d'attractivités

Elles peuvent être passives ou actives

3.1. La politique d'attractivité passive

La politique d'attractivité passive est la mise en place par la modification des agrégats macroéconomiques (le taux de croissance, le taux d'inflation, les taux d'intérêt et le taux de change), le dispositif réglementaire et l'environnement institutionnel. Un tel environnement favorise davantage les flux d'IDE entrants. Le taux de croissance mesuré par le produit intérieur brut (PIB) indique le volume du marché ce qui motive les FMN et les encourage à s'implanter sur ce marché. Ainsi, la maîtrise de l'inflation par la pratique d'une politique monétaire adéquate par l'instrument du taux d'intérêt qui est un choix sensible, mais reste nécessaire. Une stabilité de taux de change attire les FMN, par le biais des anticipations plus robustes lors de l'exportation.

3.2. La politique d'attractivité active

À la différence de la première, la politique active consiste à offrir certaines conditions nécessaires et qui répondent aux besoins des FMN. De ce point de vue-là, cette politique repose sur les Agences de Promotion de l'Investissement (API) qui se présentent comme une cellule de : communication ; d'exposition et de la construction de l'image du pays (la publicité, la participation à des foires, salons, conférences) et la gestion de l'investissement. À ce propos Michalet (1999)³³, souligne que : « l'API devra donc être capable d'établir avec rigueur la carte des activités les plus attractives dans les différents sites ou régions du pays », cependant, les API fonctionnent efficacement dans un environnement des affaires plus stable, dynamique et protégé par des règles du jeu durables et claires.

4. Les déterminants d'attractivité des IDE

Nous distinguons les déterminants d'ordre économique et d'ordre institutionnels

4.1. Les déterminants d'ordre économique

Dans la littérature existante sur les déterminants d'ordre économique des investissements directs étrangers, les déterminants les plus importants pour l'implantation des investissements directs étrangers sont les considérations économiques, qui se manifestent de façon considérable dès qu'un cadre propice aux investissements directs étrangers est en place, ainsi on distingue ; les déterminants qui portent sur le climat d'investissement ; les déterminants en termes de demande et les déterminants en termes d'offre.

4.1.1. Les déterminants portant sur le climat d'investissement

Il est impératif pour un pays de remplir un certain nombre de conditions pour pouvoir offrir un avantage de compétitivité aux FMN, l'investisseur doit évaluer le climat d'investissement sur la base du niveau de stabilité des variables macro-économiques suivantes³⁴ :

³³ Michalet Charles Albert, « la séduction des nations ou comment attirer les investissements », op cit, p, 94.

³⁴ Banque mondiale (2005), « meilleur climat de l'investissement pour tous », p. 2,3.

4.1.1.1. Le taux d'intérêt

Le taux d'intérêt peut avoir un impact statistique inattendu sur les investissements directs étrangers. En effet, un coût d'emprunt relativement faible au sein d'un pays d'accueil encouragerait les firmes multinationales à financer leurs activités étrangères de manière locale. En d'autres termes, un taux d'intérêt bas pourrait conduire à une sous-estimation et à une diminution des chiffres d'IDE entrants du pays concerné.

L'étude de Culem (1988)³⁵, identifie les déterminants de localisation de l'investissement direct dans les pays industrialisés sur la période 1969-1982. Il confère bien un effet positif du taux d'intérêt nominal relatif du pays d'accueil par rapport au monde sur la localisation des flux d'IDE parmi 6 pays industrialisés et intra-européens. En revanche, cette relation disparaît dès que l'auteur analyse les flux d'IDE bilatéraux entre les États-Unis et la communauté économique européenne. Les résultats de Thomas et Grosse (2001) soutient qu'un coût d'emprunt relativement élevé du pays source devrait lui aussi conduire à une baisse des IDE.

4.1.1.2. Le taux de croissance

Selon la CNUCED (1997)³⁶, 91 % des gérants de fonds de placement interrogés mettent en première position le potentiel de croissance de l'économie hôte comme facteur déterminant de leur stratégie d'investissement. En effet, l'investisseur s'intéresse d'avantage au potentiel d'une économie qu'à son état présent. Ainsi, un marché en pleine croissance offre de meilleures opportunités d'expansions supplémentaires pour les investisseurs internationaux. Une économie où le taux de croissance économique est élevé permet aux investisseurs de générer de meilleurs rendements de leurs capitaux. Un taux de croissance élevé laisse anticiper une croissance des exportations, garantissant ainsi aux investisseurs étrangers des apports en devises suffisants pour rémunérer leurs capitaux investis.

4.1.1.3. L'investissement national

Les investisseurs étrangers interprètent une augmentation de l'investissement national comme un signal de l'existence d'opportunités intéressantes dans le pays en

³⁵Culem, C. (1988), « Direct Investment Among Industrialized Countries », *European Economic Review* 32, pp.885-904.

³⁶CNUCED (1997), « Sociétés transnationales, la structure du marché et la politique de concurrence », *World Investment Report 1997*, New York et Genève, United Nation, p.68.

question. Une faible croissance ou une décroissance de l'investissement intérieur incite l'investisseur étranger à la prudence, puisqu'elle traduit l'évaluation défavorable portée sur le climat d'investissement du pays hôte par les entreprises locales, l'importance de l'investissement national constitue le reflet du climat d'investissement d'un pays donné

4.1.2. Les déterminants en termes de demande (éléments liés au marché)

La taille et l'importance du marché d'accueil, ainsi que ses perspectives de croissance constituent des éléments déterminants de la rentabilité des investissements, et motivent donc fortement les multinationales.

La taille du marché est l'un des déterminants les plus importants de l'IDE. Elle est généralement mesurée par le PIB d'un pays (produit intérieur brut). Les grandes économies peuvent raisonnablement s'attendre à attirer plus d'IDE que les petites économies.

En effet, la taille du marché est le premier paramètre que les investisseurs étrangers prennent en considération, lorsqu'ils décident de la localisation de leurs entreprises.

Cependant, une taille de marché importante permet de générer des économies d'échelle et une spécialisation de la production ainsi qu'une utilisation efficace des ressources. Lorsque la taille du marché atteint une certaine valeur critique, l'implantation étrangère s'accroît.

Kravis et Lipsey (1980) ont trouvé une relation positive entre la taille du marché dans les pays d'accueil et la décision d'implantation des multinationales américaines³⁷ Shatz et Venables (2000)³⁸ montrent que les multinationales japonaises sont fortement implantées dans les gros marchés des pays de la Triade (États-Unis, Union européenne), elles y réalisent particulièrement des IDE horizontaux. Par ailleurs, un marché large implique une plus grande demande des biens et services, ce qui donne au pays d'accueil une meilleure attractivité.

4.1.3. Les déterminants en termes d'offre

Ce sont l'ensemble des déterminants ayant trait aux ressources disponibles dans les pays d'implantation. Ils sont principalement les facteurs directement liés à la production.

³⁷Kravis I.B. et Lipsey R.E (1980), « The location of Oversea Production and Production for Export by U.S. Multinational Firm », NBER Working Paper, No. 1482, June.

³⁸Shatz H.J. & Venables A.J., 2000, « The Geography of International Investment », World Bank Working Paper No. 2338.

4.1.3.1. Coût et qualité de la main-d'œuvre

L'existence d'une offre locale de main-d'œuvre qualifiée est un facteur important pour l'investisseur étranger dans la mesure où beaucoup d'entreprises se délocalisent pour tirer profit de la disponibilité des facteurs de production, notamment du coût faible du facteur travail, et qui est essentiellement retrouvé dans les PVD. Le faible coût de la main-d'œuvre constitue donc un facteur indéniable d'avantage comparatif pour les territoires. Cependant, les entreprises ne tiennent pas seulement compte du coût des facteurs de production, mais notamment de leur qualité. En effet, les multinationales recherchent de plus en plus de la main-d'œuvre de très bonne qualité, puisque ces mêmes entreprises s'intéressent davantage à la production de biens intensifs en capital et en technologie³⁹.

4.1.3.2. Accès aux ressources naturelles

Les firmes sont sensibles aux caractéristiques exogènes des territoires, chaque pays dispose de dotations naturelles influençant la productivité et le profit des entreprises. De même, la présence de terre à cultiver, de ressources minières, d'un accès à la mer, d'un fort ensoleillement ou tout autre avantage naturel ; permet d'expliquer certains choix de localisation en particulier pour les entreprises utilisant ces facteurs de production.

En ce qui concerne les matières premières, les travaux de Campos et Kinoshita (2003)⁴⁰, démontrent que les dotations en ressources naturelles des pays en transition attirent significativement les stocks d'IDE. De même, Onyeiwu (2000)⁴¹ note que c'est grâce à leurs ressources naturelles que des pays comme l'Arabie Saoudite, le Qatar et l'Algérie monopolisent une part importante des flux d'IDE vers la région d'Afrique du Nord et du Moyen Orient.

³⁹Noorbakhsh F., Paloni A. and Youssef A. (2001), « Human Capital and FDI Inflows to Developing Countries: New Empirical Evidence », *World Development*. Vol. 29, No. 9, pp. 1593-1610.

⁴⁰Campos Nauro F., Kinoshita Yuko (2003), « Why does FDI go Where it goes? New Evidence from the Transition Economies », *University of Michigan William Davidson Institute Working Papers Series*, No. 2003-573.

⁴¹Onyeiwu S. (2000), « Foreign Direct Investment, Capital Outflow and Economic Development in the Arab World », *Journal of Development and Economic Policies*, vol.2, No.2, pp.27-57.

4.1.3.3. Qualité des infrastructures

Les dotations en infrastructures du pays d'accueil et les services qui les accompagnent sont essentiellement recherchées par la firme pour l'implantation de son investissement. Ainsi lorsque l'infrastructure de base est développée, le coût de l'investissement est faible ainsi que son coût d'exploitation, ce qui augmente le rendement de l'investissement et donc stimule l'IDE. Selon la CNUCED (1998)⁴², une condition indispensable pour les stratégies d'intégration complexes est la capacité à relier les filiales spécialisées dans des réseaux mutuels d'activités à travers des installations d'infrastructures adéquates. De telles installations comprennent des moyens de télécommunication de haute qualité ainsi que des systèmes de transport fiables, notamment pour les filiales étrangères qui font partie d'un processus de production en flux tendu, mais aussi pour les sièges sociaux régionaux »

4.2. Les déterminants d'ordre institutionnels

Les firmes étrangères sont influencées par la composante institutionnelle, qui explique en partie leur choix d'implantation et justifie les différences des flux des IDE entre les différents pays.

4.2.1. La stabilité politique et sociale

La nécessité d'un cadre politico-social solide est un facteur préalable à l'attraction des IDE, la stabilité politique d'un pays est un élément de taille dans le processus du choix d'un site. En effet, si un territoire présente des risques d'instabilité géopolitique politique et de sécurité, cela fragiliserait la dynamique économique

Le risque politique se matérialise généralement par des coups d'État, guerres civiles, émeutes, terrorisme, conflits régionaux... etc. Ainsi, si la probabilité d'un ou d'une suite de coups d'État est élevée, même si la rentabilité du projet est attrayante, il est probable que le pays n'intéressera pas les investisseurs, mais dans le cas où les perspectives à long terme sont très attractives, ils adopteront alors une attitude de « Wait and See » consistant à réduire leur implantation au minimum afin de maintenir une présence qui leur permettra d'observer de plus près l'évolution de la situation du pays, d'y affirmer une suffisante pour démontrer leur intérêt à développer une activité locale et de suivre

⁴²CNUCED, (1997), op cit, p.114, 115.

attentivement les opérations de leur concurrents, l'État doit donc instaurer un climat stable, renforcer la stabilité politique de la nation pour attirer d'avantage d'investisseurs⁴³.

4.2.2. Le degré d'ouverture commerciale

Le degré d'ouverture d'une économie est considéré comme un facteur attractif des IDE. En effet, un niveau élevé d'importation renseigne sur la l'absence de barrières tarifaires et non tarifaires à l'entrée des biens et services. De ce fait, pour ses besoins d'exploitation l'investisseur étranger aura la possibilité d'importer sans avoir supporté des tarifs douaniers élevés. Et par conséquent, le niveau d'ouverture commerciale du pays a un effet positif sur les flux d'IDE.

Néanmoins, l'impact de la fermeture d'un marché sur l'IDE n'est pas tranché, il dépend du type de l'investissement. Dans le cas où l'investissement étranger serait orienté vers le marché domestique du pays d'accueil, les obstacles protectionnistes peuvent être perçus comme un facteur incitatif à l'investissement. La production délocalisée sera protégée de la concurrence (les produits importés). Par contre, ces barrières à l'entrée peuvent constituer des facteurs dissuasifs pour les investissements de type vertical⁴⁴.

Section 3 : Les effets des IDE sur les pays d'accueil

Il est admis que les IDE sont un catalyseur du développement économique, notamment via leur contribution à la création de richesse,

1. IDE et la croissance économique

Les études théoriques et empiriques réalisées ses dernières années (Ram et Zhang 2002; Xiaoying Li et Xiaming Lui 2004; Bhandari et al 2007; SadniJallab, Gbakou et Sandretto 2008 et autre) ont conclu que les IDE affectent positivement et significativement la croissance économique.

Les IDE peuvent affecter la croissance économique de deux façons : directement, par l'accroissement du stock de capital physique dans le pays-hôte (par exemple, la hausse immédiate de la productivité suite à un rachat d'entreprise par un investisseur étranger) ; et indirectement, via le transfert des connaissances (le transfert de technologie et de

⁴³mucchielli Jean-Louis, « déterminant de la localisation des firmes multinationales », revue économique, n° 4.1998, p, 647. 660.

⁴⁴ Jean-Marc Siroën, « L'ouverture commerciale est-elle mesurable ? », CERESA, Université Paris Dauphine, Tunis, 22-23-24 juin 2000, p, 4.

qualification vers les entreprises domestiques, l'amélioration du capital humain)⁴⁵. Ils doivent permettre aux pays hôtes d'accroître les échanges, de créer des pôles de compétitivité par des phénomènes d'agglomération des activités, et de créer des emplois dans les pays qui les reçoivent. Les IDE pourraient aussi favoriser les dynamiques de croissance en créant un environnement concurrentiel sur les marchés domestiques, ce qui devrait conduire à une allocation plus efficace des ressources, ainsi favoriser une augmentation de la productivité globale des facteurs.

1.1. L'impact des IDE et les opérations du commerce extérieur

Selon la CNUCED (2002), les firmes multinationales (FMN) peuvent agir sur le commerce des pays d'accueil aussi bien d'une façon directe qu'indirecte. Les effets directs se manifestent lorsque la production de la FMN est destinée à réexportation, ou lorsqu'elle établit en amont un lien avec les entreprises locales qui deviennent des exportateurs indirects⁴⁶.

Les effets indirects se produisent lorsque les FMN incitent les gouvernements à développer des infrastructures et à réduire les barrières à l'échange, ainsi d'améliorer leur efficacité productive par l'adoption des technologies avancées, pour faire face à la concurrence internationale.

L'OCDE⁴⁷ avance que « les entreprises multinationales peuvent renforcer le caractère exportateur de l'économie nationale grâce à des atouts qui comprennent : l'excellente qualité de leurs produits, la reconnaissance de la marque et leur accès aux marchés mondiaux, leur capacité de lever les obstacles à l'utilisation de la dotation en facteurs de l'économie d'accueil et leur impact à long terme sur la compétitivité internationale du secteur d'activité du pays d'accueil ».

Chen (1997)⁴⁸, montre l'impact positif de l'IDE sur les importations et les exportations en Chine et conclut que le grand avantage de l'investissement direct pour les pays est que l'accroissement des flux commerciaux bruts lui permet de mieux tirer parti de ses avantages comparatifs.

⁴⁵ De Mello, Jr, L.R. (1999), « Foreign Direct Investment-Led Growth: Evidence from Time Series and panel Data », Oxford Economic Papers, Vol.51, No. 1(January), p. 135.

⁴⁶CNUCED (2002), «World Development Report: Transnational Corporation and Export Competitiveness », New York and Geneva, United Nations.

⁴⁷OCDE (2002), op cit, p, 11. 12.

⁴⁸Chen, C.(1997), « Foreign direct investment and Trade: An Empirical Investigation of the Evidence from China », document de travail, 97/11, Chinses Economies Research Centre, University of Adelaide.

La capacité d'un pays à attirer les IDE dépend des facilités accordées à l'investisseur pour importer et exporter. Ceci implique à son tour que les pays d'accueils devraient considérer l'ouverture aux échanges internationaux comme élément essentiel des stratégies qu'ils mettent en place pour tirer profit de l'IDE.

1.2. L'impact des IDE sur l'investissement domestique

Selon la CNUCED (2002)⁴⁹, les entreprises étrangères peuvent stimuler l'investissement domestique, si les conditions nécessaires d'effet d'entraînement sont créées.

Ce rapport indique que, l'effet positif des IDE sur l'investissement domestique, se manifeste à travers plusieurs canaux tels que l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité, la transmission des techniques de contrôle et de qualité à leurs fournisseurs et l'introduction d'un nouveau savoir-faire, en faisant la démonstration des nouvelles technologies. Les FMN peuvent aussi pousser les entreprises locales, à améliorer leur gestion ou à adopter certaines des techniques de commercialisation employées par les multinationales, soit sur le marché local, soit au niveau international⁵⁰.

Bosworth et Collins, (1999)⁵¹, démontre les effets des entrées de capitaux sur l'investissement intérieur pour 58 pays en développement entre 1978 et 1995, ils distinguent trois types d'entrées de capitaux (IDE, investissement de portefeuille, prêts). Ils constatent que, les IDE ont un impact plus important, ainsi un dollar d'IDE augmente l'investissement intérieur de 80 cents, les investissements de portefeuille n'ont aucun effet sensible sur l'investissement et les prêts ont un effet intermédiaire.

1.3. L'impact des IDE et la concurrence

Selon la CNUCED (2001)⁵², les investissements directs étrangers ont un effet positif, c'est-à-dire d'entraînement, sur les investissements domestiques et ce par l'accroissement de la concurrence et de l'efficacité, la transmission des techniques de contrôle et de qualité aux fournisseurs locaux, et l'introduction de nouveau savoir-faire et de nouvelle technologie. En outre, les firmes multinationales peuvent obliger les entreprises locales à améliorer leur gestion ou à adopter des techniques de commercialisation employées par les multinationales.

⁴⁹ OCDE, (2002), op cit, p.20, 21.

⁵⁰ Idem, p.20, 21.

⁵¹ Loungani P, et Razin A. (2001), « L'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement », Finance et Développement, Juin, p. 7.

⁵² CNUCED, (2001), «World investment report».

Les effets d'entraînement dû à la concurrence se traduisent généralement de la façon suivante :

La présence des FMN exerce une pression concurrentielle sur les entreprises domestiques, cette pression oblige les firmes locales à devenir plus efficaces et plus compétitives en rationalisant leur processus de production et modernisant leurs technologies, de plus, la compétitivité des firmes locales déterminent la complexité des technologies qui seront transférées vers le pays hôte⁵³.

De plus la contribution des IDE en promouvant la concurrence domestique s'explique par les investissements des multinationales qui permettent l'accès des biens produits dans les pays hôtes au marché des pays d'origine. Dans un autre sens, il ouvre le marché intérieur aux marchés internationaux. En recherchant à conquérir des parts de plus en plus grandes du marché local, les multinationales stimulent l'efficacité technique et le changement du niveau technique des sociétés, ce qui conduit à une concurrence ardue sur le marché et par conséquent à l'amélioration de la qualité de la production et le bien-être des consommateurs.⁵⁴

1.4. L'impact des IDE sur le transfert de technologie et les effets d'apprentissage

Dans la littérature économique, le transfert de technologie est peut-être le principal mécanisme par lequel la présence de sociétés étrangères peut avoir des externalités positives dans l'économie d'accueil.

Selon l'OCDE (2002),⁵⁵ le transfert de technologies et leur diffusion s'opèrent par le biais de quatre mécanismes interdépendants les liaisons verticales avec les fournisseurs ou les acquéreurs dans les pays d'accueil, les liaisons horizontales avec des entreprises concurrentes ou complémentaires de la même branche, les migrations de personnel qualifié, et l'internationalisation de la R-D.

- Les liaisons verticales: Les entreprises multinationales peuvent transférer des technologies à des sociétés qui leur fournissent des biens intermédiaires ou leur achètent leurs propres produits. Les clients de la multinationale peuvent améliorer leur

⁵³Sjoholm, F, (1997), «Technology Gap, Competition Spillovers from Direct Foreign Investment: Evidence from Establishment data», Working Paper Series in Economics and Finance No. 211, December 1997, Stockholm School of Economics, pp. 18-19.

⁵⁴ OCDE, (2002), op cit, P, 172. 173.

⁵⁵ Idem, P. 122.123.

productivité et pénétrer des marchés étrangers, grâce aux biens intermédiaires intensifiés en technologie, fournis par la multinationale ils peuvent également imiter ses techniques de commercialisation.

- Les liaisons horizontales : Des entreprises locales du même secteur ou à un même stade du processus de production peuvent adopter des technologies en les imitant ou être contraintes d'améliorer leurs propres technologies du fait de la concurrence accrue des entreprises multinationales.
- Les migrations de personnel qualifié: Des travailleurs et des dirigeants formés ou précédemment employés par la filiale de la multinationale peuvent transférer leur savoir à d'autres entreprises locales en changeant d'employeur ou en créant leur propre société.
- L'internalisation de la R-D : Les activités de R-D des entreprises multinationales, lorsqu'elles sont situées à l'étranger, peuvent contribuer à générer des connaissances au niveau local, car ces activités sont par nature d'un intérêt public.

2. IDE et les préoccupations sociales et environnementales

IDE intervient également dans le développement des ressources humaines, mais aussi sur la distribution des revenus et les conditions de travail dans les pays d'accueil

2.1. IDE et l'amélioration du capital humain

L'incidence majeure de l'IDE sur le capital humain résulte non seulement des efforts déployés par les entreprises multinationales, mais par les mesures prises par les gouvernements locaux pour attirer l'IDE en améliorant le capital humain local. À partir du moment où des individus sont employés par des filiales d'entreprises multinationales, leur capital humain peut être encore amélioré par une formation et un apprentissage sur le tas. Ces filiales peuvent aussi avoir une influence positive sur l'amélioration du capital humain dans les autres entreprises avec lesquelles elles nouent des liens, y compris leurs fournisseurs. À cela s'ajoutent d'autres effets lorsque la main-d'œuvre se déplace vers d'autres entreprises et lorsque certains salariés créent eux-mêmes leur entreprise.⁵⁶

L'éducation, les activités de formation sont considérées comme les principaux mécanismes à travers lesquels l'IDE contribue à l'amélioration du capital humain

⁵⁶ OCDE,(2002), op cit, p.15.

Selon Blomstrom et kokko (1996)⁵⁷, le transfert de technologie entre les multinationales et leurs filiales ne s'opère pas seulement par les machines, le matériel, les droits de brevet, mais également grâce à la formation des employés locaux des filiales.

En effet, le rôle des firmes multinationales dans l'enseignement est assez important, l'IDE pourrait avoir un effet visible sur l'enseignement supérieur dans les pays hôtes, l'effet le plus important est probablement à côté de la demande, cette demande de travail qualifiée par les FMN va encourager les gouvernements à investir davantage dans l'éducation ou l'enseignement supérieur⁵⁸.

Pour l'OCDE⁵⁹, la présence des FMN dans un pays d'accueil pourrait être un élément clé du développement des compétences difficile à transmettre par écrit. En effet, les compétences acquises en travaillant pour une entreprise étrangère peuvent prendre une forme non quantifiable. Des savoirs tacites et qui sont difficiles à codifier et à formuler donc la meilleure façon de les transmettre étant d'en faire la démonstration et l'expérience. D'autre part, un tel savoir est difficilement échangeable sur de longue distance et le meilleur moyen permettant aux pays en voie de développement d'acquérir ce savoir est bien la présence d'entreprises étrangères dans l'économie du pays d'accueil.

En général, il existe des liens de causalité entre l'IDE et le capital humain. D'un côté, l'IDE peut améliorer le capital humain local en fournissant des programmes de formation et de mises à niveau. De l'autre côté, un capital humain qualifié traduit une capacité accrue de la main d'œuvre à accomplir les tâches qui lui sont attribuées. Ceci entraîne la hausse de la productivité et de la rentabilité et attire par voie de conséquence l'IDE.

2.2. L'impact sur les salaires et les conditions du travail

Les responsables publics tendent à souligner les retombées bénéfiques potentielles que les IDE peuvent induire pour l'économie de pays d'accueil, notamment sous la forme d'améliorations de rémunération et des conditions de travail⁶⁰

Les IDE peuvent impacté les salaires et les conditions de travail de manière directe et indirecte, les effets directs concernent les travailleurs des entreprises nationales à capital

⁵⁷M. Blomstrom, et kokko, « humain and inward FDI », working paper n°167 January 2003.p.11.

⁵⁸M. Blomstrom, et kokko, « humain and inward FDI »,op cit,p.12.

⁵⁹OCDE, (2002), op cit, p, 14. 16.

⁶⁰ OCDE « emploi et relation industrielles », Edition, 2008.p.212

étranger c'est-à-dire les filiales des FMN dans le pays d'accueil et les effets indirects est l'impact des IDE sur les travailleurs des entreprises nationales.

Les FMN offrent des salaires plus élevés et des conditions de travail plus favorable au travailleur du pays d'accueil ; peut s'expliquer par leur productivité si importante du au savoir-faire technologique et un management plus abotté qui leur permet d'être plus efficace sur les marchés étrangers, meilleur entreprises meilleur emplois. Aussi les FMN ont tendance a pratiqué des salaires plus efficients sous l'appriissions de la concurrences pour réduire la rotation de la main-d'œuvre autrement dit pour que ces travailleurs ne fuient pas ver la concurrence⁶¹.

Les IDE peuvent avoir des effets indirects sur les conditions du travail et les salaires, cela peut se traduire par deux manières, soit par le transfert de l'avantage de productivité ou soit par le marché du travail local⁶² les IDE influence les conditions de travail et les salaires par le transfert de l'avantage de productivité aux entreprises locales et ces entreprises peuvent à leur tour amélioré leur productivité se transfert se fait soit par limitation des pratiques de production et de management des EMN ou par les travailleurs des entreprises étrangères qui change d'emplois a une entreprise locale en apportant leur savoir-faire, ou par la collaboration des entreprises locales et étrangères et que les EMN imposent aux collaborateurs locaux leurs normes de qualité et les conduites et pratiques de travail, ainsi les travailleurs des entreprises locales bénéficient des conditions et des salaires plus favorables.

Sur le marché du travail, L'arrivée ou l'extension des IDE dans un pays influence le marché du travail, en réduisant l'offre et en augmentant la demande de travail, par conséquent les salaires vont augmenter, et les entreprises locales pour avoir de la main-d'œuvre doivent assurer un salaire qui répond aux exigences du marché.⁶³

Il est admis que les IDE sont un catalyseur du développement économique, notamment via leur contribution à la création de richesse. Ils participent notamment à la croissance de l'investissement privé dans le pays d'accueil. Ils favorisent par ailleurs le transfert de technologie, contribuent à la formation et l'amélioration du capital humain et concourent au développement des entreprises dans un environnement concurrentiel, notamment à travers l'augmentation de la productivité des facteurs de production. En outre, le

⁶¹ OCDE, (2008), op cit, p.213.

⁶² Idem, 216.

⁶³OCDE, (2008), op cit, 217.

développement des IDE entraîne une intégration plus poussée des pays aux échanges internationaux, et devrait avoir pour effet de faciliter l'accès des pays en développement aux marchés internationaux. (Mucchielli, 2002)⁶⁴.

Conclusion :

Sur le plan théorique, les investissements directs étrangers sont considérés comme substantiels. En effet, les IDE se concrétisent non seulement par des entrées de capitaux pour le pays d'accueil, mais également, par un apport technologique et organisationnel, et un accès privilégié à de nouveaux marchés. Grâce aux retombées positives qui se manifestent à différents niveaux, l'IDE peut contribuer d'une façon active à la croissance et au développement économique des pays d'accueil. Pour les pays en développement, l'IDE constitue la solution aux différents problèmes. Ce qui explique, les efforts déployés par plusieurs pays, qui se livrent à une concurrence accrue, pour accaparer d'importants flux d'investissements internationaux.

⁶⁴Mucchielli, J. L. (2002), « IDE et exportations : compléments ou substituts », Problèmes économiques, 6 mars.

Chapitre 2 : LES IDE EN ALGÉRIE : CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX

Introduction

L'Algérie présente de meilleures opportunités pour les investisseurs étrangers, en effet elle dispose d'importantes ressources naturelles (pétrole, gaz, ressource minérale), une position géographique stratégique, ainsi qu'un environnement macroéconomique favorable. Par ailleurs, l'Algérie a axé sa politique d'attractivité sur des réformes structurelles et des mesures d'incitation fiscales, ainsi que la mise en place d'organe chargé de la promotion et d'accompagnement des investissements.

Ce chapitre sera divisé en trois sections dont la première sera consacrée à présenter l'évolution et tendance des IDE dans le monde ainsi que l'Algérie. La deuxième section portera sur le cadre institutionnel d'investissement en Algérie, et la troisième section sera consacrée à analyse d'attractivité des IDE en Algérie.

Section1 : Tendance des investissements directs étrangers en Algérie

Selon la CNUCED, pendant les deux dernières décennies, l'investissement direct étranger a connu un développement saisissant au niveau mondial. En effet, le volume de l'investissement direct étranger mondial s'accroît beaucoup plus vite que la production mondiale et le commerce international.

1. Aperçu sur l'évolution des IDE dans le monde

Il sera étudié dans ce point l'évolution et les perspectives des flux d'IDE dans le monde

1.1. Evolution récente des IDE dans le monde

L'accroissement des flux d'investissement direct étrangers a débuté dans les années 1950 et s'est poursuivi au fil des ans. Mais leur véritable essor a été noté dans les années 1980 avec une accélération sensible des flux entrants et sortants d'IDE qui sont passés de 50 milliards de dollars à plus de 200 milliards entre 1989 et 1990. Cette croissance s'est poursuivie dans les années 1990 et a permis d'atteindre un montant de 1400 milliards de dollars en 2000. La phase de croissance a été suivie d'une phase de contraction des flux d'IDE

au début des années 2000 et un redressement au milieu des années 2000. Durant ce redressement, les IDE ont atteint un montant record de 2000 milliards de dollars US en 2007. Mais cette phase de redressement a été suivie par une baisse des flux en raison de la crise financière internationale (à partir de 2008). Ainsi, en 2009, 2010 et en 2011, les IDE ont chuté respectivement de 32%, 16% et 9% lorsque comparés à la valeur de l'année précédente. En 2012, avec un montant de 1350 milliards de dollars, les flux d'IDE ont encore baissé de 18% par rapport à 2011. En 2013, les flux mondiaux d'IDE sont repartis à la hausse. Les entrées ont augmenté de 9 %, pour s'élever à 1 450 milliards de dollars, progressant dans toutes les grandes catégories de pays – pays développés, pays en développement et pays en transition¹ (voir annexe n° 1).

Le stock mondial d'IDE a aussi augmenté de 9 %, pour atteindre 25 500 milliards de dollars. D'après le rapport de la CNUCED², les entrées mondiales d'IDE ont diminué de 16 % en 2014 pour s'établir à 1 230 milliards de dollars, contre 1 470 milliards de dollars en 2013 . Cette évolution s'explique notamment par la fragilité de l'économie mondiale, l'incertitude des investisseurs quant aux politiques publiques et les fortes tensions géopolitiques. De plus, les nouveaux investissements ont été contrebalancés par quelques très importantes opérations de cession.

1.2. Perspective des IDE mondiale

Selon la CNUCED dans son dernier rapport (2015)³, une reprise des flux d'IDE est attendue en 2015. Plusieurs facteurs pourraient la favoriser : le renforcement de la croissance économique dans les pays développés, les effets positifs sur la demande, la baisse du prix du pétrole, des politiques monétaires accommodantes et le maintien des mesures de promotion et de libéralisation de l'investissement. Le modèle prévisionnel de la CNUCED sur l'IDE et une enquête de conjoncture qu'elle a menée sur de grandes entreprises multinationales annoncent une hausse des flux d'IDE pendant et après l'année 2015. Les entrées mondiales d'IDE devraient augmenter de 11 % à 14 % milliards de dollars en 2015; elles pourraient s'élever encore pour atteindre 1 500 milliards de dollars en 2016 et 1 700 milliards de dollars en 2017. Le pourcentage d'entreprises multinationales qui prévoient d'accroître leurs dépenses d'IDE pendant la période 2015-2017 est passé de 24 % à 32 %, selon l'étude de conjoncture de la CNUCED. Les données disponibles pour les premiers mois de l'année 2015 confirment

¹ CNUCED, base de données sur les IDE et les entreprises multinationales, www.unctad.org/fdistatistics

² CNUCED, 2015, « rapport sur l'investissement dans le monde », p.1.

³ Idem p.2.

les prévisions. Toutefois, un certain nombre de facteurs économiques et politiques, notamment les incertitudes qui continuent de planer sur la zone euro, les possibles répercussions des tensions géopolitiques et certaines fragilités des pays émergents, pourraient remettre en cause la reprise attendue.

2. Tendances des investissements directs étrangers en Algérie

L'Algérie a montré sa volonté d'attirer des flux d'IDE. Ceci s'est affirmé dans les différentes lois relatives à l'investissement. En effet, les ressources naturelles dont dispose le pays additionné à de nombreux avantages comparatifs, tels que la position géographique, les infrastructures, la disponibilité de la main-d'œuvre, et les avantages fiscaux, sont des déterminants favorables. Dès le début des années 1990, une politique de réformes structurelles a permis le rétablissement des équilibres macro-économiques et la libéralisation de l'économie, ainsi la privatisation des entreprises publiques et l'ouverture aux IDE ont constitué deux axes importants dans la politique économique suivie par l'Algérie depuis le début des années 2000. Certes, l'Algérie a connu ces dernières années un flux d'IDE important par rapport aux années 1990, mais qui restent néanmoins insuffisants par rapport au potentiel du pays.

2.1. Evolution des flux des IDE en Algérie

Deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de (1970 à 1994) période qui précède les réformes structurelles, et après 1995, période qui suit ces réformes.

2.1.1. Evolution des investissements directs étrangers avant les réformes structurelles

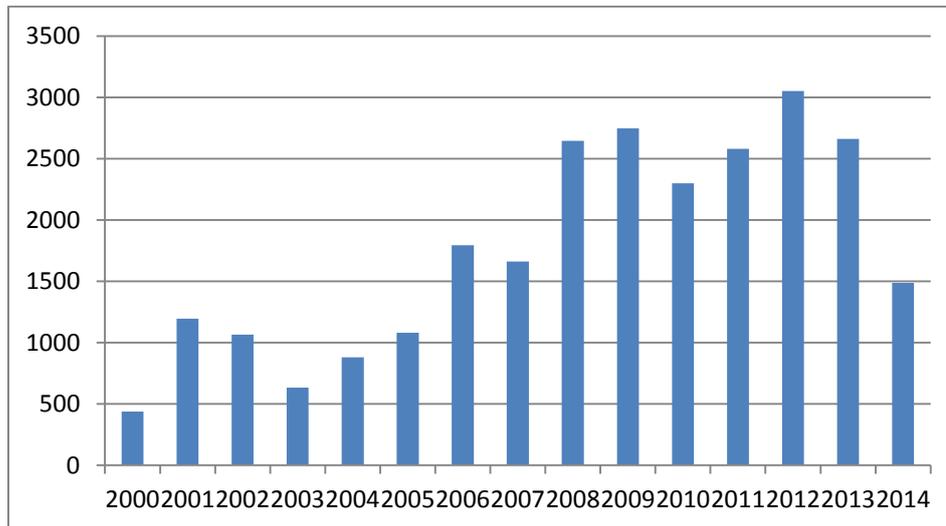
Après l'indépendance, le mouvement des IDE en Algérie était relativement marginal, mais la période (1970-1994) reflète un important accroissement des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers, ce qui a engendré d'importants flux d'IDE. (près de 100% des investissements sont concentrés dans ce secteur)⁴.

L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolifères ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières, et permis de pallier le manque de ressources

⁴ CNUCED (2004), « examen de la politique de l'investissement, Algérie », op cit, p, 5.

financières nécessaires pour l'entretien et la mise à niveau de celles-ci. Néanmoins, avant 1992, l'Algérie n'autorisait pas les sociétés étrangères à produire directement pour leur propre compte, elles pouvaient cependant bénéficier de contrats de partage de production avec la Sonatrach⁵

Figure N°1: flux d'IDE entrant en Algérie pour la période 2000-2014 (en millions de dollars)



Source : élaboré par les auteurs sur la base de données de la CNUCED

(<http://www.unctad.org/fdistatistics>).

L'augmentation des IDE durant la décennie 2000 est justifiée par les efforts déployés par l'Etat en vue de rétablir l'équilibre macroéconomique, dont les programmes de soutiens à la relance économique, ainsi le cadre institutionnel le plus approprié, ce qui a permis d'attirer des flux importants d'IDE. A partir de 2012, on remarque une chute des flux d'IDE à cause de la baisse des prix de pétrole ce qui explique la concentration des IDE dans le secteur des hydrocarbures.

2.1.2. Evolution des investissements directs étrangers après les réformes structurelles

La deuxième période (à partir de 1995) est marquée par la reprise des flux d'investissements qui résulte principalement de la détérioration de l'économie induite notamment par la baisse du prix du pétrole. Le gouvernement ne pouvait plus assurer à lui seul le fardeau économique causé par la détérioration de la dette et par l'inefficacité du système économique. Ainsi, la mise en place de réformes macroéconomiques viables a

⁵ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie » conférence des nations unies sur le commerce et le développement, New York et Genève, 2004, p.7.

favorisé le désengagement progressif de l'État dans certains secteurs clefs de l'économie nationale et a permis l'émergence d'un secteur privé dont le poids s'est rapidement accru dans l'économie⁶.

En 2001, l'Algérie a mis en place plusieurs programmes de relance économique, a conclu un accord de libre-échange avec l'union européenne, et une négociation avec l'OMC pour une future adhésion, ce qui a permis de créer un climat plus attractif et d'important flux IDE.

Depuis 2000, l'Algérie attire un nombre important d'investisseurs étrangers, qu'ils soient de pays développés ou de pays en développement. Les secteurs d'activité attractifs se diversifient aussi. Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères, du conseil national de l'investissement (CNI) ou encore de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI), l'équivalent d'une agence de promotion (API). Le constat révèle que l'Algérie a déployé beaucoup d'efforts depuis quelques années pour atteindre l'attractivité massive des capitaux étrangers⁷.

Ainsi, en 2001 et 2002 l'Algérie s'est classé respectivement quatrième et troisième pays hôte d'IDE en Afrique et premier pays du Maghreb en 2002. En 2003, l'Algérie est classée 74ème au niveau mondial. En 2004, elle enregistre la première place de Maghreb en attirant 882 millions de dollars, contre 853 millions de dollars en Tunisie et 639 millions de dollars au Maroc. Cette performance remarquable reflète les efforts déployés par l'Etat pour atteindre les capitaux étrangers⁸.

L'expansion des investissements directs étrangers est soutenue depuis 2004, leur montant en 2006 constitue le triple du montant enregistré (634 millions de dollars) au cours de l'année 2003(voir tableau n°3)

⁶ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie », 2004, op cit, p.7.

⁷ Idem, p. 18. 19.

⁸ Idem, p. 19. 20.

Tableau n°3: Investissement direct étranger au Maghreb, flux entrants(en millions de dollars)

année \ pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Algérie	438	1196	1065	634	882	1081	1795	1662
Libye	141	133	145	143	357	1038	1734	4689
Maroc	471	2875	534	2429	853	2946	2898	2803
Tunisie	779	486	821	584	639	782	3312	1616

Source : ANIMA, « investissement direct étranger vers MEDA en 2007, la bascule », Anima investment Network, étude n°1, mai 2008, p.11.

Selon la CNUCED, l'Algérie a enregistré depuis 2012 une baisse constante des IDE, les flux entrants ont diminué de 3,05 Mds USD en 2012 à 2,66 Mds USD en 2013, puis 1,48Mds USD en 2014. Cette dernière diminution s'explique par des changements de réglementation pour les investissements étrangers comme la décision dans la loi de finances 2014 de réaménager l'obligation de réinvestissement de (30%) de la part des gains correspondant aux exonérations fiscales, ainsi les groupes étrangers ont pu faire remonter leur bénéficiaire au sein de leur maison mère. D'autre part, la chute drastique des cours des hydrocarbures dont l'inflexion a débuté dès 2013, pour réellement se concrétiser au cours du second semestre 2014 (-19% entre le 1er et le 2nd semestre 2014), a pu jouer dans les décisions d'investissement des acteurs du secteur⁹. (Voir tableau n°4)

Tableau n°4: Evolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du nord (MUSD, 2009-2014)

Année \ pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	2 746	2 300	2 580	3 052	2 661	1 488
Egypte	6 712	6 386	-483	6 031	4 192	4 783
Libye	3 310	1 909	-	1 425	702	50
Maroc	1 952	1 574	2 568	2 728	3 298	3 582
Tunisie	1 688	1 513	1 148	1 603	1 117	1 060

Source : Direction générale, trésor, les investissements directs étrangers en Algérie en 2014, p. 1.

⁹ Direction générale, trésor, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », publication des services économiques, février 2016.

2.2. Répartition régionale et sectorielle des IDE

2.2.1. Les IDE par région

Les principales firmes étrangères qui investissent en Algérie sont généralement de grande taille, ce qui leur permet d'appréhender les risques et l'incertitude élevés liés aux marchés, mais également de tirer pleinement profit de la profitabilité élevée (position de premier entrant) qui compose cette incertitude. Le tableau suivant retrace la répartition des IDE selon le pays d'origine.

Tableau n°5 : Répartition des projets d'investissements déclarés par région (2002-2010)

Région	Nombre de projet	Montant en million de DA
Europe	264	305,008
UE	220	266,602
Asie	37	213,233
Amérique	12	59,559
Pays arabe	208	802,097
Afrique	1	4,510
Australie	1	2,947
Multinationale	5	6,366
Totale	528	1, 693,748

Source : ANDI. <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>.

En terme de nombre de projets, il est clair que l'Europe, et particulièrement l'UE, est le premier investisseur en Algérie avec 264 projets, suivi par les pays arabes avec 208 projets, et l'Asie avec 37 projets.

Mais en termes des montants investis, les pays arabes viennent en premier avec 208,097 millions de DA, suivi par Europe et l'Asie.¹⁰

2.2.2. Les IDE par secteur

Les projets des IDE en Algérie portent sur certains secteurs particuliers et spécifiques à l'économie nationale. Deux secteurs ont été distingués par la CNUCED, à savoir les hydrocarbures et l'énergie d'une part, et les télécommunications et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) d'autre part.

¹⁰ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie », 2004, op cit, p.22.24.

2.2.2.1. Le secteur des hydrocarbures et de l'énergie

Le secteur des hydrocarbures joue un rôle primordial en matière d'IDE. En effet, la part des exportations de pétrole et de gaz s'élève à 95 % des exportations totales de l'Algérie et entre 26 % et 30 % de son PIB. Ainsi, en raison de l'augmentation du prix du pétrole de 30 % depuis la fin de 2001, l'énergie et les activités d'extraction se positionnent comme moteur principal de l'économie algérienne¹¹.

Depuis 1967, l'Algérie est le deuxième fournisseur mondial de gaz naturel liquéfié (GNL). Ses principaux acheteurs sont européens, Gaz de France étant le principal client suivi d'opérateurs espagnols et italiens. La Belgique, les Pays-Bas et, de plus en plus, les États-Unis sont des clients à fort potentiel d'achat¹².

En ce qui concerne le secteur de l'électricité, la libéralisation est à un stade plus avancé que dans celui des hydrocarbures. La loi sur l'électricité de 1997 avait introduit les premiers éléments de la libéralisation du secteur en ouvrant la production de l'électricité à l'investissement privé, national et étranger. Cependant cette ouverture était soumise à une obligation de livraison de la production soit à la Sonelgaz, soit à l'exportation. La loi de 2002 libéralise davantage la production, mais aussi la distribution pour les gros clients industriels¹³.

2.2.2.2. Le secteur des Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication

Dans le secteur des télécommunications, les entreprises transnationales recherchent des marchés larges, inexploités et peu compétitifs. L'Algérie est donc un marché très propice, avec un monopole d'État sur le réseau de téléphonie fixe et autres services connexes. Le secteur connaît depuis quelques années des mutations importantes. Le taux de pénétration est faible et la demande est très forte. Une importante réforme est intervenue dans ce secteur en 2000 suite à la loi sur la poste et les télécommunications qui a d'abord permis la transformation du statut de l'opérateur national, d'une administration classique à une société commerciale par actions¹⁴.

Par rapport aux nouvelles technologies de l'information, l'Algérie est un marché intéressant en termes d'équipements. L'essor de l'informatique et d'Internet est considérable, et

¹¹ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie », 2004, op cit, p.15.16.

¹² Idem

¹³ Idem

¹⁴ Idem

le potentiel est énorme. Ces dernières années ont vu se multiplier le nombre de fournisseurs privés nationaux d'accès Internet dont l'un a particulièrement réussi à la fois en termes de part de marché et en nouant un partenariat international avec le groupe français Wanadoo. Le faible nombre d'abonnés comparativement aux autres pays de la région est compensé par la multiplication du nombre de cybercafés, offrant les services Internet au grand public¹⁵.

Tableau n°6: répartition des projets d'investissement déclarés étrangers par secteur d'activité pour la période (2002-2010)

Secteur d'activité	Nombre de projet	%	Montant en million de DA	%
Industrie	281	53,22%	925295	54,63%
Service	111	21,02%	505789	29,86%
BTPH	86	16,29%	46107	2,72%
Transport	24	4,55%	10319	0,61%
Tourisme	13	2,46%	102295	6,04%
Agriculture	9	1,70%	6845	0,40%
Santé	3	0,57%	8589	0,51%
Télécommunication	1	0,19%	88500	5,23%
Total	528	100%	1693748	100%

Source : ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>

Il ressort de ce tableau que durant la période 2002-2010 les investissements étrangers sont concentrés essentiellement dans l'industrie (avec 53,22% du nombre de projets et 54,63% des montants), suivi de loin par les services (avec 21,02% du nombre de projets et 29,86% des montants). Le secteur de l'agriculture, télécommunication, santé, transport et tourisme n'avait pas attiré beaucoup d'investisseurs étrangers.

L'analyse de la nature des projets d'investissements réalisés en Algérie durant la période (2002-2010) montre que les IDE ne représentent qu'une part marginale du total d'investissement. (Voir tableau n°7)

¹⁵ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement, Algérie », 2004, op cit, p.17.

Tableau n°7 : répartition des projets d'IDE durant la période (2002-2010)

Projet d'investissement	Nombre de projets	%	Montant en million de DA	%	Nombre d'emplois	%
Investissements locaux	67280	99,22	5035015	74,83	866563	92,11
Partenariat	245	0,36	843135	12,53	27717	2,95
IDE	283	0,42	8850613	12,64	46552	4,95
Total IE	528	0,78	1693748	25,17	74269	7,89
Total	67808	100	6728763	100	940832	100

Source : ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/bilan-des-investissements>.

Les investissements étrangers ne représentent que 0,78% du nombre de projets, et 25,17% du montant à investir, et 7,89 du nombre d'emplois créés. Alors que les investissements locaux sont les plus importants avec 99,22% du nombre de projets, 74,83% du montant à investir, et 92,11% du nombre d'emplois créés.

Section 2 : Le cadre institutionnel d'investissement en Algérie

Fatima Boualem dans sa communication a mis l'accent sur l'importance des institutions et des organisations dans la définition de climat économique d'un pays et leur importance dans la prise de décision par les agents économiques d'investir ou non (Ménard, 2004) suggère de faire la distinction entre l'environnement institutionnel et les arrangements qui se déploient dans cet environnement. L'environnement institutionnel ou simplement, « *les institutions, sont caractérisées comme, un ensemble de règles, stable, abstraite et impersonnelles, inscrite dans la longue durée dans des lois, des traditions ou des coutumes, et associées à des mécanismes destinés à asseoir et mettre en œuvre des schémas de comportement gouvernant les relations entre agent ou groupe d'agents* »¹⁶. Les pays qui souhaitent attirer davantage d'IDE doivent démocratiser leurs institutions et les rendre plus transparents.

¹⁶ Fatima BOUALAM, « Ouverture et émergence en Méditerranée », Les Institutions et Attractivité des Communication de Colloque International Rabat- Maroc, Université de Montpellier I, Sciences Economiques LASER. 17 et 18 Octobre 2008. P.13.

En Algérie, le cadre juridique de l'investissement direct étranger repose sur un ensemble de réglementations dont la plus importante est l'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement. L'ordonnance de 2001 a été par la suite, complétée et modifiée par l'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006. Cette refonte a été rendue nécessaire suite à certaines lacunes de l'ancien dispositif de promotion de l'investissement qui était en recul avec le premier Code de l'investissement d'inspiration libérale promulgué en 1993. Le texte législatif de 2001 souffrait également de l'absence de textes d'application qui n'avaient pas suivi la promulgation de l'ordonnance de 2001¹⁷.

1. Définition de l'investissement

Les investissements réalisés dans les activités économiques concernant la production des biens et services sont régies par l'ordonnance du 20 août 2001 n°01-03 modifiée et complétée par (l'ordonnance 06-08 du 15 juillet 2006 et la loi de finance complémentaire de 2009- LF 2010 – LFC 2010-LF2011- LFC 2011- LF 2012-2013-LF-2015) relative au développement de l'investissement, l'ordonnance couvre aussi les investissements nationaux qu'étranger¹⁸.

Il est entendu par investissement au sens de l'article 2 de l'ordonnance de 2001.¹⁹

- Les acquisitions d'actifs entrant dans le cadre de création d'activités nouvelles, d'extension de capacités de production, de réhabilitation ou de restructuration ;
- la participation dans le capital d'une entreprise sous forme d'apports en numéraires ou en nature ;
- les reprises d'activités dans le cadre d'une privatisation partielle ou totale. Sont concernés par cette définition ;
- les investissements réalisés directement à partir des capitaux étrangers soient en Joint venture avec des investisseurs algériens (personnes physiques ou morales) de droit public ou de droit privé ;

¹⁷ Hind Ouguenoune, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », op cit, p. 152.

¹⁸ KPMG, « guide investir en Algérie » Edition, 2016. p.43

¹⁹ Journal officiel de la république algérienne N°47, Ordonnance n° 1-03 de l'Aouel Joumada Ethania 1422 correspondant au 20 août 2001 relative au développement de l'investissement.

- les investissements effectués par des capitaux locaux par des nationaux et/ou résidents.
- Les investissements réalisés au moyen de l'attribution de concessions ou de licences (brevets, marques, ...etc.) sont également visés par l'ordonnance n°01-03 du 20 août 2001.
- Aussi bien les investissements en Building Operate Transfer (BOT) dans lequel le concessionnaire assure le financement de l'investissement en participant au capital.

2. Liberté d'investir et les organismes chargés de l'investissement et d'octroi d'avantages

2.1. Les organismes chargés de l'investissement

Selon l'article 4 de l'ordonnance 2001; « Les investissements sont réalisés librement sous réserve de la législation et des réglementations relatives aux activités réglementées et au respect de l'environnement. Ils bénéficient de plein droit de la protection et des garanties prévues par les lois et règlements en vigueur »²⁰, la loi de finance 2014²¹ encourage les investissements étrangers qui contribuent au transfert de savoir-faire et /ou qui produisent des biens à un taux d'intégration supérieur à 40% et que leur activité soit réglementée.

Le décret exécutif n°15-234 du 29 août 2015²² considère comme activités ou profession réglementée celles qui portent un intérêt à des préoccupations ou à des intérêts liés à l'ordre public, à la sécurité des biens et des préoccupations des richesses naturelles et aux biens publics composant le patrimoine national, la santé publique et l'environnement, l'investisseur doit obtenir une autorisation ou un agrément délivré par les autorités administratives compétentes. Plusieurs organismes sont chargés des investissements étrangers en Algérie, que ce soit au niveau des ministères ou des administrations relevant de ces ministères et on trouve :

²⁰ Codes algériens 2015-T.6 Droit des investissements

²¹ KPMG. « Guide investir en Algérie », op cit, p.44.

²².idem p.44.

2.1.1. L'agence nationale de développement de l'investissement

Créée dans le cadre des réformes de 1ère génération engagées en Algérie durant les années 1990, l'Agence en charge de l'investissement a connu des évolutions visant des adaptations aux mutations de la situation économique et sociale du pays. Initialement APSI, Agence de Promotion, de Soutien et de Suivi de l'Investissement de 1993 à 2001, puis ANDI, Agence Nationale de Développement de l'Investissement, cette institution gouvernementale s'est vue confier la mission de facilitation, de promotion et d'accompagnement de l'investissement²³.

L'ANDI a pour mission, l'accueil, le conseil et l'accompagnement des investisseurs au niveau de ses structures centrales et régionales aussi l'information des investisseurs à travers son site web, ses supports de promotion et ses divers points d'information sur les événements économiques organisés en Algérie et à l'étranger. En outre, elle formalise les avantages prévus par des dispositifs d'encouragements sur une base d'équité et dans des délais courts; elle veille à l'exécution concertée avec les différentes institutions concernées (Douanes, impôts etc.), des décisions d'encouragement à l'investissement; elle contribue à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement, en synergie avec les secteurs économiques concernés²⁴.

2.1.2. Le conseil national d'investissement

Le CNI est créé auprès du ministre chargé de la promotion des investissements qui en assure le secrétariat selon le décret exécutif n°06-355 du 9 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du CNI. Il est placé sous l'autorité du Chef du Gouvernement qui en assure la présidence, ses travaux sont sanctionnés par des décisions, des avis et des recommandations.

Le redéploiement institutionnel opéré en octobre 2006 a renforcé le CNI dans son rôle stratégique. L'action de ce conseil s'exerce désormais en matière de décisions stratégiques relatives à l'investissement et en matière d'examen des dossiers d'investissements présentant un intérêt pour l'économie nationale²⁵.

²³ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/a-propos> consulté le 05/05/2016

²⁴ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/missions-de-l-andi> consulté le 05/05/2016

²⁵ <http://www.mdipi.gov.dz/?Conseil-National-de-l> consulté le 06/05/2016

Le CNI a pour mission de formuler la stratégie de développement de l'investissement, proposer au gouvernement toute décision et mesure nécessaire à la mise en œuvre du dispositif de soutien et d'encouragement de nouveaux avantages, le CNI a le pouvoir de décider sur l'approbation de la liste d'activité et des biens exclus des avantages ainsi que leur modification et leur mise à jour, le CNI a le pouvoir de probation des critères d'identification des projets présentant un intérêt pour l'économie nationale, aussi l'établissement de la nomenclature des dépenses du régime dérogatoire privé. Le CNI évalue les crédits nécessaires à la couverture du programme national de promotion de l'investissement, encourage la création d'institutions et d'instruments financiers adaptés. En général le CNI traite toute question en rapport avec l'investissement, et il n'a pas une autorité administrative indépendante, il ne s'adresse pas directement à l'investisseur, mais à l'autorité chargée de la mise en œuvre des textes sur la promotion des investissements²⁶.

2.1.3. Le guichet unique décentralisé

Le Guichet unique décentralisé est un démembrement de l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement, au niveau local, créé au niveau de la wilaya. Il regroupe, en son sein, outre les cadres de l'Agence elle-même, les représentants des administrations intervenant à un moment ou à un autre dans le parcours de l'investissement notamment pour les formalités liées à :

- la constitution et l'immatriculation des sociétés,
- les autorisations et permis requis notamment le permis de construire,
- les avantages liés aux investissements.

A ce titre, il est chargé de l'accueil de l'investisseur, de la réception de sa déclaration, de l'établissement et de la délivrance de l'attestation de dépôt et de la décision d'octroi d'avantages, la prise en charge des dossiers en rapport avec les prestations des administrations et organismes représentés au guichet unique et de leur acheminement en direction des services concernés et de leur bonne finalisation²⁷.

Le rôle du guichet unique décentralisé est de faciliter et simplifier les procédures légales de constitution des sociétés et de mise en œuvre des projets d'investissement. A cet effet, les représentants des administrations et organismes qui le composent sont chargés de délivrer

²⁶ KPMG, « guide investir en Algérie », op cit, p. 56.

²⁷ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/guichet-unique> consulté le 06/05/2016

directement à leur niveau, les documents requis et à fournir les prestations administratives liées à la réalisation de l'investissement. Ils sont chargés d'intervenir auprès des services centraux et locaux de leurs administrations ou organismes d'origine pour lever les difficultés éventuelles rencontrées par les investisseurs.

A fin de garantir l'efficacité de l'action du guichet unique et en faire un véritable instrument de simplification et de facilitation en direction des investisseurs, des réaménagements ont été introduits, afin de lui permettre de s'ériger en espace incontournable pour la réalisation et le développement des projets d'investissement. Les prestations fournies par le guichet ne se limitent plus à la simple information, mais s'étendent à l'accomplissement de l'ensemble des formalités requises, grâce à la délégation effective du pouvoir d'action, de décision et de signature accordé par les administrations et organismes concernés, au représentant au sein du guichet²⁸.

Les non-résidents font l'objet d'une attention particulière de la part du législateur. En premier lieu, le directeur du GUD constitue l'interlocuteur direct et unique de l'investisseur non résidant. En deuxième lieu, le directeur du GUD doit accompagner l'investisseur, établir, délivrer et attester de dépôt de la déclaration d'investissement et de la décision d'octroi des avantages. En troisième lieu, il doit prendre en charge les dossiers examinés et s'assurer de leur bonne finalisation, et acheminés vers les services concernés. Il existe 48 guichets uniques décentralisées sur le territoire national²⁹.

2.2. Les avantages accordés aux investisseurs

Les investisseurs éligibles au dispositif ANDI bénéficient de deux régimes d'octroi d'avantages fiscaux, un régime général et un autre dérogatoire³⁰.

2.2.1. Régime général : il ya lieu de distinguer deux phases :

La phase de réalisation : Dans cette phase l'investisseur reçoit comme avantages, l'exonération des droits de douane sur les équipements importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; franchise de TVA sur les biens et services importés ou acquis localement, entrant directement dans la réalisation de l'investissement ; exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières, effectuées dans le cadre de l'investissement concerné ; exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions de biens immobiliers

²⁸ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/guichet-unique/l'investisseur> consulté le 07/05/2016

²⁹KPMG, « guide investir en Algérie », op cit, p. 58

³⁰ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages> consulté le 07/05/2016

bâties et non bâties consenties au titre de la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie. Bénéficiaire également de ces dispositions, les concessions consenties antérieurement par décision du conseil des ministres au profit des projets d'investissement ainsi qu'aux investissements déclarés auprès de l'agence nationale de développement de l'investissement (ANDI)³¹.

La Phase d'exploitation : Pour une durée de trois ans pour les projets créant jusqu'à cent emplois au moment du démarrage de l'activité et après constat d'entrée en activité établi par les services fiscaux, l'investisseur reçoit comme avantages :

- exonération de l'Impôt sur les Bénéfices des Sociétés.
- Exonération de la taxe sur le Chiffre d'Affaires.

Cette durée est portée à cinq ans pour les projets créant cent un emplois, au moment du démarrage de l'activité, et/ou pour les investissements dans les filières stratégiques dont la liste est fixée par le conseil national de l'investissement³².

2.2.2. Régime dérogatoire : peuvent bénéficier de ce régime les investissements réalisés dans les zones dont le développement nécessite une contribution particulière de l'Etat (Régime de zones à développer), ainsi ceux présentant un intérêt particulier pour l'économie.

2.2.2.1. Régime des zones à développer

En phase de réalisation, selon l'ANDI l'investisseur reçoit des avantages comme : exemption du droit de mutation à titre onéreux pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement ; application du droit d'enregistrement au taux réduit de deux pour mille pour les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital ; prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement ; franchise de la TVA pour les biens et services non exclus des avantages entrant directement dans la réalisation de l'investissement, qu'ils soient importés ou acquis sur le marché local ; exonération de droits de douane pour les biens importés non exclus des avantages, entrant directement dans la réalisation de l'investissement. En outre, l'investisseur peut bénéficier de l'exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis

³¹ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>

³² Idem

destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

Bénéficient également de ces dispositions les concessions consenties antérieurement par décision du conseil des ministres au profit des projets d'investissement³³.

En Phase d'exploitation : Dans ce cas et selon l'ANDI, les investissements ayant pour une durée de dix (10) ans l'investisseur a pour avantages : l'exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ; exonération de la taxe sur l'activité professionnelle, Exonération à compter de la date d'acquisition, de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement. Des avantages supplémentaires de nature à améliorer et/ou à faciliter l'investissement, tel que le report des déficits et les délais d'amortissement sont également accordés.

2.2.2.2. Investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale

En phase de réalisation, les avantages accordés sont; exonération et/ou franchise des droits, taxes, impositions et autres prélèvements à caractère fiscal frappant les acquisitions opérées tant par voie d'importation que sur le marché local, des biens et services nécessaires à la réalisation de l'investissement ; exonération des droits d'enregistrement portant sur les mutations des propriétés immobilières affectées à la production ainsi que la publicité légale dont elles doivent faire l'objet; exonération des droits d'enregistrement sur les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital; exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières affectées à la production.

Exemption des droits d'enregistrement, des frais de publicité foncière et de la rémunération domaniale portant sur les concessions, pour les biens immobiliers bâtis et non bâtis consentis destinés à la réalisation de projets d'investissement. Cet avantage s'applique pour la durée minimale de la concession consentie.

Bénéficient également de ces dispositions les concessions consenties antérieurement par décision du conseil des ministres au profit des projets d'investissement³⁴.

En phase d'exploitation et pour les investissements ayant une durée maximale de dix années à compter du constat d'entrée en exploitation établi par les services fiscaux, ils reçoivent comme avantages : exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés ; exonération

³³ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>

³⁴ Idem

de la taxe sur l'activité professionnelle. Exemptions ou réductions des droits, impôts ou taxes, y compris la taxe sur la valeur ajoutée grevant les prix des biens produits par l'investissement entrant dans le cadre des activités industrielles naissantes, sur décision du CNI.

D'autres avantages, sur décision du CNI, tels que la prise en charge partielle ou totale par l'Etat, après évaluation de l'Agence, des dépenses au titre des travaux d'infrastructures nécessaires à la réalisation de l'investissement³⁵.

2.2.3. Régime droit commun

Outre les avantages du régime dérogatoire des zones, pour les investissements dans les wilayas d'ADRAR, ILLIZI, TAMANRASSET, et TINDOUF, une réduction de 50% de l'IRG pour une période de 05 ans pour les investissements, paiement d'un dinar le mètre carré de la redevance domaniale pour une période de 15 ans et l'abattement de 50 % au-delà de cette période, pour les concessions foncières destinées aux projets d'investissements.

Pour les investissements dans les wilayas du Sud, paiement d'un dinar le mètre carré de la redevance domaniale pour une période de 10 ans et l'abattement de 50 % au-delà de cette période, pour les concessions foncières destinées aux projets d'investissements ; paiement d'un dinar à l'hectare pour une période de 10 à 15 ans, et au-delà de cette période, un abattement de 50%, au titre de la redevance domaniale sur les nouvelles exploitations agricoles; une bonification de 4,5% des taux d'intérêt applicables aux prêts bancaires accordés aux investissements dans les projets touristiques; une bonification de 4,5% des taux d'intérêt applicables aux prêts bancaires accordés aux actions de modernisation des établissements touristiques et hôteliers³⁶.

Pour les investissements dans les wilayas des Hauts Plateaux, le paiement d'un dinar le mètre carré de la redevance domaniale pour une période de 10 ans, et un abattement de 50% au-delà de cette période, pour les concessions foncières destinées aux projets d'investissements ; le paiement de un dinar à l'hectare pour une période de 10 à 15 ans, et au-delà de cette période, un abattement de 50%, au titre de la redevance domaniale sur les nouvelles exploitations agricoles³⁷.

³⁵ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>

³⁶ Idem

³⁷ Idem

Pour les investissements relevant du régime général et réalisé dans les filières d'activités suivantes sidérurgiques et métallurgiques, liants hydrauliques, électriques et électroménagers, chimie industrielle, mécanique et automobile, pharmaceutiques, aéronautique, construction et réparation navales, technologies avancées, industrie agroalimentaire, textile et habillement, cuirs et produits dérivés, bois et industrie du meuble, outre les avantages aux titres de la réalisation, ils bénéficient d'exonération temporaire pour une période de cinq ans, de l'impôt sur les bénéfices des sociétés ou de l'impôt sur le revenu global et de la taxe sur l'activité professionnelle, la bonification de 3% du taux d'intérêt applicable aux prêts bancaires³⁸.

3. Le partenariat, égalité, garantie et protection

Bien que l'Etat algérien donne la liberté à l'investisseur étranger, la loi de finance complémentaire pour 2009³⁹ dans l'article 4 indique le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des IDE dont le partenaire national dispose plus de 51% du capital social, le partenariat est applicable à tous les secteurs d'activité, y compris les activités bancaires et d'assurances ; en ce qui concerne les relations entre les investisseurs étrangers et les investisseurs locaux et /ou l'Etat, la loi sur l'investissement pose le principe de l'égalité de traitement des investissements ainsi que des protections et des garanties. L'égalité du traitement est posée par l'article 14 alinéa 1 de l'ordonnance n° 03-01 aux termes duquel « les personnes physiques et morales étrangères reçoivent un traitement identique à celui des personnes physiques et morales algériennes, eu égard aux droits et obligations en relation avec l'investissement »⁴⁰. Le principe du traitement national comporte l'interdiction de réserver, dans des circonstances similaires, un traitement différencié défavorable aux investissements étrangers par rapport aux investisseurs nationaux, l'alinéa édicte que les « personnes physiques et morales reçoivent tout le même traitement, sous réserve des dispositions conclues avec les États dont elles sont ressortissant »⁴¹.

L'Algérie a conclu 45 conventions bilatérales et multilatérales de protection des investissements (voir annexe n°2).

³⁸ ANDI, <http://www.andi.dz/index.php/fr/regimes-d-avantages>

³⁹ KPMG « guide investir en Algérie », op cit, p. 4.

⁴⁰ Hind OUGUENONE « la politique de promotion et d'attraction de l'investissement direct étranger en Algérie », op cit, p 155.

⁴¹ KPMG « guide investir en Algérie », op cit, p. 55.

4. Le droit de préemption de l'Etat

« L'Etat ainsi que les entreprises publiques disposent d'un droit de préemption sur toutes les cessions de participation des actionnaires étrangers ou au profit d'actionnaires étranger »⁴². L'avant-projet de la loi de finance 2016 introduit la possibilité pour les investisseurs étrangers de contourner le droit de préemption de l'Etat algérien en cédant leur participation dans les entreprises algériennes via la bourse d'Alger⁴³.

5. Le financement des investissements

Il s'agit d'une question relevant des mouvements de capitaux et particulièrement ceux liés à l'endettement extérieur et il est maintenu dans l'ordonnance du 01-03 du 20 août 2001 en tant que règle destinée à juguler les effets non souhaités des opérations génératrices d'endettement extérieur⁴⁴. Le financement des investissements ne peut se faire par des emprunts extérieurs, seul le financement local est autorisé. L'exécutif n°13-320 du 26 septembre 2013 autorise le recours aux financements extérieurs via un apport en compte courant des associés sous conditions, cela pour les investissements stratégiques et il sera autorisé par le gouvernement cas par cas⁴⁵.

6. Le transfert de capitaux et l'obligation de réinvestissement des bénéficiaires

Aux termes de l'article 31 de l'ordonnance n°01-03 « les investissements réalisés à partir d'apports en capital au moyen de devises librement convertibles, régulièrement cotées par la Banque d'Algérie et dont l'importation est dûment constatée par cette dernière, bénéficient de la garantie de transfert du capital investi et des revenus qui en découlent. Cette garantie porte également sur les produits nets de la cession ou de la liquidation, même si ce montant est supérieur au capital investi »⁴⁶. Le règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 06 juin 2005 définit clairement les modalités de transfert des dividendes, bénéfices et produit réel net de la cession ou de la liquidation. Selon le règlement n° 2000-03, l'investisseur doit avoir une autorisation de transfert accordée par la banque d'Algérie, toute fois le règlement n°05-03 donne aux banques et établissements l'agrément de cette prérogative et l'obligation sans délai le transfert au titre des dividendes, bénéfices, produit de cession des

⁴² KPMG, « guide investir en Algérie », op cit, p155

⁴³ <http://www.tsaalgérie.com> consulté le 10/05/2016

⁴⁴ www.serrai-ie.com consulter le 10/05/2016

⁴⁵ KPMG, « guide investir en Algérie », op cit. P 49

⁴⁶ Hind OUGUENONE « la politique de promotion et d'attraction de l'investissement direct étranger en Algérie », op cit. p. 158.

investissements étrangers, ainsi que celui de présence des administrateurs, dans ce règlement le montant de transfert correspond à la part des apports étrangers en capital social. Au moment de la demande de transfert des bénéficiaires, la banque requiert la présentation de toutes les attestations bancaires relatives à la réception du capital initial ainsi que celles d'augmentation de capital. En cas de cession ou de la liquidation des investissements, le montant de transfert correspond au prix de cession ou la valeur nette de liquidation revenant à l'investisseur étranger⁴⁷.

Le Ministère des Finances informe les contribuables qui bénéficient d'exonérations ou de réductions de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et de la taxe sur l'activité professionnelle, accordées dans la phase d'exploitation dans le cadre des dispositifs de soutien à l'investissement qu'ils sont tenus de réinvestir trente pour cent (30%) de la part des gains correspondant à ces exonérations ou réductions dans un délai de quatre (04) ans à compter de la date de clôture de l'exercice dont les résultats ont été soumis au régime préférentiel. Le réinvestissement doit être réalisé au titre de chaque exercice ou au titre de plusieurs exercices consécutifs. En cas de cumul des exercices, le délai ci-dessus est décompté à partir de la date de clôture du premier exercice. Il importe de préciser que le non-respect de ces dispositions entraîne le reversement de l'avantage fiscal et l'application des pénalités fiscales prévues par la législation fiscale⁴⁸

Section 3. Analyse d'attractivité des IDE en Algérie

Dans cette section, nous essayerons d'expliquer les facteurs qui contribuent à rendre le territoire national plus attractif, mais aussi les obstacles qui freinent les entrées massives des flux d'IDE.

1. Les principales opportunités d'investissement en Algérie

Elles résident dans la stabilité économique, la disponibilité des ressources, la taille du marché et la qualité des infrastructures

⁴⁷ Hind OUGUENONE, « la politique de promotion et d'attraction de l'investissement direct étranger en Algérie », op cit. P. 48

⁴⁸ http://www.mfdgi.gov.dz/images/pdf/communiqués/communiqué_art2et51_lf2016.pdf consulté le 14/05/2016

1.1. La stabilité économique

La situation macroéconomique qui concerne notamment, la stabilité politique, l'inflation, la dette et le déficit de la balance des paiements peuvent influencer négativement sur la décision d'investissement des firmes

Pour la stabilité politique, l'Algérie jouit d'une situation relativement stable tandis que, après des années difficiles au cours de la décennie 90, des efforts ont été faits en matière d'ouverture démocratique et de gouvernance politique (abandon du système de partie unique, liberté de la presse et d'association), ces progrès ont conduit à améliorer et consolider la stabilité économique du pays.

Le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de manière significative depuis 2003, concernant la période 2011-2014, une croissance significative du PIB soutenue, essentiellement par les revenus des hydrocarbures, ainsi que par les investissements publics, en 2015 il a baissé en raison de l'impact négatif sur la baisse des prix des hydrocarbures⁴⁹.

Tableau n°8 : Le PIB en Algérie (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
PIB en Milliard USD	198,7	209,3	209,7	213,52	175,08

Source : KPMG, guide d'investir en Algérie, p, 24.

La dette extérieure reste toujours faible en 2013 (2% du PIB à court terme à compter de 2013), l'Algérie est le pays le moins endetté des 20 pays de la région MENA,

La croissance globale de l'économie algérienne reste constante malgré que le taux de croissance de 4% du PIB observé en 2014, enregistre une légère baisse de 3,9 en 2015.

Tableau n°9: Dette extérieure et taux de croissance en Algérie (2011-2015)

Années	2011	2012	2013	2014	2015
La dette extérieure	4,405	3,676	5,941	5,277	–
Taux de croissance	2,4	3,3	2,8	4	3,9

Source : KPMG, guide d'investir en Algérie, p, 24.

⁴⁹ KPMG, « guide d'investir en Algérie », op cit, p.24.

1.2. Disponibilité des ressources naturelles

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale. En effet, l'Algérie dispose de ressources en hydrocarbures en quantité importante, notamment gazière, et le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers.

Selon l'ANDI, l'Algérie occupe la 15^{ème} place en matière de réserve pétrolière, la 18^{ème} en matière de production, et la 12^{ème} en exportation⁵⁰.

L'Algérie occupe la 7^{ème} place en matière de ressources prouvées en gaz naturel, la 5^{ème} place en production et la 4^{ème} en exportation pour le gaz naturel liquéfié.

L'Algérie est dotée d'importantes infrastructures et de grandes capacités de production, cette démarche novatrice a donné une véritable impulsion au partenariat. En effet plus de 60 contrats mis en œuvre dans l'activité d'exploration sous la forme de contrat de partage de production⁵¹.

1.3. La taille du marché intérieur

La taille du marché intérieur est l'un des déterminants les plus importants de l'IDE. Plusieurs études empiriques ont montré que l'augmentation du PIB est associée à une augmentation des entrées d'IDE dans les pays d'accueil. En effet, selon le FMI, le PIB est passé de 5606 dollars en 2013 à 5886 de dollars en 2014.⁵² L'augmentation des revenus est un signe d'une augmentation de la taille du marché et du pouvoir d'achat,

1.4. La qualité et le développement des infrastructures

L'Algérie a lancé plusieurs chantiers visant à établir une infrastructure de base favorable à l'attraction des IDE. En effet, elle dispose d'un réseau routier des plus importants du Maghreb et de l'Afrique, d'une longueur de 108302 Km dont 76028 Km de routes nationales et départementales, et 32274 Km de routes secondaires. L'Algérie dispose d'une autoroute Est-Ouest à 6 voies d'une longueur de 1216KM, ainsi 45 infrastructures maritimes

⁵⁰ <http://www.andi.dz/index.php/fr/raisons-pour-investir>

⁵¹ KPMG Algérie, « guide d'investir en Algérie », édition 2011, p. 34.

⁵² <http://www.andi.dz/index.php/fr/raison-pour-investir>

dont, 11 ports de commerce mixte (commerce et pêche), 2 ports spécialisés en hydrocarbures (Skikda Est et Betheloua), 31 ports et abris de pêche et 1 port de plaisance⁵³.

Dans le cadre du développement économique et social de l'Algérie, le secteur de l'immobilier, le parc de logement est passé de 5,2 millions d'unités en 2005 à 8,04 millions d'unités en 2013, avec plus de 20% de logements inoccupés, l'Algérie a annoncé un plan quinquennal 2015-2019 d'investissements publics de prêts de 200 milliards d'euros⁵⁴.

2. Les obstacles à l'investissement en Algérie

Plusieurs obstacles et contraintes freinent la dynamique des IDE en Algérie, parmi lesquels on cite :

2.1. Les lenteurs bureaucratiques et administratives

Les opérateurs économiques sont confrontés à un comportement bureaucratique peu favorable, une multitude de formalités, des retards dans l'obtention des permis et autorisations. Selon la base de données DOING BUSINESS, le nombre total de procédures et le délai nécessaire pour l'enregistrement d'une entreprise est de 13 et 14 respectivement pour les procédures et le délai.

L'Algérie accuse un retard par rapport au pays voisin en matière de création d'entreprises, en effet. Elle est classée 139^{ème} place en 2014 et a reculé de 2 place pour passer à 141^{ème} place en 2015.

Le niveau de création d'entreprises en Algérie est encore loin de répondre aux besoins du pays, une hausse significative des créations d'entreprises reste liée à l'amélioration de l'environnement de l'entreprise⁵⁵.

2.2. Difficulté d'accès au foncier industriel

L'accès au foncier industriel demeure un grand empêchement pour l'installation et le développement du secteur privé national et étranger, notamment, le non respect des délais d'enregistrement et de publication de l'acte de propriété une fois le contrat signé par les parties.

⁵³ KPMG, « guide d'investir en Algérie », op cit, p. 26. 27.

⁵⁴ Idem, p, 26.27.

⁵⁵ <http://français.doingbusiness.org/custom-query> consulté le 16/04/2016

En Algérie, l'obtention d'un permis de construction prend 204 jours, ce qui est considéré comme très long comparativement aux pays voisins (Maroc et Tunisie) qui enregistrent des délais de 94 et 93 respectivement pour l'année 2015, (voir le tableau n°10).

Tableau n°10 : Octroi de permis de construction (comparaison avec les pays voisins)

Année	2010			2013			2015		
	A L G	M A R	T U N	A L G	M A R	T U N	A L G	M A R	T U N
Economie									
Nombre de procédures	17	13	17	17	12	17	17	12	17
Délais de jours	204	105	93	204	94	93	204	94	93

Source : Base de données de DOING BUSINESS. <http://français.doingbusiness.org/custom-query>

2.3. Les pressions fiscales

Les pressions fiscales constituent une entrave pour les investisseurs, dont on peut citer : Paiement (nombre par année) ; Impôt sur les profits (%) ; Taxe et charges sociales(%).

Tableau n°11 : Paiement des taxes et impôts

Année	2010			2013			2015			2015 (%)
	A L G	M A R	T U N	A L G	M A R	T U N	A L G	M A R	T U N	
Economie										MENA
Paiement (nombre par année)	27	28	22	27	17	8	27	6	8	17,4
Impôt sur les profits (%)	–	–	–	–	–	–	6,6	25,3	15,4	12,8
Taxe et charges sociales(%)	–	–	–	–	–	–	30,6	22,7	25,2	16,2

Source : Construit sur la base des données de DOING BUSINESS.

<http://français.doingbusiness.org/custom-query>

D'après le (tableau n°11), les entreprises algériennes sont moins imposées par rapport aux autres pays, qui enregistre une moyenne de 12,8% en 2015, par contre les taxes et les charges sociales représente 30,6% en 2015, plus importante que la moyenne enregistrée dans la région ce qui explique la forte pression exercée sur les entreprises en matière de couverture sociale.

Pour le paiement des taxes et impôts, l'Algérie occupe la 74^{ème} place en 2014, et recule en 2015 à la 176^{ème} place, le Maroc à la 57^{ème} place en 2014, 66^{ème} place en 2015, la Tunisie à la 77^{ème} place en 2014, et 88^{ème} place en 2015⁵⁶.

3. Comparaison régionale

3.1. Evolution des IDE dans les pays du Maghreb

L'étude de l'évolution des flux IDE dans les pays du Maghreb, révèle de grands écarts entre ces pays, (voir tableau n°12)

Tableau n°12 : Evolution des IDE à destination Algérie, Maroc, Tunisie (MUSD)

année \ pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	2 746	2 300	2 580	3 052	2 661	1 488
Maroc	1 952	1 574	2 568	2 728	3 298	3 582
Tunisie	1 688	1 513	1 148	1 603	1 117	1 060

Source : Direction générale, « trésor, les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », p. 1.

En Algérie, selon la CNUCED, les investissements directs étrangers (IDE) ont bien enregistré une légère hausse en 2012, en s'établissant à 3052 milliard de dollars contre 2580 milliard de dollars en 2011, cette augmentation relève que le gouvernement algérien a intensifié les efforts pour réformer le marché algérien et attirer davantage d'investissements étrangers.

Il cite l'exemple de la Société de gestion des participations des industries manufacturières, qui a conclu un accord avec une société turque, Taypa Tekstil Giyim. L'objectif est de promouvoir le partenariat public-privé en Algérie, à travers la mise en place des joint-ventures.

Selon les données de la Banque de France, les flux d'investissements directs français en Algérie se sont établis à 0,6 million d'euros en 2014 après un désinvestissement en 2013 de -112,7 millions d'euros. Ces deux dernières années marquent une rupture de tendance avec les flux observés durant les cinq années précédentes, où de 2008 à 2012 l'investissement direct français moyen en Algérie s'est établi à 250 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2014, 5 secteurs ont capté la quasi-totalité des IDE français à destination de l'Algérie. Il s'agit des industries manufacturières (40% à 14,6 millions d'euros), des activités immobilières (17% à

⁵⁶ DOING BUSINESS, <http://français.doingbusiness.org/rankings>

6,3 millions d'euros), des industries de gestion des eaux et des déchets (15% à 5,7 millions d'euros), du secteur automobile (15% à 5,4 millions d'euros) et du secteur de la construction (12% à 5,4 millions d'euros)⁵⁷.

3.2. Stock d'IDE dans les pays Algérie, Maroc, Tunisie

Les pays du Maghreb disposent d'une position géographique stratégique, lui permettant la mise en valeur de leur potentiel d'investissement, de la taille de leurs marchés intérieurs et de leur potentiel en ressources humaines.

Tableau n°13 : Evolution du stock d'IDE dans les pays Algérie, Maroc, Tunisie (MUSD, 2009-2014)

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Algérie	17 226	19 527	22 108	23 607	25 298	26 786
Maroc	42 581	45 082	44 516	45 246	51 816	51 664
Tunisie	31 277	31 364	31 543	32 604	33 341	31 540

Source : Direction générale, trésor, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », p. 2.

Le stock d'IDE en Algérie s'élevait à 26,8 Mds USD en 2014. En progression de 5,9% par rapport à 2013, il représente 13% du PIB (contre 31% en Egypte, 48% au Maroc et 65% en Tunisie). La part de l'Algérie dans le total Afrique du Nord s'élève à 12,4% en 2014 contre 11,9% en 2013⁵⁸.

Selon la banque de France. A la fin 2014, le stock d'IDE français était estimé à 2 milliards d'euros, en hausse de 1,4% par rapport à 2013, mais en baisse de 9% par rapport à son niveau de 2012 ». Il était principalement composé d'investissements dans les activités financières et d'assurance (37% à 746 millions d'euros), le secteur automobile (15% à 287 millions d'euros), les industries extractives (9% à 185 millions d'euros) et l'industrie pharmaceutique (9% à 170 millions d'euros)⁵⁹.

Sur le plan régional, en 2014, indique le Service économique régional, « la France a désinvesti en Maroc (-4 milliards d'euros) et a investi en Tunisie (84 millions d'euros). En

⁵⁷ Direction générale, trésor, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », publication des services économique, février 2016, p. 2.

⁵⁸ Idem, p. 2.

⁵⁹ Direction générale, trésor « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », op cit, p. 2.

stock, le Maroc concentre 56% des IDE français en Afrique du Nord (à 8,7 milliards d'euros), l'Algérie (13% à 2 milliards d'euros), la Tunisie (6% à 0,9 milliard d'euros)⁶⁰.

4. Classement régional

L'Algérie ne figure pas dans le classement des pays africains les plus attractifs en termes d'IDE. C'est le résultat d'une étude publiée récemment par FDI, la revue spécialisée du Financial Times qui classe les nations selon le nombre et la valeur des IDE qu'elles captivent.

L'Algérie avait une place parmi les dix premiers pays d'accueil africains des IDE en 2010. Elle était classée dans le top 10 des pays du sud de la Méditerranée qui ont attiré en 2011 des IDE d'un montant de 38,94 milliards dollars. Aujourd'hui, l'Algérie enregistre un net recul malgré une situation des plus avantageuses en matière de stabilité politique et financière. Selon le rapport de la CNUCED (2015), en 2012, l'Algérie n'a pas échappé à la tendance baissière mondiale des flux des IDE. Elle n'a capté que près de 1,5 milliard de dollars seulement.⁶¹

Ainsi, l'Algérie se classe à la 17^e place sur les 54 pays du continent africain quant au montant des IDE. Et dans le monde arabe, elle occupe la 13^e position sur les 21 pays de cette région. Le fait que les IDE soient largement concentrés dans le secteur des hydrocarbures constitue l'autre problématique à laquelle est confronté le pays.

⁶⁰ Direction générale, trésor « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », op cit, p, 2.

⁶¹ <http://www.liberte-algerie.com/actualite/net-recul-des-ide-en-algerie-194092>, consulté le 15/04/2016.

Conclusion

L'Algérie a un important potentiel en matière d'attractivité aux IDE mais qui reste sous exploité. Depuis la décennie 2000 les pouvoirs publics ont affiché une volonté d'accélérer la dynamique économique et diversifier les sources de revenus. A cet effet l'Algérie a mis en œuvre plusieurs réformes et programmes de relance pour améliorer son attractivité dont la réalisation des infrastructures de base, les incitations fiscales et financières, la libération et la privatisation des entreprises publiques. Cependant, les performances réalisées restent loin du potentiel économique et des aspirations des différents opérateurs économiques.

Selon une étude de la FDI, l'Algérie ne figure pas dans le classement des pays africains les plus attractifs en termes d'IDE, cela est dû aux problèmes d'accès au foncier, les lenteurs bureaucratiques, les pressions fiscales qui sont autant d'entraves qui fragilisent l'attractivité du pays, par ailleurs, l'Algérie doit agir en tant qu'acteur et non pas comme simple sujet passif et participer aux bénéfices du libre échange et du commerce mondial. L'amélioration du climat des affaires est, pour une bonne part, tributaire de la détermination de l'Algérie à poursuivre les réformes, car l'expérience des autres pays concurrents de l'Algérie indique que seuls les pays déterminés à entreprendre des réformes bénéficient pleinement et rapidement d'une croissance plus élevée et de l'investissement direct étranger.

CHAPITRE 3 : IMPACT DES IDE SUR L'ECONOMIE NATIONALE

Introduction

La mondialisation accrue au cours des deux dernières décennies a généré une forte croissance de l'activité internationale et des investissements directs étrangers. Ceux-ci ont progressé à un rythme phénoménal depuis le début des années 90, et le marché mondial est devenu plus concurrentiel. L'IDE est devenu donc, une source importante de financement extérieur privé pour les pays vu que, théoriquement, il offre plus d'avantage que d'autres types de flux financiers¹.

L'Algérie, à son tour, s'est lancée dans la concurrence pour attirer les IDE, dès sont basculement d'une économie planifiée à l'économie du marché dans les années 90 et la promulgation du code d'investissement de 1993 qui a été par la suite modifié et complété pour favoriser davantage les IDE, donc le climat d'investissement est devenu plus clair et plus attractif.

Promouvoir et attirer les IDE peut être considéré comme la première étape dans l'objectif des nations, la question se pose par rapport à leurs effets et leur l'impact sur l'économie de pays d'accueil. De nombreuses théories montrent les biens faits des IDE et des recherches empiriques ont été faites pour vérifier le cadre théorique, et les résultats défèrent d'un pays à l'autre et d'un chercheur à l'autre, entre effets positifs et effets négatifs.

Peu de travaux empiriques ont été menés pour le cas de l'Algérie ayant montré l'effet des IDE sur l'économie nationale, cela fera l'objet de notre première section dans laquelle on essayera de présenter le cadre empirique des effets des IDE en Algérie.

Section 1 : Le cadre empirique des effets des IDE sur l'économie nationale

Il sera présenté dans cette section un recueil de travaux empiriques traitant la relation entre IDE et croissance, on citera le cas Algérien par l'étude de la CNUCED, la Banque Africaine pour le Développement, et les travaux empiriques basés sur des modèles économétriques pour mesurer les effets des IDE sur l'économie nationale.

¹ B.Abederrezak, « déterminant et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie ».communication du colloque international université setif1.2013.p3.

1. Revues des travaux empiriques traitant la relation IDE et croissance

Plusieurs auteurs soulignent les biens faits des IDE, et d'autres pensent que l'IDE agissant d'une façon négative sur la croissance².

Ainsi, une étude menée par la Banque mondiale en 1999 montre que les flux d'IDE augmentent l'investissement total et la croissance des PVD. Borensztein, de Gregorio et Lee (1998) utilisant un modèle de croissance endogène ils constatent que les IDE facilitent le transfert de technologie, augmente le niveau de qualification des travailleurs et tendent à augmenter les exportations et la compétitivité dans les PVD. Leur étude de panel sur 69 pays en développement montre qu'une augmentation d'un point de pourcentage du ratio des IDE sur le PIB accroît le taux de croissance du PIB par tête du pays hôte de 0,8%. Pour Wacziarg (1998) à chaque point de pourcentage de ratio des IDE sur le PIB est associée une augmentation du taux de croissance du PIB par tête de 0,3 à 0,4 pour cent. Ces résultats sont identiques à ceux de Blomstrom, Lipsey et Zejan (1992), dont l'étude porte sur des pays en développement à revenu élevé³.

De Gregorio, 1992 analyse un panel de 12 pays de l'Amérique Latine pour la période de 1950-1985. Ses résultats font ressortir un impact positif et significatif de l'IDE sur la croissance économique. Il trouve que la productivité des IDE est plus grande que celle des investissements domestiques. Blomström, Lypsey et Zejan, 1992 par une analyse de données en coupes transversales pour un échantillon de 78 pays développés, relatent que l'impact des IDE sur la croissance est plus grand dans des pays de plus haut niveau de revenu par capital. Balassubramanyan et al, 1996 trouvent en fait que l'effet sur la croissance est plus fort dans des pays qui appliquent une politique de promotion des exportations que dans les pays qui poursuivent une politique de substitution aux importations⁴.

Hein (1992) de son côté ne trouve pas d'effet significatif entre l'IDE et la croissance du PIB par habitant dans un échantillon de 40 pays en développement. Une étude économétrique menée par Nair-Reichert et Weinhold (2001) utilisant le test de causalité de Holtz-Eakin sur un panel de 24 pays en développement entre 1971 et 1995 ne trouve aucune relation de causalité entre les IDE et la croissance.

² William nestor ESSO, « déterminants et impact des investissements directs étrangers au cameroune », thèse doctorat, université de jendouba, 2009, p.25.

³ Idem. p.25.

⁴ Idem. p.25.

Saltz (1992), trouve une corrélation négative entre l'IDE et la croissance économique. Selon lui, l'IDE augmente le niveau global de l'investissement, améliore la productivité dans certains cas, mais a tendance dans beaucoup d'autres à réduire le taux de croissance. Pour confirmer ses conclusions, l'auteur étudie la relation IDE-croissance dans un échantillon de pays divisés en deux groupes distincts, selon qu'ils reçoivent plus ou moins d'IDE. L'auteur trouve que les pays en développement qui acceptent le rapatriement des profits sans aucune contrainte, l'IDE n'a pas d'effet positif sur la croissance. En particulier, l'auteur soutient que si l'IDE se traduit par une levée des capitaux sur le marché du pays hôte, il en résulte une redistribution des industries intensives en travail vers les industries intensives en capital, créant ainsi une perte d'emploi nette et par la suite une baisse de la demande de consommation. Un autre effet négatif peut résulter de l'extraction excessive de minerais ou de la spécialisation excessive de la production sur un bien particulier qui engendrerait une baisse des prix à l'exportation et une détérioration des termes de l'échange du pays hôte⁵.

De même, Carkovic et Levine (2002) ne trouvent aucun lien entre l'IDE et la croissance dans un échantillon de pays de la Banque mondiale (BM). Abondant dans le même sens, Chowdhury et Mavrotas (2003) trouvent que « l'IDE ne cause pas la croissance » au sens de Granger au Chili, alors que cette relation de causalité est bidirectionnelle dans le cas de la Malaisie et de la Thaïlande.

1.1. L'étude de la CNUCED

L'examen de la politique de l'investissement en Algérie établie par la CNUCED en 2004 nous renseigne sur quelques effets de l'IDE sur l'économie nationale au cours des dernières années d'ouverture.

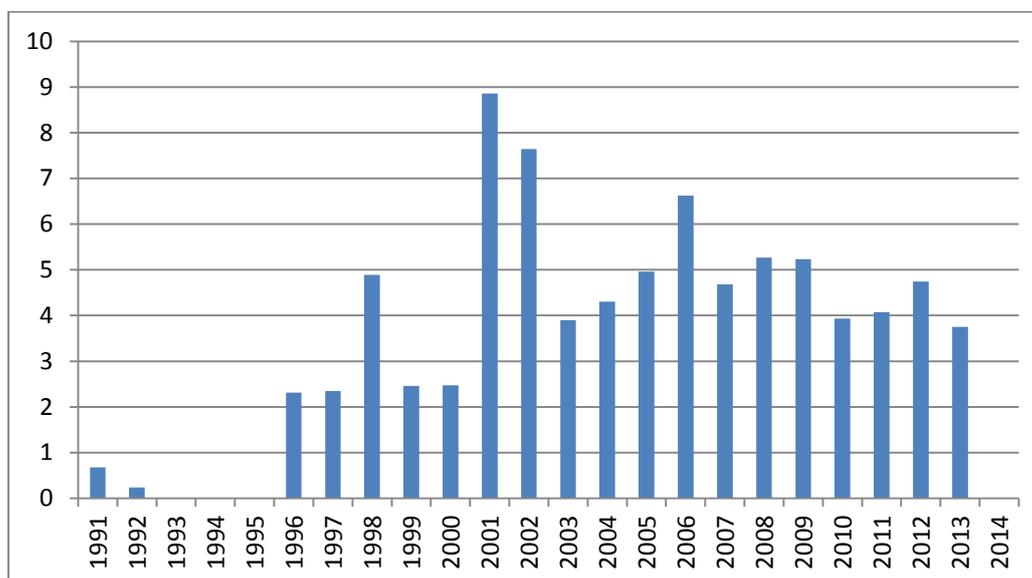
1.1.1. Le capital et l'investissement national

Depuis l'ouverture aux IDE, le taux d'investissement brut en pourcentage de PIB est resté autour de 25% jusqu'en 1999, et le taux d'épargne est de 27% à 30% pour la même période, une augmentation de 44% est constatée en 2002. La contribution de l'IDE à la formation brute du capital fixe reste faible jusqu'à 2000 avec un taux de 3.8% qui a par la suite augmenté à hauteur de 8.1% en 2002, une augmentation considérée significative. Mais, en 2003, le taux diminue à 3.75%, par la suite, une augmentation de 1% jusqu'à 3% pour s'installer à 3.75% en 2013, l'année dont on dispose les données. Le graphe de flux des IDE

⁵ William nestor ESSO, op cit. p. 27.

en pourcentage de la FBCF indique que l'IDE ni pas une source importante de financement pour les investissements pour cette période⁶. (Voir figure n°2).

Figure n°2 : pourcentage de l'IDE en fonction de la FBCF



Source : réaliser par l'auteur sur la base des données de la CNUCED.

1.1.2. Le secteur bancaire

L'introduction des banques étrangères a permis l'émergence de la concurrence qui est malgré la présence de ces banques dominées par le secteur public. L'ouverture et les IDE ont poussé l'Etat algérien à réformer le système financier et la modernisation de ses instruments, cela résulte par la création d'un ministère délégué auprès du ministre des Finances pour conduire une grande réforme financière⁷.

A notre connaissance, la seule étude empirique ayant pour objet de mesurer la concurrence dans le secteur bancaire sous l'effet de l'installation des banques étrangères a été menée par Rajhi et Hatem (2009 et 2011)⁸. En effet, dans leur article « *Recherche de l'efficience et pouvoir de marché des banques en Algérie : investigation empirique sur la période 2000-07* », les auteurs mesurent la compétitivité de la place bancaire d'Algérie en testant les conditions de concurrence dans le secteur bancaire algérien avant et après la restructuration bancaire⁹. Dans leur second article « *Concurrence et compétitivité bancaire en Algérie: économétrie de panels sur la période 2000-2007* », les auteurs utilisent deux différentes

⁶ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement Algérie ».2004.op cit. P.19.

⁷ Idem, p. 20.

⁸ Rajhi T et Hatem S (2011) « Concurrence et compétitivité bancaire en Algérie: économétrie de panels sur la période 2000-2007 » *African Development Review*, Vol. 23, No. 1, 2011, 16-29.

⁹ Taoufik Rajhi et Hatem Salah, (2009) « *Recherche de l'efficience et pouvoir de marché des banques en Algérie : investigation empirique sur la période 2000-07* »

approches de la Nouvelle Organisation industrielle empirique¹⁰ pour évaluer les conditions de concurrence dans le secteur bancaire algérien sur la période 2000-2007. Cette période est marquée par deux événements importants à savoir : la progression continue de la part de marché des banques privées et le processus de libéralisation financière désamorcé dans les années 90. Les résultats de leur étude montrent que les bienfaits de la libéralisation se concrétisent progressivement que ce soit en termes d'accroissement de la concurrence ou d'amélioration de la performance des banques algériennes du secteur public. En effet, la compétitivité des marchés bancaires en Algérie s'accroît et le comportement des banques est de plus en plus concurrentiel et efficient. Le pouvoir de marché exercé par le passé par les banques publiques ne cesse de baisser. Cependant, l'ouverture financière sous forme d'une présence accrue des banques étrangères ne contribue pas jusqu'à présent à l'amélioration des performances des banques en Algérie bien que cette présence étrangère admet des capacités réelles d'influence sur le reste du secteur en raison de la place marginale qu'occupe actuellement ce secteur¹¹.

1.1.3. Le transfert de technologie

L'investissement croissant dans la technologie, comme l'électronique ou les télécommunications ont un impact positif en termes de signature d'accords pour le transfert de technologie. En effet, le groupe Schneider Electric¹² a créé une école en octobre 2002 qui dispense des formations techniques dans différents domaines (contrôle industriel, distribution électrique, etc.) par des formateurs qualifiés, pour assurer la formation de son personnel et celle de ses clients¹³.

Michelin Algérie contribue activement à la professionnalisation des circuits de distribution à travers le conseil et l'assistance aux clients¹⁴.

Les IDE en Algérie encouragent la sous-traitance locale en leur faisant des appels volontaires, l'électronique est un secteur qui bénéficie des IDE grâce au développement de la sous-traitance locale (BAYA Electronique, Philips, Samsung, LG, etc.)¹⁵.

¹⁰ Approche Panzar-Rosse et approche CV (conjectural variation).

¹¹ Touati K (2015) « Changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique », Thèse de Doctorat, Université de Bejaia .P 124 .

¹² Schneider Electric présente en Algérie depuis le début des années 90. En 2001, le potentiel du marché algérien a conduit le groupe à créer une filiale industrielle et commerciale, Schneider Electric Algérie, qui dispose d'un effectif de 80 personnes, dont 50 ingénieurs

¹³ CNUCED, « examen de la politique de l'investissement Algérie », 2004, op cit. p.21.

¹⁴ Idem, p21.

¹⁵ Idem, p.23.

Un exemple de transfert de savoir-faire peut être déduit du contrat de gestion du service d'Eau et d'Assainissement de la ville d'Alger entre Suez Environnement et SEAL, le contrat établi repose sur un transfert de savoir-faire et un plan de formation pour les 3000 employés de la SEAL. Concrètement, le transfert de savoir-faire se traduira sur le terrain par la mise en place de binômes associant experts et managers de SUEZ Environnement aux cadres algériens issus de l'ADE (Algérienne Des Eaux) et de l'ONA qui pourront ainsi bénéficier en temps réel et de manière très pratique de leurs expériences et le développement des projets transversaux, qui n'existent pas à ce jour (Système d'information clientèle, Télé contrôle...), qui associeront personnels expatriés et personnels locaux.

En outre, le partenariat entre Henkel et l'ENAD¹⁶ a permis la réalisation d'un programme de mise à niveau, qui a permis une amélioration sensible de la qualité des produits, grâce à l'acquisition et à l'amélioration des équipements existants. « Des transferts de compétence » ont pu avoir lieu grâce à des programmes de formation, en interne, auprès de la maison mère, mais aussi par le biais de cabinets de formation algériens.

Un autre exemple est l'usine de fabrication des véhicules Mercedes Benz de Tiaret, est une société mixte créée en juillet 2012 et composée de trois principaux actionnaires.

L'Algérie détient 51% (Entreprise de Développement de l'Industrie Automobile EDIV, 34% et la SNV, 17%). La partie étrangère est représentée par le fonds d'investissement Emirati «Aabar », et son partenaire technologique, le groupe allemand «Daimler » qui détiennent 49%. La technologie de fabrication des véhicules dans cette usine est la même que celle utilisée en Allemagne et en Autriche. L'usine comprend également un centre de formation dans la technologie automobile. Des candidats algériens suivent des formations dans les spécialités de la mécanique générale, de la mécanique auto, de l'entretien et de la carrosserie. Encore dans le domaine d'automobile¹⁷.

L'usine de fabrication de véhicules Renault à Oran détenue à hauteur de 51% par la partie algérienne (34% par la Société nationale des véhicules industriels -SNVI- et 17% par le Fonds national d'investissement- FNI-) et de 49% par le constructeur français Renault¹⁸ ce projet permettra le transfert de la technologie automobile et une Méga-Station de dessalement d'eau de mer d'El-Magtaâ d'Oran cette installation considérée comme l'une

¹⁶ Henkel-Enad Algérie a été créée en mai 2004 sous forme d'une joint-venture entre l'Entreprise nationale des détergents et produits d'entretien (ENAD), et Henkel France, filiale du groupe allemand Henkel, actionnaire majoritaire à hauteur de 60 %.

¹⁷ Agence nationale de développement de l'investissement « bulletin trimestriel N°28 »

¹⁸ Idem

des plus grandes au monde. Elle est dotée d'une capacité de production de 500 000 m³ d'eau par jour, une nouvelle technologie dans laquelle l'Algérie peut profiter.

1.2 L'étude de la banque Africaine de développement

La banque Africaine de développement (2015)¹⁹, étudie les liens entre les entrées d'investissements directs étrangers (IDE) et l'amélioration du bien-être des populations dans les pays d'Afrique du Nord²⁰, de 1990 à 2011.

Etude des analyses unidimensionnelles et multidimensionnelles pour mesurer l'impact de l'IDE sur le bien-être en Afrique du Nord en général, l'étude démontre un lien de causalité unidirectionnel entre IDE et IDH pour toute la région et un lien de causalité bidirectionnel entre IDE et PIB par habitant²¹.

Ils ont introduit d'autres variables (**Variables économiques et politiques**) liées au bien-être et à l'attractivité de l'IDE²²

En s'appuyant sur le modèle de régression et en prenant compte de l'IDH, l'IDE a un impact positif sur le bien-être à un seuil de 1%, le résultat semble non linéaire. En ce qui concerne le PIB, les résultats sont positifs et significatifs²³.

La région se composant de six pays, ils ont d'abord réalisé le test de Granger pour déterminer le lien de causalité entre l'IDE et le bien-être dans chaque pays. Par conséquent, l'impact de l'IDE sur le bien-être des populations de la région peut également varier selon le type d'IDE. Pour l'Algérie un lien de causalité bidirectionnel entre l'IDE réel par habitant et l'IDH et le PIB avec un coefficient non significatif a été trouvé²⁴.

Les variations de l'IDE semblent être associées de manière positive à celles de l'espérance de vie en Algérie, étant donné que les entrées d'IDE sont dirigées vers le secteur du bâtiment et d'autres secteurs secondaires « non précisés », on peut supposer que ces investissements contribuent au développement des infrastructures et créent des emplois dans le secteur manufacturier.

¹⁹ Banque africaine de développement, « L'investissement direct étranger améliore-t-il le bien-être des populations dans les pays d'Afrique du Nord », 2015. www.afdb.org.

²⁰ Les pays étudiés sont l'Algérie, le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, la Mauritanie et la Libye.

²¹ Idem, p. 13.

²² Idem, p.14.

²³ Idem, p.20.

²⁴ Idem, p.25-26-27.

1.3 L'étude économétrique de Benhbib A

BENHBIB Abderrezak (2014) dans sa communication dans le colloque international, « Évaluation des effets des programmes d'investissement publics 2001-2014 et leur retombée sur l'emploi, l'investissement et la croissance économique », montre que, sous certaines conditions économiques particulières, l'IDE affecte positivement le niveau de la croissance économique à long terme, il permet ainsi d'améliorer la situation économique Algérienne²⁵.

Avec une étude basée sur l'analyse des séries temporelle de 1980-2010, et sur des données de panel²⁶. Les résultats de la régression montrent que l'investissement direct étranger (IDE) est un facteur important qui contribue à l'augmentation de la croissance économique algérienne, mais son effet reste relativement faible²⁷.

Un autre travail sur l'impact des IDE sur l'économie algérienne qui s'inscrit dans le cadre de la théorie endogène pour déterminer la liaison des facteurs qui peuvent être à l'origine de la croissance économique.

Les résultats obtenus indiquent que l'investissement direct étranger n'a pas vraiment un effet sur la croissance de PIB en Algérie malgré leur corrélation positive. Néanmoins c'est l'impact des IDE qui est faible. Selon le modèle, une augmentation de 1% de l'IDE implique une augmentation de PIB de 0.0012%²⁸.

D'après les travaux empiriques analysons l'impact des IDE sur l'économie nationale on constate que l'effet est mitigé.

Section 2 : La méthodologie de la régression

Il s'agit dans cette section de présenter l'outil d'analyse de notre étude empirique. A cet effet, notre méthodologie de la régression est basée sur l'économétrie des séries temporelles. Premièrement, nous présenterons les sources de nos données annuelles pour chaque variable. Deuxièmement, la Spécification du modèle économétrique Puis troisièmement, analyse par des séries temporelles.

²⁵ B. Abederrezak, « déterminant et effets des investissements directs étrangers sur la croissance économique en Algérie ».op cit, p. 2.

²⁶ Idem, p.28.

²⁷ Idem, p.16.

²⁸ B. Mohamed, « les investissements directs étrangers en Algérie », mémoire de magister université d'Oran 2013,p.150.

1. Description des données

Les données utilisées dans notre étude empirique proviennent de la base de données de la Banque mondiale et qui sont : l'investissement direct étranger (IDE) représenté par les entrées nettes en dollar courant , le produit intérieur brut (PIB) en dollar constant , l'ouverture commerciale (OUV) calculé à partir de PIB courant et l'imploration et l'exportation de biens et de services représenté en dollar courant, la productivité totale des facteurs (TECH) qui a été calculé , le capital humain (KH) représenté par le nombre des élèves en secondaire, l'inflation (INF) déflateur de PIB, l'exportation de biens et services en dollar courant(X). La disponibilité des données pour chaque année nous a permis de couvrir une période d'étude allant de 1970 à 2014. La base de données est représentée dans l'annexe n°3.

2. Spécification du modèle économétrique

Dans le cadre de l'économétrie, nous pouvons considérer qu'un modèle consiste en une présentation formalisée d'un phénomène sous forme d'équations dont les variables sont des grandeurs économiques. L'objectif du modèle est de représenter les traits les plus marquants d'une réalité qu'il cherche à styliser. Le modèle est donc l'outil que le modélisateur utilise lorsqu'il cherche à comprendre et à expliquer des phénomènes.²⁹

Notre modèle est le modèle VAR (modèle vectoriel autorégressif), dans ce modèle les variables sélectionnées ont tout le même statut, toutes les variables sont endogènes et on n'a pas besoin de décider les variables exogènes, ainsi la valeur d'une variable dépend de ces propres valeurs passées et des valeurs passées d'autres variables qui constituent le modèle³⁰. Ce modèle est un outil alternatif pour déterminer la transmission et la dynamique des chocs et leurs effets sur les variables économiques.

3. Analyse par des séries temporelles

Dans le domaine de la statistique dénommée analyse des séries temporelles, la dimension temporelle des observations devient primordiale³¹, une série temporelle ou série chronologique est une suite ou succession d'observations ordonnées dans le temps. L'échelle

²⁹ F.Quatraro « économitrie » université Nice 2011.p.4.

³⁰ http://cerdi.org/uploads/sfCmsBlog/html/63/Econometrie_mag3/Macroeconometrie_2%20mag3%202014.pdf
consulter le 25/05/2016 p1

³¹ LUBRANO Michel, «Introduction à la modélisation des séries temporelles uni variées », septembre 2008, p. 2

de ce dernier peut être l'heure, le jour, le trimestre, l'année. Et pour construire son modèle, il faut d'abord vérifier la stationnarité des séries. .

3.1. La stationnarité des séries

Dans la pratique, on se limite généralement à recourir à la stationnarité du second ordre (ou stationnarité faible) du processus étudié.

Un processus $(x_t, t \in Z)$ est dit stationnaire au second ordre, ou stationnaire au sens faible, ou stationnaire d'ordre deux si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

- $\forall t \in Z, E(x_t^2) < \infty$
- $\forall t \in Z, E(x_t) = m$, indépendant de t
- $\forall (t, h) \in Z^2, \text{cov}(x_t, x_{t+h}) = E[(x_{t+h} - m)(x_t - m)] = \gamma(h)$, indépendant de t

La première condition $E(x_t^2) < \infty$ garantit tout simplement l'existence (ou la convergence) des moments d'ordre deux. La seconde condition $E(x_t) = m, \forall t \in Z$ porte sur les moments d'ordre 1 et signifie tout simplement que les variables aléatoires x_t doivent avoir la même espérance quelle que soit la date t . autrement dit, l'espérance du processus x_t doit être indépendante du temps. En fin, la troisième condition $\gamma(h)$ indépendante de t , porte sur les moments d'ordre deux résumés par la fonction d'auto covariance. Cette condition implique que ces moments doivent être indépendants de la date considérée et ne doivent dépendre uniquement que de l'ordre des retards. Autrement dit la fonction d'auto covariance du processus x_t doit être indépendante du temps³².

Un processus non stationnaire est un processus qui ne satisfait pas l'une ou l'autre de ces conditions. Ainsi, l'origine de la non stationnarité peut provenir d'une dépendance du moment d'ordre un (l'espérance) par rapport au temps et/ou d'une dépendance de la variance ou des autos covariances par rapport au temps. Selon la terminologie de Nelson et Plosser (1982) il existe deux types de non stationnarisation : les processus TS (Time Stationary) et les processus DS (Differency Stationary)³³.

Définir ce qu'est un processus TS pour Trend Stationary, selon la terminologie proposée par Nelson et Plosser (1982), un processus TS peut s'écrire sous la forme $x_t = f(t) + z_t$ où f

³² C. Hurlin « économétrie appliquer séries temporelles » disponibles sur le site http://www.univ-orleans.fr/deg/masters/ESA/CH/CoursSeriesTemp_Chap1.pdf consulter le 26/05/2016. p.32

³³Idem. p.3.

(t) est une fonction du temps et z_t est un processus stochastique stationnaire. Dans ce cas, le processus x_t s'écrit comme la somme d'une fonction déterministe du temps et d'une composante stochastique stationnaire, éventuellement de type ARMA. Dès lors, il est évident que le processus ne satisfait plus la définition de la stationnarité du second ordre. En effet on montre immédiatement que $E(x_t) = f(t) + z$ où $z = E(z_t)$, dépend du temps, ce qui viole la seconde condition de la définition d'un processus stationnaire³⁴.

Définir ce qu'est un processus DS on dit que le processus X_t est caractérisé par une non stationnarité stochastique ou le processus X_t est de type DS si on peut le rendre stationnaire par l'utilisation d'un filtre aux différences : $(1-D)^d X_t = \beta + \varepsilon_t$ ou ε_t est un processus stationnaire, β une constante réelle, D l'opérateur de décalage et d l'ordre du filtre aux différences. Ces processus sont souvent représentés en utilisant le filtre aux différences ($d=1$). Le processus est dit alors processus du premier ordre. Il s'écrit³⁵ : $(1-D) X_t = \beta + \varepsilon_t \Leftrightarrow X_t = X_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$

L'introduction de la constante β dans le processus DS permet de définir deux processus différenciant :

- $\beta=0$: le processus DS est sans drive. Il s'écrit : $X_t = X_{t-1} + \varepsilon_t$.

Comme ε_t est un bruit blanc, ce processus DS porte le nom de modèle de marche aléatoire. Pour stationnariser la marche aléatoire, il suffit d'appliquer au processus le filtre aux différences premières : $X_t = X_{t-1} + \varepsilon_t \Leftrightarrow (1-D)X_t = \varepsilon_t$

- $\beta \neq 0$: le processus porte alors le nom de processus DS avec dérive.

Il s'écrit : $X_t = X_{t-1} + \beta + \varepsilon_t$.

La stationnarité de ce processus est réalisée en utilisant le filtre à la différence première : $X_t = X_{t-1} + \beta + \varepsilon_t \Leftrightarrow (1-D) X_t = \beta + \varepsilon_t$. Dans le processus DS, un choc à un instant donné se répercute à l'infini sur les valeurs futures, il est permanent et décroissant.

3.2. Le test de stationnarité

Les tests de Dickey-Fuller simple (1979) noté (DF) et Dickey-Fuller augmenté (1981) (ADF) ont été les plus utilisés pour tester la stationnarité d'une série temporelle l'idée

³⁴C. Hurlin, « économétrie appliquer séries temporelles », op ci ,p. 7. Consulté le 26/05/2016.

³⁵ BOURBONNAIS R, « économétrie », édition DUNOD, 2009, Paris, p.231.

de base de ces tests, est de chercher s'il existe des racines unitaires, le mécanisme d'une telle recherche réside dans le test des trois modèles de base, à savoir :

- 1) $\Delta x_t = \emptyset x_{t-1} + \varepsilon_t$ Modèle (1) sans tendance et sans constante
- 2) $\Delta x_t = \emptyset x_{t-1} + c + \varepsilon_t$ Modèle (2) sans tendance et avec constante
- 3) $\Delta x_t = \emptyset x_{t-1} + c + \beta_t + \varepsilon_t$ Modèle (3) avec tendance et avec constante

Il s'agit de tester la nullité du paramètre (\emptyset), c'est à dire le coefficient de X_{t-1}

L'hypothèse nulle $H_0: \emptyset = 0$, contre l'hypothèse alternative $H_1 : \emptyset < 0$

Si l'hypothèse nulle est rejetée, la série chronologique est stationnaire et si H_0 est accepté la série doit être stationnarisée ont premier lieu on teste le modèle (3) et en vérifiée vérifie la stationnarité c'est si pas stationnaire en passe au modèle (2) puis le modèle (1)³⁶

3.3. Le test de causalité de Granger

Le but ultime du test de causalité est de détecter les relations causales possibles entre les variables (économiques) introduites dans le modèle. Le test de causalité de Granger entre deux variables X,Y permet de connaître, si la connaissance du passé d'une variable améliore la prévision de l'autre. L'idée de base de ce test est d'accepter ou de refuser l'hypothèse nulle notée " H_0 " selon laquelle, la variable X ne cause pas au sens de Granger la variable Y. On accepte l'hypothèse " H_0 " si la probabilité est supérieure à 5%, on rejete " H_0 " dans le cas inverse et on accepte l'hypothèse alternative " H_1 " selon laquelle X cause au sens de granger Y³⁷.

4. La stationnarité

Avant de passer à l'estimation du modèle on utilisant les séries macroéconomiques, l'étude de la stationnarité est indispensable. D'après l'analyse des corrélogrammes de chaque série (voir annexe n°4), nous constatons qu'il y a un signe de non stationnarité, observé dans la décroissance relativement lente de la fonction d'auto corrélation, sauf l'inflation qui semble représenter un bruit blanc. À cet effet, nous avons appliqué les tests des racines unitaires de Dickey-Fuller augmentés (ADF). Les résultats de ces tests sont repris dans le tableau n°14.

³⁶ C. Hurlin, « économétrie appliquer séries temporelles », op ci, P. 54.

³⁷ A. Charpentier, « cours de série temporelle théorie et application », université Paris Dauphine sur le site <https://perso.univ-rennes1.fr/arthur.charpentier/TS2.Pdf> consulter le 26/05/2016 .p.6.

Pour la série IDE en a effectué les tests des Dickey-Fuller augmentés en commençant du 3^{ème} modèle qui est le model général (avec tendance et avec constante). On remarque que la probabilité de la réalisation $p=0.06 > 0.05$ et $ADF_{cal}=-2.25 > ADF_{tab}=-3.51$. Ainsi le test indique la non stationnarisation de la série, même cas pour le teste de 2^{ème} modèle (sans tendance et avec constante) ou $p=0.2374 > 0.05$ et $ADF_{cal}=-1.19 > ADF_{tab}=-2.92$. Suivant ces résultats la série n'est pas stationnaire. En fin le teste de 1^{er} modèle (sans tendance et sans constante) ou $p=0.02 < 0.05$ et $ADF_{cal}=-4.15 < ADF_{tab}=-3.53$ cela indique que la série est stationnaire de type TS sans dérive d'ordre I(1).

Pour la série Inf, la lecture de son corrélogramme montre qu'elle n'est pas stationnaire pour la stationnariser on procède de la même façon qu'avec l'IDE et la stationnarisation se réalise avec le 2^{ème} modèle (sans dérive et avec constante) ou $p=0.0009 < 0.05$ et $ADF_{cal}=-5.05 < ADF_{tab}=-3.92$. Ainsi la série est stationnaire au niveau I(0).

Pour les autres séries KH, OUV, PIB, Tech, les tests de 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} modèles montrent que leur probabilité est supérieur à 5% indiquent qu'elles sont issues d'un processus DS. Pour les stationnariser, on les a différenciées puis effectué les tests des racines unitaires sur les nouvelles séries qui sont : DKH, DOUV, DPIB, DTECH, (voir annexe n°5). Pour DKH le 2^{ème} modèle avec différence qui réalise la stationnarité avec un $p=0.0006 < 0.05$ et $DADF_{cal}=-5.52 < DADF_{tab}=-2.93$. KH est un DS stationnaire d'ordre 1 sans dérive I(1). La même procédure pour les autres séries restantes OUV, TECH, X, PIB montrent qu'ils sont de type DS. Les résultats des tests (voir tableau n°14)

Tableau n°14 : Les résultats du test de racine unitaire sur les séries

Séries	Type de modèle		probabilité	ADF _{cal}	ADF _{tab}	Résultat
IDE	Modèle(3)	Level	0,0633	-2,25	-3,51	IDE est TS I(1)
		1 Difference	0,02	-4,15	-3,53	
	Modèle (2)	Level	0,2374	-1,19	-2,92	
		1Difference	–	–	–	
	Modèle (1)	Level	0,5375	-0,6215	-1,94	
		1Difference	–	–	–	
	Modèle(3)	Level	0,31	-5,10	-3,51	Inf est
		1Difference	–	–	–	
	Modèle (2)	Level	0,0009	-5,02	-3,92	

Inf	Modèle (1)	1Difference	-	-	-	stationnaire Au niveau I(0)
		Level	-	-	-	
		1Difference	-	-	-	
KH	Modèle(3)	Level	0,1116	-1,50	-3,51	KH est DS I(1)
		1 Difference	0,46	-5,56	-3,52	
	Modèle (2)	Level	0,10	0,39	-2,92	
		1Difference	0,0006	-5,54	-2,93	
	Modèle (1)	Level	0,0001	4,22	-1,94	
		1Difference	-	-	-	
OUV	Modèle (3)	Level	0,7689	-1,75	-3,51	OUV est DS I(1)
		1Difference	0,7047	-4,90	-1,51	
	Modèle (2)	Level	0,0827	-1,7515	-2,92	
		1Difference	0,72	-4,95	-2,93	
	Modèle(1)	Level	0,97	-0,02	-1,94	
		1Difference	0,0000	-4,99	-1,94	

PIB	Modèle (3)	Level	0,72	-0,09	-3,51	PIB est DS I(1)
		1Difference	0,25	-5,92	-3,51	
	Modèle (2)	Level	0,12	1,10	-2,93	
		1Difference	0,0000	-5,79	-2,91	
	Modèle(1)	Level	0,33	4,59	-1,94	
		1Difference	-	-	-	
TECH	Modèle (3)	Level	0,28	-2,24	-3,51	Tech est DS I(1)
		1Difference	0,56	-6,02	-3,52	
	Modèle (2)	Level	0,056	-2,01	-2,92	
		1Difference	0,67	-6,06	-2,93	
	Modèle(1)	Level	0,63	-0,48	-1,94	
		1Difference	0,0000	-7,42	-1,94	
		1Difference	0,43	-7,67a	-3,51	
	Modèle (2)	Level	0,20	-0,54	-2,92	
		1Difference	0,14	-7,67	-2,93	
	Modèle (1)	Level	0,62	0,48	-1,94	
		1Difference	0,0000	-7,41	-1,94	

Source : réaliser par l'auteur en utilisant Eviews 7.

4.1. L'estimation du modèle VAR

Avant d'estimer le modèle VAR, il est nécessaire de déterminer au préalable le nombre de retard (p). Cette détermination est basée sur la sélection d'un modèle VAR qui possède le minimum des valeurs des deux critères Akaike et Schwarz, la démarche et le mécanisme de sélection consistent à estimer un ensemble de modèles VAR de $P=0$ jusqu'à $P=h$. D'après les résultats obtenus de sélection du nombre de retard (p), nous constatons que le minimum de Akaike correspond à $AIC=149.5068$, alors que le minimum de Schwarz correspond à $SC=151.3132$. À cet effet, selon le principe de Parcimonie, le retard qui minimise les deux critères AIC/SC correspond à $p=1$ à cet effet, nous pouvons appliquer VAR (1) pour estimer notre modèle. Le résultat de détermination de l'ordre du modèle est illustré dans le tableau ci-après. (Voir tableau n°15).

Tableau n°15 : résultats de sélection du nombre de retard

P	AIC	SC
1	149.0195	151.3132

Source : Réaliser par l'auteur en utilisant Eviews7.

Notre démarche de base d'estimation de l'impact des IDE sur l'économie nationale par l'IDE, l'OUV, KH, la TECH, l'INF, l'X et le PIB est basée sur un modèle VAR (1), la première condition, qui consiste à travailler avec des séries stationnaires, est vérifiée. Le travail consiste à examiner les effets du passé de chaque variable sur elle-même et sur les autres variables. Les séries utilisées sont les suivantes : DIDE, DOUV, DKH, DTECH, INF, DX et DPIB sont stationnaires. Les résultats du modèle estimé sont présentés (voir annexe n°6).

	DIDE	DOUV	DKH	DTECH	INF	DX	DPIB
DIDE(-1)	-0.186721 (0.13506) [-1.38251]	4.66E-12 (2.7E-11) [0.17585]	-1.12E-12 (1.6E-09) [-0.00070]	-2.52E-09 (7.8E-10) [-3.22435]	-6.03E-09 (5.9E-09) [-1.01880]	-5.048376 (3.26554) [-1.54595]	-0.505685 (0.77205) [-0.65499]

L'observation de nos résultats d'estimation VAR nous a conduits à dégager les remarques suivantes :

La comparaison du t-statistique associé aux coefficients des variables montre que le t-statistique relatif à l'IDE est inférieure à 1,96. ($1,38251 < 1,96$), cela explique que l'IDE ne dépend de lui-même et de ses propres valeurs passées.

Pour les autres variables INF, DKH, DOUV, DPIB, DX, ne sont pas affecté par les valeurs passées de l'IDE car leurs t-statistique est inférieur à 1,96 %.

En revanche, la variable technologie dépend des valeurs passées de l'IDE car ($3,22435 > 1,96$).

4.2. Étude de la causalité au sens de Granger

Le but ultime du test de causalité est de détecter les relations de causalités possibles entre les variables (économiques) introduites dans le modèle. L'idée de base de ce teste est d'accepter ou de refuser l'hypothèse nulle "H₀" selon laquelle, la variable X ne cause pas au sens de Granger la variable Y. on accepte l'hypothèse "H₀" si la probabilité est supérieure à 5% (0.05), en rejette "H₀" dans le cas inverse et on accepte l'hypothèse alternative "H₁", selon laquelle X cause au sens de Granger Y. les résultats de notre test est dans le tableaux suivant (voir tableau n°16)

Tableau n°16 : Test de causalité de Granger

Hypothèse nulle	Nombre d'obs	Statistique de Fisher	Probabilité seuil de critique (5%)	Accepter ou rejeter «H ₀ »
DPIB ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	0,18255	0,6715	Acceptée
DIDE ne cause pas au sens de Granger DPIB	43	0,00201	0,9645	Acceptée
DOUV ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	4,42544	0,0417	Rejetée
DIDE ne cause pas au sens de Granger DOUV	43	0,00030	0,9862	Acceptée
DTECH ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	1,04519	0,3128	Acceptée
DIDE ne cause pas au sens de Granger DTECH	43	8,49688	0,0058	Rejetée
DKH ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	12,20311	0,0012	Rejetée
DIDE ne cause pas au sens de Granger DKH	43	0,05106	0,80224	Acceptée
DX ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	9,08602	0,0045	Rejetée
DIDE ne cause pas au sens de Granger DX	43	3,50681	0,0684	Rejetée à 10%
INF ne cause pas au sens de Granger DIDE	43	2,34555	0,1334	Acceptée
DIDE ne cause pas au sens de Granger INF	43	1,38577	0,2461	Acceptée

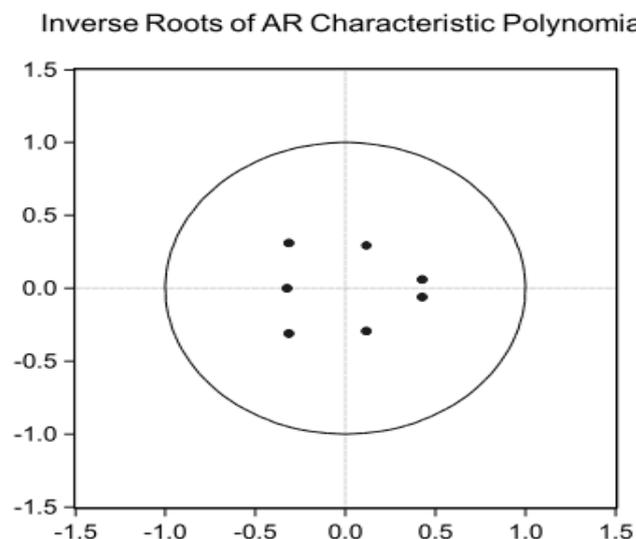
Source : Réaliser par l'auteur à partir des résultats du test de causalité sur Eviews 7.

D'après les résultats obtenus, les variables dont leur probabilité est supérieure à 5% on accepte l'hypothèse nulle "H₀" qui stipule la non-causalité au sens de Granger et les variables, dont la probabilité est inférieure à 5% on rejette H₀ on accepte H₁ qui admet la causalité au sens de Granger.

Ainsi, d'après les probabilités de l'IDE et de PIB qui sont inférieures à 5% montre la non existence d'une relation de causalité entre les deux variables c'est-à-dire l'IDE ne cause pas au sens de Granger le PIB et inversement. La relation entre IDE et OUV est une relation unilatérale ou l'ouverture commerciale l'OUV cause l'IDE, mais pas le contraire, et on constate aussi une relation unilatérale entre l'IDE et le transfert technologique (TECH) en Algérie l'IDE cause la technologie, mais la technologie ne cause pas l'IDE. On remarque aussi une relation unilatérale entre l'IDE et le capital humain (KH) ou le capital humain cause l'IDE en fin une relation bilatérale entre l'IDE et l'X ou l'un cause l'autre.

4.3. La stabilité du modèle VAR(1)

Pour vérifier que nous sommes en exactitude d'un VAR stationnaire ou stable, il est judicieux de tester la condition de stabilité du modèle VAR selon laquelle, toutes les racines doivent être à l'intérieur du cercle.



Source : réalisé par l'auteur en utilisant Eviews7.

Nous constatons d'après ce graphique que toutes les valeurs propres sont inférieures à 1 et la condition de stabilité est vérifiée du fait qu'aucune racine ne sort du cercle. A cet effet, le modèle VAR est stable.

5. analyse des résultats

Les IDE en Algérie ont un impact négatif et significatif sur le transfert technologique, cela peut être dû au manque de synergie entre les FMN et les firmes domestiques causés par la concurrence, de plus l'écart technologique existant laissent les firmes étrangères à ne pas déployer leur potentiel technologique. Ainsi la faible coopération entre les firmes domestiques et les FMN.

Aussi, l'IDE a un impact négatif et non significatif sur l'IDE lui-même, cela explique que l'IDE en Algérie ne crée pas des zones d'agglomération qui attire plus d'entreprises étrangères. L'IDE rend le marché algérien inaccessible par le biais du monopole ce qui fait fuir d'autres investissements potentiels. De plus l'IDE a un impact négatif et non significatif sur les exportations, cela peut s'expliquer par la stratégie des entreprises étrangères installées en Algérie qui est destinée à la satisfaction du marché locale (stratégie multidomestique).

L'analyse des résultats du VAR montre un impact négatif et non significatif des IDE sur le PIB, cela semble logique, puisque la majorité des IDE sont concentrés dans le secteur des hydrocarbures, ce qui a diminué les recettes des IDE à la formation du PIB dû à la chute des prix du pétrole.

Conclusion :

Dans le cadre de ce chapitre nous avons essayé d'établir le lien entre l'IDE et son impact sur l'économie nationale, plusieurs travaux empiriques montrent que la contribution des IDE au développement économique du pays est relativement faible que ce soit sur la formation brute de capitale fixe ou sur le PIB.

Notre étude empirique, qui est basé sur le modèle VAR nous renseigne d'une manière générale et à court terme que l'IDE en Algérie semble avoir un effet négatif sur l'économie nationale, cela peut s'expliquer par la non diversification des secteurs d'activités généralement par la concentration des IDE dans le secteur énergétique qui est impacté par la chute des prix de pétrole durant les années 90 et dernièrement à partir de 2012. Cela affecte négativement la contribution des IDE a la formation de PIB, De plus une part de responsabilité est dressé à l'échec des politiques de gestion des investissements qui non pas réussi à tirés profits du transfert technologique, malgré les contrats signés avec plusieurs entreprises étrangères.

CONCLUSION GENERALE

L'objectif de cette étude est d'étudier l'effet des IDE sur l'économie nationale. Dans le premier chapitre et à travers les études théoriques, les investissements directs étrangers sont importants pour les pays en développement, dans l'optique du développement, car ils représentent des apports de capitaux et contribuent à la dynamique économique des pays d'accueil.

Les IDE impactent positivement la croissance économique en créant un environnement concurrentiel sur les marchés domestiques en améliorant la productivité totale des facteurs, ainsi l'amélioration du capital humain et le transfert technologique.

Le deuxième chapitre nous a permis d'analyser et d'évaluer les IDE en Algérie, dont les opportunités et le cadre institutionnel sont en évolution continue. L'Algérie a déployé pas mal d'efforts pour améliorer son attractivité à travers des organismes chargés de l'investissement tels que l'ANDI et le CNI. Ainsi plusieurs avantages accordés aux investisseurs, ces derniers ont permis d'attirer d'important flux d'IDE et de bénéficier d'une meilleure position dans la région. Cependant, plusieurs obstacles freinent les investissements en Algérie comme les pressions fiscales qui fragilisent l'attractivité du pays, les lenteurs bureaucratiques et administratives. Les performances réalisées restent loin du potentiel économique du pays.

Au sens de Granger, les IDE causent d'une manière négative et significative le transfert technologique, ceci montre bien que l'Algérie n'a pas tiré profit de la technologie et le savoir-faire dont dispose les entreprises étrangères installées en Algérie. Le pays devrait négocier fortement ce point dans les contrats de partenariats qui seront susceptibles d'être négociés dans le futur.

De plus, les IDE causent les exportations d'une manière négative mais non significative, cela s'explique par la qualité et la taille des entreprises étrangères installées en Algérie, et montre que l'IDE est destiné à satisfaire le marché domestique.

Les résultats du test de Granger indiquent que les exportations, le capital humain, l'ouverture sont des déterminants importants des IDE, alors que la taille de marché ne constitue pas un élément avantageux dans l'attractivité des IDE. Pourtant tous les IDE sont motivés par le marché.

Bibliographie

Ouvrages

Amelon, J, L et Cardebat, J, M, « les nouveaux défis d'internationalisation : quel développement international après la crise », De Boeck, 2010.

Andrefe Wladimiri, « les multinationales globales », Ed la Découvert, Paris, 1996.

Christian MILILLI et Michel DELAPIERRE, « les firmes multinationales », Ed, Vuibert, paris. 1995.

D. Tersen, « l'investissement international », Ed Armand Colline, Paris, 1996.

Michalet Charles Albert, «la séduction des nations ou comment attirer les investissements », Ed .Economica, paris, 1999.

Thèses et mémoires

Hind Ouguenoune, « La politique de promotion et d'attraction de l'investissement en Algérie », thèse de doctorat, Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III, 2014.

Touati K (2015), « Changements structurels du secteur financier, impact sur les politiques économiques. Approche empirique », Thèse de Doctorat, Université de Bejaia.

William nester ESSO, « déterminants et impact des investissement direct étrangers au cameroune », thèse doctorat, université de jendouba, 2009.

Articles et revues

Augustin Mwana MUHINDO NGELEZA, « Déterminants de l'investissement direct à l'étranger dans les pays en voie de développement : application faite a la RDC ».UNIGOM - 2009.

Bohan Charles, « Les stratégies des firmes multinationales de l'automobile dans l'Europe élargie : le modèle centre périphérie à l'épreuve », géo carrefour, vol. 84/3 | 2009, mis en ligne le 17 décembre 2009.

Campos Nauro F., Kinoshita Yuko (2003), «Why does FDI go Where it goes? New Evidence from the Transition Economies », University of Michigan William Davidson Institute Working Papers Series, No. 2003-573.

Chen, C.(1997), « Foreign direct investment and Trade: An Empirical Investigation of the Evidence from China », document de travail, 97/11, Chinses Economies Research Centre, University of Adelaide.

Culem, C. (1988), « Direct Investment Among Industrialized Countries », European Economic Review 32.

De Mello, Jr, L.R. (1999), « Foreign Direct Investment-Led Growth: Evidence from Time Series and panel Data », Oxford Economic Papers, Vol.51, No. 1(January).

Dunning, J. H. (1988), « The Electic paradigm of international production: A restatement and some possible extensions », Journal of international business studies, vol. 19.

Guillaume Shier et Olivier Meir, « les entreprises multinationales », Dunod, 2005.

Hatem. Fabrice : « L'attractivité du territoire : De la théorie à la pratique », Revue de l'OFCE, n° 94, 2005.

Rajhi T et Hatem S (2011), « Concurrence et compétitivité bancaire en Algérie: économétrie de panels sur la période 2000–2007 » *African Development Review*, Vol. 23, No. 1, 2011, 16–29.

Jean-Marc Siroën, « L'ouverture commerciale est-elle mesurable ? », CERESA, Université Paris Dauphine, Tunis, 22-23-24 juin 2000.

Kravis I.B. et Lipsey R.E (1980), « The location of Oversea Production and Production for Export by U.S. Multinational Frim », NBER Working Paper, No. 1482, June.

Loungani P, et Razin A. (2001), « L'investissement direct étranger est-il bénéfique aux pays en développement », Finance et Développement, Juin.

M. Blomstrom, et kokko, « humain and inward FDI », working paper n°167 January 2003.

Mucchielli Jean-Louis, « déterminant de la localisation des firmes multinationales », revue économique, n°4.1998.

Mucchielli Jean louis (2002), « IDE et exportations: compléments ou substituts », Problèmes économiques, 6 mars.

Mouriaux F, « Le concept d'attractivité en union monétaire », Bulletin de la Banque de France, n° 123, Mars, 2004.

Noorbakhsh F, Paloni A. and Youssef A. (2001), « Human Capital and FDI Inflows to Developing Countries: New Empirical Evidence », World Development. Vol , 29, No. 9.

Onyeiwu S. (2000), « Foreign Direct Investment, Capital Outflow and Economic Development in the Arab World », Journal of Development and Economic Policies, vol.2, No.2.

Raphaël Chiappini, « les indices composites sont-ils de bonnes mesures de la compétitivité des pays ? », LAREFI Working Paper N°2012-05, 2012.

Shatz H. J. & Venables A. J, 2000, « The Geography of International Investment », World Bank Working Paper No. 2338.

Sjoholm, F. (1997), «Technology Gap, Competition Spillovers from Direct Foreign Investment: Evidence from Establishment data », Working Paper Series in Economics and Finance No. 211. December 1997, Stockholm School of Economics.

Taoufik Rajhi et Hatem Salah, (2009), « *Recherche de l'efficience et pouvoir de marché des banques en Algérie : investigation empirique sur la période 2000-07* ».

Vernon, R. (1966), « International Investment and International Trade in the Product Cycle », Quarterly Journal of Economics, vol. 80.

Rapports

Banque mondiale, « meilleur climat de l'investissement pour tous », 2005.

CNUCED (1997), « Sociétés transnationales, la structure du marché et la politique de concurrence », World Investment Report, New York et Genève, United Nation.

CNUCED, (2001), « World investment report ».

CNUCED, (2002), « World Development Report», Transnational Corporation and Export Competitiveness, New York and Geneva, United Nations.

CNUCED, (2004), « examen de la politique de l'investissement, Algérie », conférence des nations unies sur le commerce et le développement, new York et Genève.

CNUCED (2015), « rapport sur l'investissement dans le monde ».

Direction générale, trésor, « les investissements directs étrangers en Algérie en 2014 », publication des services économique, février 2016.

FMI, « Manuel de la balance des paiements », 4^{ème} édition, Washington, 1977.

KPMG, Algérie, « guide d'investir en Algérie », édition 2011.

KPMG Algérie, « guide investir en Algérie » Edition 2016.

Ministère de l'industrie, de la PME et de la promotion de l'investissement, « les investissements directs étrangers dans le monde : banchmarking », direction générale de l'intelligence économique, des études et de la perspective, document n°15/DIEEP, août, 2010.

OCDE, « L'investissement direct étranger au service du développement » Optimiser les avantages, minimiser les coûts, Paris 2002.

OCDE, « Définition de Référence de l'OCDE pour les Investissements Directs Internationaux », Paris, 1995.

OCDE, « L'investissement direct étranger au service du développement », paris, 2002.

OCDE, « emploi et relation industrielles », Edition, 2008.

Colloques

Fatima BOUALAM, « Ouverture et émergence en Méditerranée », Les Institutions et Attractivité des Communication de Colloque International Rabat- Maroc, Université de Montpellier I Sciences Economiques LASER. 17 et 18 Octobre 2008.

B. Abederrezak, « déterminant et effets des investissements directe étranger sur la croissance économique en Algérie ».communication du colloque international université setif1.2013

Lois et textes juridiques

L'avant projet de la loi de finance 2016.

Décret exécutif n°15-234 du 29 aout 2015.

Décret exécutif n°06-355 du 9 octobre 2006 relatif aux attributions, à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du CNI.

L'exécutif n°13-320 du 26 septembre 2013 autorise le recours aux financements extérieurs via un apport en compte courant des associés sous conditions.

Loi de finance complémentaire pour 2009 dans l'article 4 indique le partenariat comme modalité unique pour tout établissement des IDE.

La loi de 1991 sur les hydrocarbures a ouvert le secteur aux investissements étrangers dans la production.

L'ordonnance 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement qui a abrogé le décret législatif n°93-12 du 5 octobre 1993 relatif à la promotion de l'investissement.

L'ordonnance n°06-08 du 15 juillet 2006 relative au développement de l'investissement.

L'ordonnance du 20 août 2001 n°01-03 modifiée et complémentaire par l'ordonnance 06-06 du 15 juillet 2006 et la loi de finance complémentaire de 2009- LF 2010 – LFC 2010- LF 2011- LFC 2011- LF 2012-2013-LF 2014-LF 2015) relatif aux développements de l'investissement.

Le règlement de la banque d'Algérie n°05-03 du 06 juin 2005 définit clairement les modalités de transfert des dévidant, bénéfices et produit réel net de la cession ou de la liquidation.

Sites internet

<http://www.mfdgi.gov.dz>

<http://www.andi.dz>

<http://français.doingbusiness.org>

<http://www.liberte-algerie.com>

<http://www.mdipi.gov.dz>

<http://www.tsaalgérie.com>

www.serrai-ie.com

Liste des tableaux

Tableau n°1: Le paradigme OLI, et les modes de pénétration des marché étrangers.....	11
Tableau n°2: Les composants de l'indicateur du potentiel d'attractivité en termes d'investissements entrants.....	16
Tableau n°3: Investissement direct étranger au Maghreb, flux entrants(en millions de dollars).....	36
Tableau n°4: Evolution des flux d'IDE à destination des pays d'Afrique du nord (MUSD, 2009-2014).....	36
Tableau n°5: Répartition des projets d'investissements déclarés par région (2002- 2010).....	37
Tableau n°6: Répartition des projets d'investissements déclarés étrangers par secteur d'activité pour la période (2002-2010).....	39
Tableau n°7: Répartition des projets d'IDE durant la période (2002-2010).....	40
Tableau n°8: Le PIB en Algérie (2011-2015).....	52
Tableau n°9: Dette extérieure et taux de croissance en Algérie (2011-2015).....	52
Tableau n°10: Octroi de permis de construction (comparaison avec les pays voisins).....	55
Tableau n°11: Paiement des taxes et impôts.....	55
Tableau n°12: Evolution des IDE a destination Algérie, Maroc, Tunisie.....	56
Tableau n°13: Evolution du stock d'IDE dans les pays Algérie, Maroc, Tunisie (MUSD, 2009-2014).....	57
Tableau n°14: Les résultats du teste de racine unitaire sur les séries.....	73
Tableau n°15: Résultats de sélection du nombre de retard.....	74
Tableau n°16: Test de causalité de Granger.....	76

LES ANNEXES

Annexe n°1 : flux d'IDE, par région, 2012-2014.

Région	Flux d'IED, par région, 2012-2014 (En milliards de dollars et en pourcentage)					
	Entrées d'IED			Sorties d'IED		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014
Monde	1 403	1 467	1 228	1 284	1 306	1 354
Pays développés	679	697	499	873	834	823
Europe	401	326	289	376	317	316
Amérique du Nord	209	301	146	365	379	390
Pays en développement	639	671	681	357	381	468
Afrique	56	54	54	12	16	13
Asie	401	428	465	299	335	432
Asie de l'Est et du Sud-Est	321	348	381	266	292	383
Asie du Sud	32	36	41	10	2	11
Asie occidentale	48	45	43	23	41	38
Amérique latine et Caraïbes	178	186	159	44	28	23
Océanie	4	3	3	2	1	0
Pays en transition	85	100	48	54	91	63
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables^a	58	51	52	10	13	10
Pays les moins avancés	24	22	23	5	7	3
Pays en développement sans littoral	34	30	29	2	4	6
Petits États insulaires en développement	7	6	7	2	1	1
Pour mémoire: Part des flux mondiaux d'IED en pourcentage						
Pays développés	48,4	47,5	40,6	68,0	63,8	60,8
Europe	28,6	22,2	23,5	29,3	24,3	23,3
Amérique du Nord	14,9	20,5	11,9	28,5	29,0	28,8
Pays en développement	45,6	45,7	55,5	27,8	29,2	34,6
Afrique	4,0	3,7	4,4	1,0	1,2	1,0
Asie	28,6	29,2	37,9	23,3	25,7	31,9
Asie de l'Est et du Sud-Est	22,9	23,7	31,0	20,7	22,4	28,3
Asie du Sud	2,3	2,4	3,4	0,8	0,2	0,8
Asie occidentale	3,4	3,0	3,5	1,8	3,1	2,8
Amérique latine et Caraïbes	12,7	12,7	13,0	3,4	2,2	1,7
Océanie	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
Pays en transition	6,1	6,8	3,9	4,2	7,0	4,7
Petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables^a	4,1	3,5	4,3	0,7	1,0	0,8
Pays les moins avancés	1,7	1,5	1,9	0,4	0,6	0,2
Pays en développement sans littoral	2,5	2,0	2,4	0,2	0,3	0,4
Petits États insulaires en développement	0,5	0,4	0,6	0,2	0,1	0,1

Source : CNUCED :base de données sur les IDE et les entreprises multinationales (www.unctad.org/fdistatistics).

Annexe n°2 : conventions bilatérales de protection des investissements conclue par l'Algérie.

Pays	Date de signature	Date de ratification	Durée de validité	Réf JORA
Afrique du Sud	24/09/2000	23/07/2001	Ans 10	N°41-2001
Allemagne	11/03/1996	07/10/2000	Ans 10	N°58-2000
Argentine	04/10/2000	13/11/2001	Ans 10	N°69-2001
Autriche	17/06/2003	10/10/2004	Ans 10	N°65-2004
Bahreïn	11/06/2000	08/02/2003	Ans 10	N°10-2003
Bulgarie	25/10/1998	07/04/2002	Ans 15	N°25-2002
Chine	20/10/1996	25/11/2002	Ans 10	N°772002
Conseil Fédéral Suisse	30/11/2004	23/06/2005	Ans 15	N°45-2005
Corée	12/10/1999	23/07/2001	Ans 20	N°40-2001
Egypte	29/03/1997	11/10/1998	Ans 10	N°76-1998
Emirats arabes unis	24/04/2001	22/06/2002	Ans 20	N°45-2002
Etats-Unis d'Amérique	22/06/1990	17/10/1990	Ans 20	N°45-1990
Ethiopie	27/05/2000	17/03/2003	Ans 10	N°19-2003
Finlande	13/01/2005	11/12/2006	Ans 20	N°06-469
France	13/02/1993	02/01/1994	Ans 10	N°01-1994
Indonésie	21/03/2000	22/06/2002	Ans 10	N°45-2002
Iran	19/10/2003	26/02/2005	Ans 10	N°15-2005
Italie	18/05/1991	05/10/1991	Ans 10	N°46-1991
Koweït	30/09/2001	23/10/2003	Ans 20	N°66-003
Libye	06/08/2001	05/05/2003	Ans 10	N°33-2003
Malaisie	27/01/2000	23/07/2007	Ans 10	N°42-2001
Mali	11/07/1996	27/12/1998	Ans 10	N°97-1998
Mauritanie	06/01/2008	05/11/2008	Ans 10	N°65-2008
Mozambique	12/12/1998	23/07/2001	Ans 10	N°40-2001
Niger	16/03/1998	22/08/2000	Ans 10	N°52-2000
Nigeria	14/01/2002	03/03/2003	Ans 10	N°16-2003
Pays arabes	07/10/1995	07/10/1995	Ans 05	N°59-1995

Pologne	15/09/2004	28/05/2005	Ans 10	N°59-1995
Portugal	15/09/2004	28/05/2005	Ans 10	N°59-1995
Qatar	24/10/1996	23/06/1997	Ans 10	N°43-1997
République hellénique	20/02/2000	23/07/2001	Ans 10	N°41-2001
République tchèque	22/09/2000	23/07/2001	Ans 10	N°25-2002
Roumanie	28/06/1994	22/10/1994	Ans 10	N°69-1994
Royaume d'Espagne	23/12/1994	25/03/1995	Ans 10	N°23-199
Danemark	01/08/1996	30/12/2003	Ans 10	N°02-2004
Jordanie	01/08/1996	05/04/1997	Ans 10	N°20-1997
Royaume de Suède	15/02/2003	29/12/2004	Ans 20	N°84-2004
Russie	10/03/2006	03/04/2006	Ans 10	N°21-2006
Serbie	13/02/2012	20/09/2013	Ans 10	N°13-334
Soudan	24/10/2001	17/03/2003	Ans 10	N°20-2003
Suisse	30/11/2004	23/06/2005	Ans 15	N°452005
Sultanat d'Oman	09/04/2000	22/06/2002	Ans 10	N°44-2002
Syrie	14/09/1997	27/12/1998	Ans 10	N°97-1998
-UE belgo luxembourgeoise	24/04/1991	05/10/1991	Ans 10	N°46-1991
Union du Maghreb arabe	23/0/1990	22/12/1990		N°06-1991
Tunisie	16/02/2006	14/11/2006	Ans 10	N°73-2006
Yémen	25/11/1999	23/07/2001	Ans 10	N°42-200

Source : KPMG, « guide investir en Algérie » Edition, 2016, p.46.47.

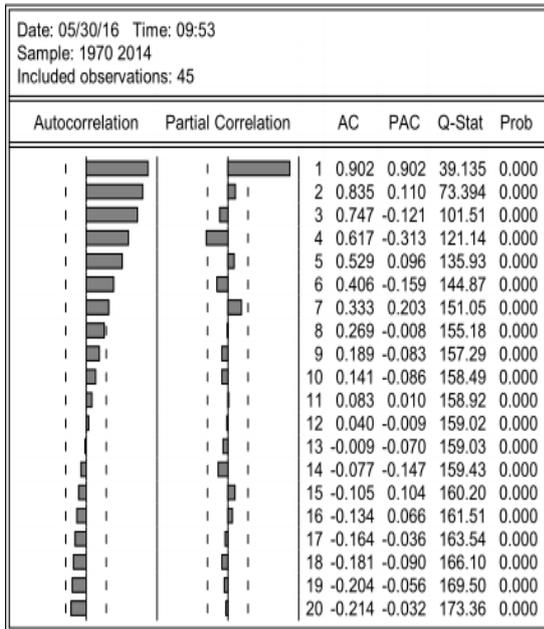
Annexe n°3 : base des données

année	IDE	INF	PIB	OUV	KH	X	TECH
1970	80120000	4.94044573	2.8427E+10	0.51225402	9.58296	1073504643	35.4094053
1971	600000	17.1519638	2.5205E+10	0.46106297	11.18	936367700	31.5554422
1972	41490000	-4.60646101	3.2118E+10	0.4617643	13.37	1382755719	35.724331
1973	51000000	9.62761164	3.3342E+10	0.57093427	14.88	2222671300	31.5972402
1974	358000000	48.8965904	3.5841E+10	0.74238819	16.14	5118637749	26.9214961
1975	119000000	5.91402211	3.765E+10	0.76654535	17.47	5241302621	26.4909856
1976	187000000	10.8405927	4.0807E+10	0.70173257	19.95	5860031796	27.8420008
1977	178452647	11.9270994	4.2953E+10	0.72326884	23.03	6414584556	25.9578208
1978	135152172	10.0851211	4.6911E+10	0.65704569	26.79	6732393549	24.7251123
1979	25692486	13.9878379	5.0419E+10	0.64014049	29.29	1.0355E+10	27.7501569
1980	348669038	25.8620388	5.0818E+10	0.64676923	31.19	1.4541E+10	27.2869937
1981	13207259.4	14.3539995	5.2342E+10	0.65464994	33.21	1.5339E+10	26.3055279
1982	-53569192.6	1.93979421	5.5692E+10	0.59922931	36.06	1.398E+10	27.3920567
1983	417641.163	6.80479589	5.8699E+10	0.53744117	39.29	1.3636E+10	27.7358655
1984	802668.874	8.43350556	6.1987E+10	0.53176384	42.71	1.3806E+10	28.3412019
1985	397788.297	4.9725264	6.428E+10	0.50326121	46.06	1.3664E+10	28.0984112
1986	5316528.38	2.40534325	6.4537E+10	0.36026711	50.68	8188004795	30.8233053
1987	3711537.9	8.84202042	6.4085E+10	0.32684585	53.55	9525773486	35.2390982
1988	13018265	9.06096348	6.3445E+10	0.38111587	54.92	9163454211	32.5626093
1989	12091646.8	16.0113735	6.6236E+10	0.4715332	62.23	1.0369E+10	32.2960983
1990	334914.564	30.2595985	6.6766E+10	0.48380714	61.88	1.4546E+10	33.1100246
1991	11638686.5	53.7886042	6.5965E+10	0.52717587	60.43	1.3311E+10	34.5000976
1992	30000000	21.9261145	6.7152E+10	0.49189084	60.02	1.2154E+10	36.7597736
1993	58682164	13.6244247	6.5742E+10	0.44922813	59.98	1.088E+10	37.0415756
1994	64974399.8	29.0776473	6.515E+10	0.48584438	60.77	9585149853	35.111576
1995	66354777.9	28.5770375	6.7626E+10	0.55191005	60.29	1.094E+10	35.72236
1996	270000000	24.0219041	7.0399E+10	0.53705148	60.08	1.397E+10	37.6206471
1997	260000000	7.00196305	7.1173E+10	0.52243911	60.23	1.489E+10	38.5789328
1998	606600000	-3.1310887	7.4803E+10	0.45094451	63.53	1.088E+10	35.0789451
1999	291700000	10.8564076	7.7197E+10	0.50492787	66.15	1.304E+10	36.2793452
2000	438000000	24.5980989	7.8895E+10	0.62529592	65.72	2.256E+10	38.5281043
2001	1196000000	-2.00719386	8.2534E+10	0.58706163	69.78	2.0085E+10	36.1300499
2002	1065000000	1.32043219	8.7156E+10	0.61134167	73.32	2.0152E+10	34.6357878
2003	633800000	8.3307285	9.3431E+10	0.62124772	75.87	2.5957E+10	34.5449654
2004	881900000	12.2476243	9.7449E+10	0.65701425	79.59	3.4175E+10	33.1044251
2005	1081300000	16.1253622	1.032E+11	0.71278597	81.12	4.8715E+10	32.9326281
2006	1795400000	10.5466958	1.0495E+11	0.70730014	81.8	5.7122E+10	32.1283878
2007	1661600000	6.39534431	1.0852E+11	0.71938126	72.07	6.3531E+10	31.4002276
2008	2646000000	15.7627692	1.1069E+11	0.76684522	78.46	8.2035E+10	32.2549342
2009	3053000000	-11.161591	1.1246E+11	0.71324328	94.74	4.8534E+10	27.4576634

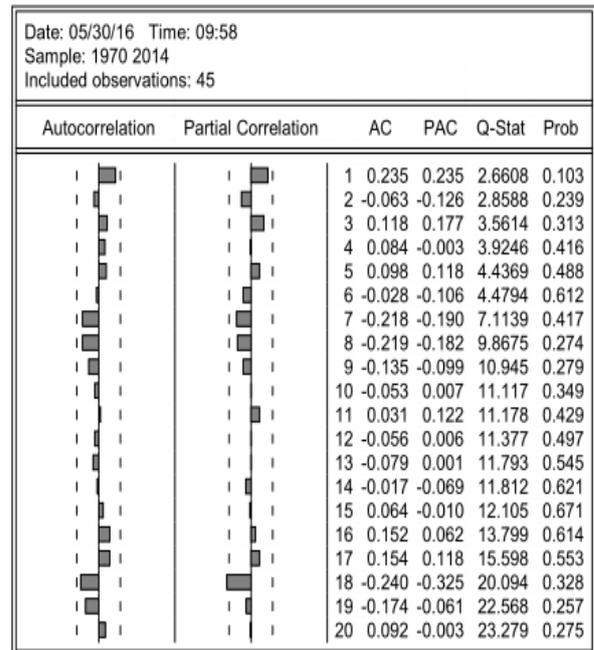
2010	2331000000	16.1197869	1.1651E+11	0.69866662	98.9	6.1975E+10	27.2383278
2011	2720539623	18.3429992	1.1977E+11	0.67392046	101.61	7.7581E+10	29.0377893
2012	1601573993	7.55640223	1.2373E+11	0.65346914	105.29	7.7123E+10	29.3751259
2013	1691886708	-0.11227792	1.2719E+11	0.63626438	109.6478	6.9659E+10	31.8256
2014	1504685496	-0.41208466	1.3202E+11	0.62510515	112.6444	6.5186E+10	31.82366

Annexe n°4 : corrélogrammes des séries

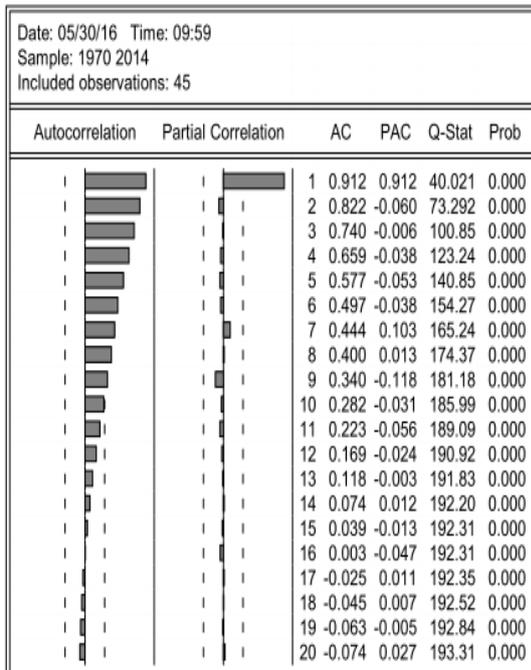
Correlogram of IDE



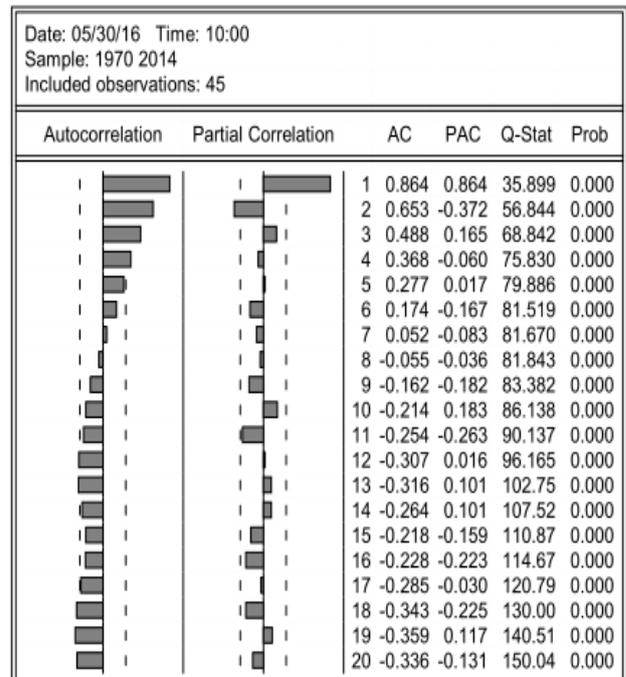
Correlogram of INF



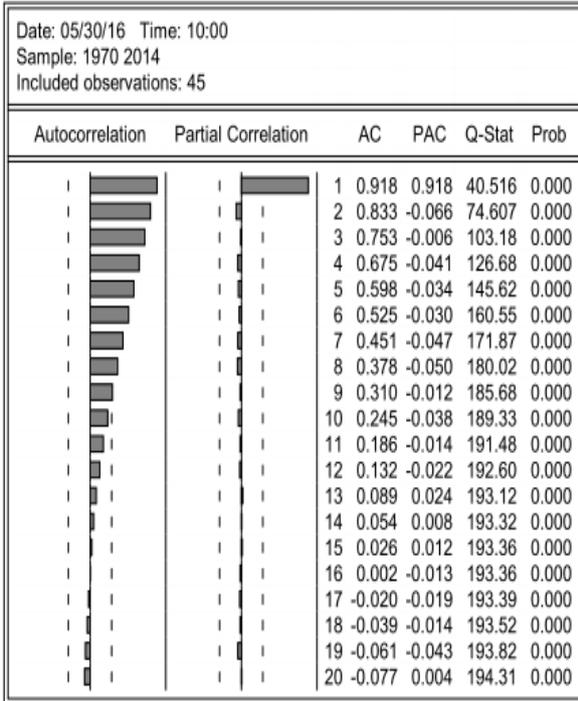
Correlogram of KH



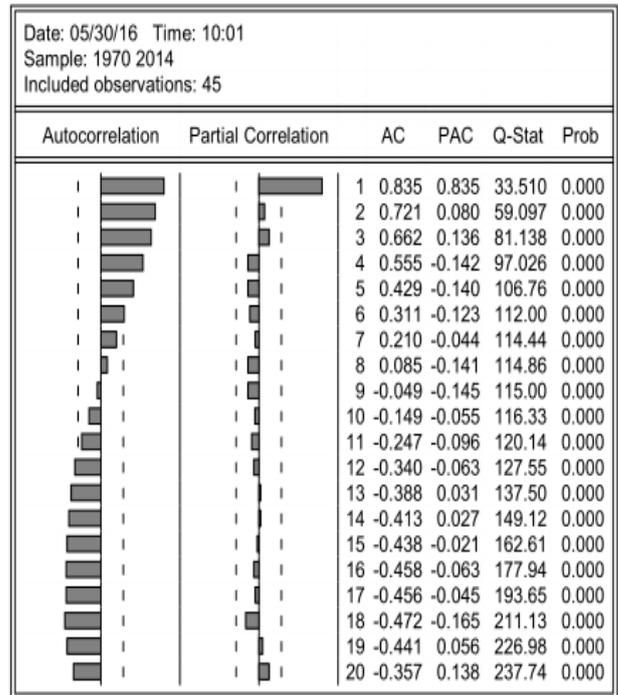
Correlogram of OUV



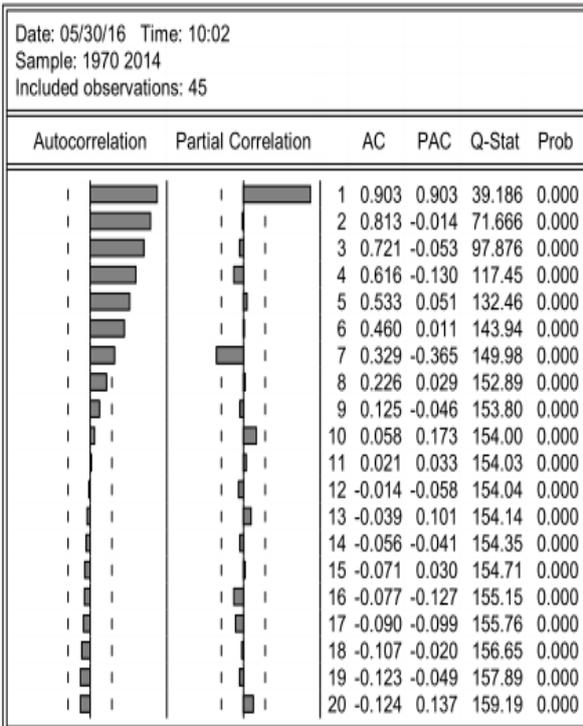
Correlogram of PIB



Correlogram of TECH

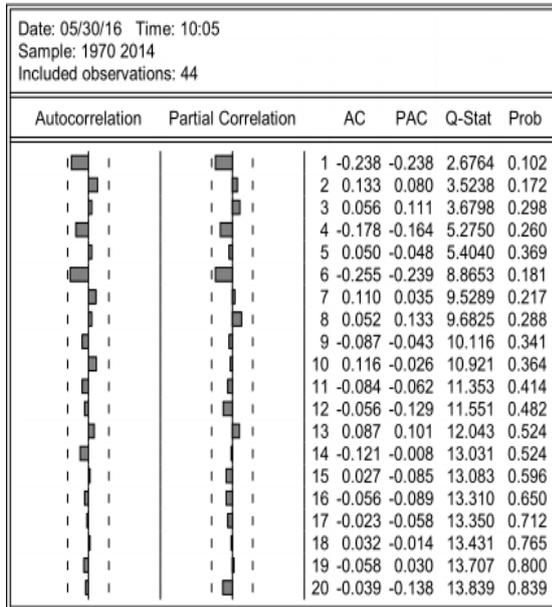


Correlogram of X

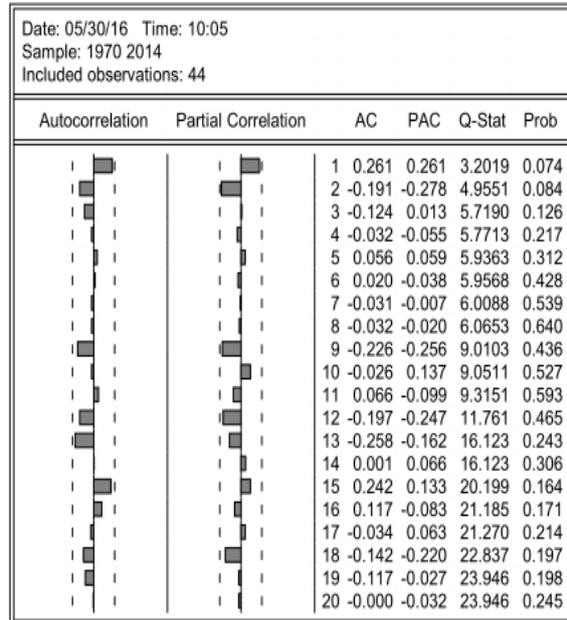


Annexe n°5 : les correlogramme des séries différenciée

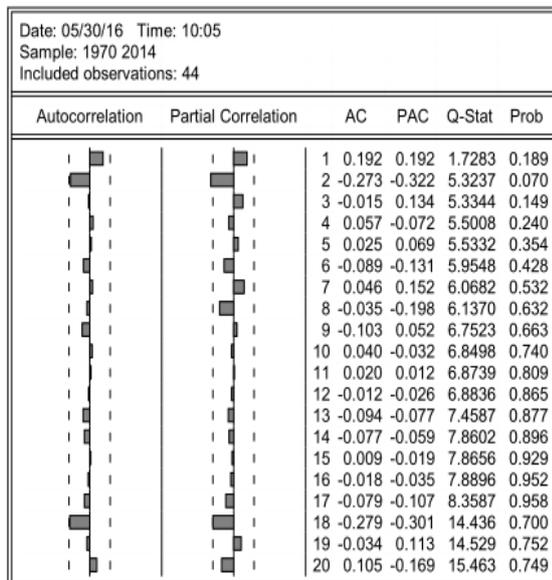
Correlogram of DIDE



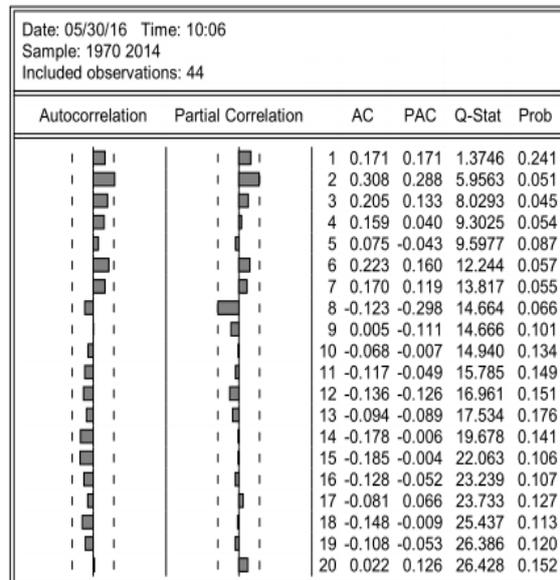
Correlogram of DOUV



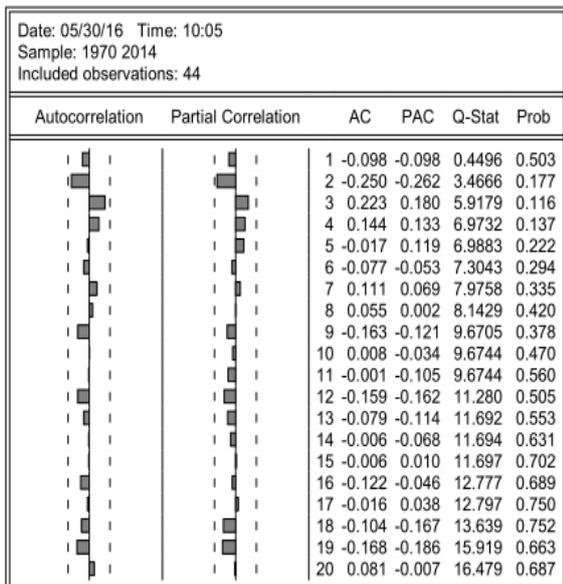
Correlogram of DKH



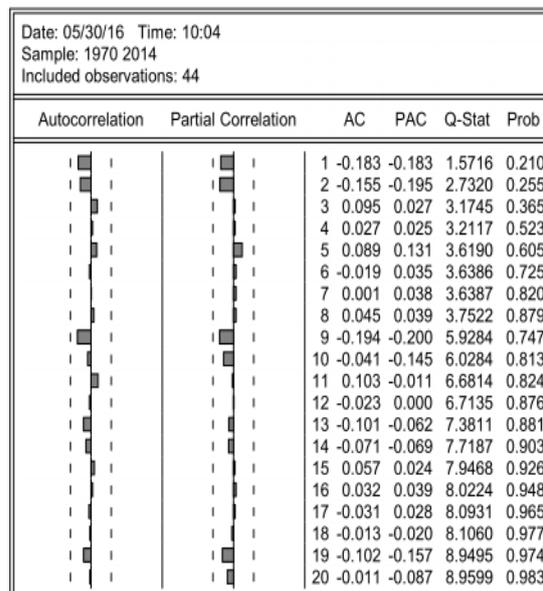
Correlogram of DPIB



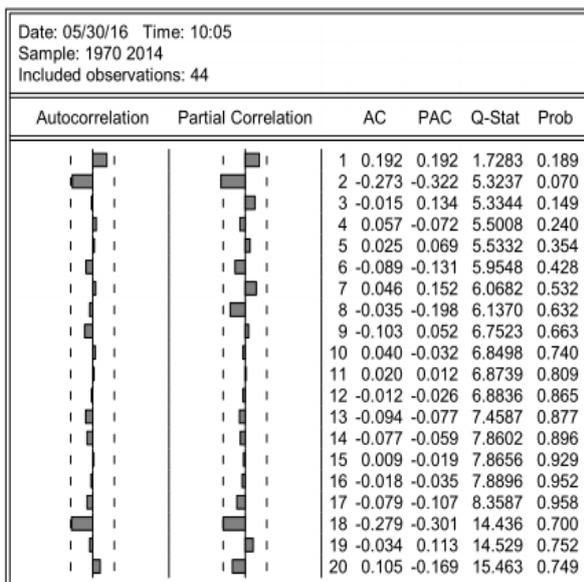
Correlogram of DTECH



Correlogram of DX



Correlogram of DKH



Annexe n°6 : Estimations de VAR

Vector Autoregression Estimates						
Date: 05/30/16 Time: 10:24						
Sample (adjusted): 1972 2014						
Included observations: 43 after adjustments						
Standard errors in () & t-statistics in []						
	DIDE	INF	DKH	DOUV	DPIB	DTECH
DIDE(-1)	-0.186721 (0.13506) [-1.38251]	-6.03E-09 (5.9E-09) [-1.01880]	-1.12E-12 (1.6E-09) [-0.00070]	4.66E-12 (2.7E-11) [0.17585]	-0.505685 (0.77205) [-0.65499]	-2.52E-09 (7.8E-10) [-3.22435]
INF(-1)	-10400811 (5232366) [-1.98778]	0.180504 (0.22919) [0.78758]	-0.097319 (0.06162) [-1.57929]	-0.001593 (0.00103) [-1.55047]	-39928578 (3.0E+07) [-1.33495]	0.093474 (0.03024) [3.09083]
DKH(-1)	-42104285 (1.7E+07) [-2.54346]	-0.404053 (0.72510) [-0.55724]	0.229731 (0.19496) [1.17837]	-0.004304 (0.00325) [-1.32374]	44103488 (9.5E+07) [0.46607]	0.011497 (0.09568) [0.12016]
DOUV(-1)	2.25E+09 (1.0E+09) [2.16025]	43.28028 (45.5991) [0.94915]	5.172947 (12.2602) [0.42193]	0.407384 (0.20445) [1.99260]	1.38E+08 (6.0E+09) [0.02313]	-23.35840 (6.01697) [-3.88209]
DPIB(-1)	-0.014640 (0.02735) [-0.53526]	-2.52E-10 (1.2E-09) [-0.21047]	-2.05E-10 (3.2E-10) [-0.63665]	-1.10E-12 (5.4E-12) [-0.20398]	0.101722 (0.15635) [0.65060]	7.82E-11 (1.6E-10) [0.49498]
DTECH(-1)	19969948 (2.4E+07) [0.84881]	-0.180281 (1.03053) [-0.17494]	-0.053108 (0.27708) [-0.19167]	-0.002181 (0.00462) [-0.47192]	-4.58E+08 (1.3E+08) [-3.40761]	-0.295814 (0.13598) [-2.17538]
DX(-1)	0.009658 (0.00786) [1.22895]	-4.12E-10 (3.4E-10) [-1.19828]	1.47E-10 (9.3E-11) [1.58518]	-8.20E-13 (1.5E-12) [-0.53163]	0.054974 (0.04492) [1.22378]	-2.09E-11 (4.5E-11) [-0.46024]
C	2.89E+08 (1.3E+08) [2.31079]	12.57658 (5.48637) [2.29233]	3.315996 (1.47512) [2.24796]	0.036969 (0.02460) [1.50286]	2.56E+09 (7.2E+08) [3.57958]	-1.252787 (0.72395) [-1.73049]
R-squared	0.423144	0.162967	0.145904	0.174110	0.350190	0.476598
Adj. R-squared	0.307773	-0.004440	-0.024915	0.008932	0.220228	0.371918
Sum sq. resids	2.96E+18	5685.463	411.0056	0.114294	9.68E+19	98.99405
S.E. equation	2.91E+08	12.74527	3.426808	0.057145	1.66E+09	1.681785
F-statistic	3.667681	0.973477	0.854142	1.054077	2.694557	4.552890
Log likelihood	-894.6044	-166.0304	-109.5486	66.48457	-969.5677	-78.94234
Akaike AIC	41.98160	8.094438	5.467377	-2.720213	45.46827	4.043830
Schwarz SC	42.30927	8.422103	5.795042	-2.392548	45.79593	4.371495
Mean dependent	34978732	12.67476	2.359637	0.003815	2.48E+09	0.006238
S.D. dependent	3.50E+08	12.71706	3.384900	0.057402	1.88E+09	2.122083
Determinant resid covariance (dof adj.)	3.85E+55					
Determinant resid covariance	9.12E+54					
Log likelihood	-3147.920					
Akaike information criterion	149.0195					
Schwarz criterion	151.3132					

Annexe n°7: VAR Model - Substituted Coefficients

DIDE = - 0.530346568802*DIDE(-1) - 0.294895952288*DIDE(-2) - 0.397116523034*DIDE(-3) + 0.311392609187*DIDE(-4) - 35724374.8665*DKH(-1) - 19240452.3674*DKH(-2) - 54439778.3226*DKH(-3) - 88170897.3814*DKH(-4) + 0.0299579047901*DX(-1) + 0.0190176353355*DX(-2) + 0.0214367878823*DX(-3) - 0.000226907547105*DX(-4) - 7269815.62878*INF(-1) - 6170200.86233*INF(-2) - 7200443.59368*INF(-3) - 7862444.75278*INF(-4) - 0.00736909537433*DPIB(-1) - 0.0534230833463*DPIB(-2) + 0.0317125270122*DPIB(-3) + 0.000305544389066*DPIB(-4) + 580575444.447*DOUV(-1) + 1654104368.11*DOUV(-2) - 182985487.585*DOUV(-3) + 894971605.941*DOUV(-4) + 100286302.307*DTECH(-1) + 30194430.2708*DTECH(-2) + 31102157.1285*DTECH(-3) + 5368298.76407*DTECH(-4) + 837591910.874

DKH = - 9.09692539887e-09*DIDE(-1) - 1.12885481453e-09*DIDE(-2) - 1.33168940193e-09*DIDE(-3) - 8.45437296303e-10*DIDE(-4) + 0.397124186001*DKH(-1) - 1.1764090391*DKH(-2) - 0.3061430787*DKH(-3) + 0.165727865101*DKH(-4) + 3.07949490583e-10*DX(-1) - 2.01837674729e-10*DX(-2) + 1.34407391883e-10*DX(-3) + 4.98075578786e-10*DX(-4) - 0.129283300954*INF(-1) - 0.000560216385293*INF(-2) - 0.16645037307*INF(-3) - 0.140865224526*INF(-4) - 1.12947059105e-10*DPIB(-1) - 9.01323901105e-10*DPIB(-2) - 1.58114321249e-11*DPIB(-3) - 8.84139098716e-10*DPIB(-4) - 10.9544206236*DOUV(-1) - 18.2062078656*DOUV(-2) + 6.40721204695*DOUV(-3) - 16.3039929447*DOUV(-4) - 1.12444785424*DTECH(-1) + 0.511289889457*DTECH(-2) - 1.07925087237*DTECH(-3) - 0.46960428669*DTECH(-4) + 14.1673647231

DX = 11.1220399555*DIDE(-1) + 0.529439490615*DIDE(-2) - 1.46281212653*DIDE(-3) + 16.4124247102*DIDE(-4) - 1784217139.26*DKH(-1) + 2179487807.69*DKH(-2) + 219276119.534*DKH(-3) - 1089974843.31*DKH(-4) - 0.826883634848*DX(-1) + 0.267727753101*DX(-2) - 0.186434752869*DX(-3) - 0.446771422125*DX(-4) + 27446272.4932*INF(-1) - 72785681.018*INF(-2) + 321056125.27*INF(-3) - 114990100.942*INF(-4) + 1.27624529827*DPIB(-1) + 0.925423763117*DPIB(-2) + 0.575594183095*DPIB(-3) + 1.26833514094*DPIB(-4) + 44394889617*DOUV(-1) + 6086798908.97*DOUV(-2) - 31050730544.5*DOUV(-3) + 51299197592.2*DOUV(-4) + 1446061020.49*DTECH(-1) - 1107347332.25*DTECH(-2) + 2148828864.95*DTECH(-3) + 722790098.899*DTECH(-4) - 8206813021.12

INF = - 2.29440738936e-09*DIDE(-1) - 1.19226525711e-08*DIDE(-2) - 8.02253337441e-09*DIDE(-3) + 1.52708110134e-08*DIDE(-4) - 1.3031667979*DKH(-1) + 2.40948135951*DKH(-2) - 1.96595598351*DKH(-3) - 0.443790538363*DKH(-4) - 7.64373529499e-11*DX(-1) + 8.22148264326e-10*DX(-2) - 1.86366722137e-10*DX(-3) - 1.7726295681e-10*DX(-4) + 0.899634454684*INF(-1) - 0.553087036637*INF(-2) + 0.0783449472115*INF(-3) - 0.21159784349*INF(-4) - 1.68410624368e-10*DPIB(-1) - 2.62847683566e-10*DPIB(-2) - 2.84583042276e-09*DPIB(-3) + 2.31817514351e-09*DPIB(-4) - 61.0850975463*DOUV(-1) + 27.3872619466*DOUV(-2) + 37.1052186402*DOUV(-3) + 63.7053040484*DOUV(-4) - 0.221621224907*DTECH(-1) - 0.0834578223481*DTECH(-2) + 2.94974654106*DTECH(-3) + 2.48045557072*DTECH(-4) + 14.7214164224

DPIB = - 0.849948144774*DIDE(-1) - 2.62150499335*DIDE(-2) + 0.917993473585*DIDE(-3) - 0.775861392828*DIDE(-4) + 16293466.2255*DKH(-1) + 46974000.0748*DKH(-2) + 167528608.043*DKH(-3) - 329340328.009*DKH(-4) + 0.0303511397474*DX(-1) + 0.178157725272*DX(-2) + 0.0842924976226*DX(-3) - 0.0312481166407*DX(-4) - 125467999.723*INF(-1) + 83255670.133*INF(-2) - 56759375.7522*INF(-3) - 24509419.3848*INF(-4) + 0.135514290133*DPIB(-1) + 0.0567109356231*DPIB(-2) - 0.277468603012*DPIB(-3) - 0.336059289738*DPIB(-4) + 13633832997.9*DOUV(-1) - 19661645666.2*DOUV(-2) + 10721947111*DOUV(-3) + 2831549388.16*DOUV(-4) - 505204633.285*DTECH(-1) - 145242712.59*DTECH(-2) - 43809718.02*DTECH(-3) - 179328718.547*DTECH(-4) + 4763255429.05

DOUV = 4.58606123638e-11*DIDE(-1) - 3.98140347289e-11*DIDE(-2) - 1.88396008945e-12*DIDE(-3) + 8.97809740953e-11*DIDE(-4) - 0.00958476398517*DKH(-1) + 0.00652036204305*DKH(-2) - 0.00471079373238*DKH(-3) - 0.00106311689083*DKH(-4) - 2.41753907709e-12*DX(-1) + 2.24505370132e-12*DX(-2) - 1.445697999e-12*DX(-3) - 2.6031461649e-12*DX(-4) + 0.00129403289856*INF(-1) - 0.00366008390868*INF(-2) + 0.00129958117126*INF(-3) - 0.00101769567405*INF(-4) - 1.26596753091e-13*DPIB(-1) + 1.21473466299e-13*DPIB(-2) - 5.30300298744e-12*DPIB(-3) + 9.81507097391e-12*DPIB(-4) + 0.188626000943*DOUV(-1) + 0.120888374483*DOUV(-2) - 0.0151818759453*DOUV(-3) + 0.351146643134*DOUV(-4) + 0.00336165572782*DTECH(-1) - 0.000966674567315*DTECH(-2) + 0.0139012236187*DTECH(-3) + 0.00595649078057*DTECH(-4) + 0.0385756062873

DTECH = 5.08207122299e-10*DIDE(-1) + 3.36069563128e-10*DIDE(-2) - 2.1212479075e-09*DIDE(-3) + 1.87380384448e-09*DIDE(-4) - 0.292900534486*DKH(-1) + 0.0265091356389*DKH(-2) + 0.315103176237*DKH(-3) - 0.0671908459075*DKH(-4) - 2.2009078056e-10*DX(-1) + 2.3787066846e-12*DX(-2) + 6.0464098702e-11*DX(-3) - 6.97606605192e-11*DX(-4) + 0.0788753099392*INF(-1) - 0.0522054725345*INF(-2) + 0.0243942778789*INF(-3) -

0.0267612802815*INF(-4) - 5.82899821289e-11*DPIB(-1) + 2.96198606805e-10*DPIB(-2) - 2.9185872025e-10*DPIB(-3) + 1.94737103451e-10*DPIB(-4) - 19.2060504276*DOUV(-1) + 9.15978514415*DOUV(-2) - 20.146566259*DOUV(-3) + 8.73598969738*DOUV(-4) + 0.0392078346359*DTECH(-1) - 0.707836020363*DTECH(-2) + 0.236238900558*DTECH(-3) + 0.127544872213*DTECH(-4) - 0.0596763727262

Annexe n°8 : Test de causalité de Granger

Pairwise Granger Causality Tests

Date: 06/05/16 Time: 20:26

Sample: 1970 2014

Null Hypothesis:	Obs	F-Statistic	Prob.
DPIB does not Granger Cause DIDE	43	0.18255	0.6715
DIDE does not Granger Cause DPIB		0.00201	0.9645
DOUV does not Granger Cause DIDE	43	4.42544	0.0417
DIDE does not Granger Cause DOUV		0.00030	0.9862
DTECH does not Granger Cause DIDE	43	1.04519	0.3128
DIDE does not Granger Cause DTECH		8.49688	0.0058
DKH does not Granger Cause DIDE	43	12.2311	0.0012
DIDE does not Granger Cause DKH		0.05106	0.8224
DX does not Granger Cause DIDE	43	9.08602	0.0045
DIDE does not Granger Cause DX		3.50681	0.0684
INF does not Granger Cause DIDE	43	0.49140	0.4874
DIDE does not Granger Cause INF		1.38577	0.2461
DOUV does not Granger Cause DPIB	43	0.06599	0.7986
DPIB does not Granger Cause DOUV		0.01866	0.8920
DTECH does not Granger Cause DPIB	43	14.0831	0.0006
DPIB does not Granger Cause DTECH		0.95162	0.3352
DKH does not Granger Cause DPIB	43	1.19972	0.2799
DPIB does not Granger Cause DKH		0.25810	0.6142
DX does not Granger Cause DPIB	43	0.28464	0.5966
DPIB does not Granger Cause DX		3.36421	0.0741
INF does not Granger Cause DPIB	43	1.96541	0.1686
DPIB does not Granger Cause INF		0.19426	0.6618
DTECH does not Granger Cause DOUV	43	0.59889	0.4436
DOUV does not Granger Cause DTECH		5.80965	0.0206
DKH does not Granger Cause DOUV	43	0.23346	0.6316
DOUV does not Granger Cause DKH		0.00148	0.9695
DX does not Granger Cause DOUV	43	0.45987	0.5016
DOUV does not Granger Cause DX		0.10837	0.7437
INF does not Granger Cause DOUV	43	2.34755	0.1334
DOUV does not Granger Cause INF		0.56627	0.4561
DKH does not Granger Cause DTECH	43	0.10630	0.7461
DTECH does not Granger Cause DKH		0.00071	0.9789
DX does not Granger Cause DTECH	43	1.15272	0.2894
DTECH does not Granger Cause DX		1.60178	0.2130
INF does not Granger Cause DTECH	43	0.78093	0.3821
DTECH does not Granger Cause INF		0.51298	0.4780

Table des matières

Remerciement

Dédicace

Sommaire

Liste des sigles et des abréviations

Liste des tableaux

Introduction générale..... 1

CHAPITRE 1 : APPROCHE THEORIQUE DES INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGE.....4

Introduction..... 4

Section1 : Aspects théoriques des investissements directs étrangers et des firmes

 Multinationales..... 4

1. Cadre conceptuel des investissements directs étrangers.....5

 1.1. Définition et concepts.....5

 1.1.1. IDE selon le FMI.....5

 1.1.1. IDE selon l'OCDE.....5

 1.2. IDE et les firmes multinationales.....5

 1.2.1. Définition de la firme multinationale.....6

 1.3. Formes et enjeux des IDE.....6

 1.3.1. Les formes d'IDE.....6

 1.3.1.1. Les filiales.....6

 1.3.1.2. Les fusions acquisitions.....7

 1.3.1.3. La joint-venture.....7

 1.3.2. Les enjeux des IDE.....8

 1.3.2.1. Pour les pays d'accueil.....8

 1.3.1.2. Pour les pays d'origine.....8

2. Les théories explicatives des IDE.....9

 2.1. La théorie du marché imparfait.....9

 2.2. La théorie du cycle de vie de produit.....9

 2.3. La théorie des coûts des transactions.....10

2.4. La théorie éclectique ou le paradigme OLI.....	11
3. Les stratégies de localisation des firmes multinationales.....	12
3.1. La stratégie d’approvisionnement ou la stratégie d’accès aux ressources naturelles.....	13
3.2. La stratégie du marché ou horizontale.....	13
3.3. La stratégie de minimisation des coûts ou vertical.....	14
3.4. La stratégie techno-financière.....	15
Section 2 : Investissement direct étranger et attractivité.....	15
1. Définition de l’attractivité.....	15
2. mesure de l’attractivité.....	16
2.1 L’indicateur de performance en termes d’investissement entrant (IPIE).....	16
2.2. L’indicateur du potentiel en termes d’investissement entrant (IPAIE).....	17
3. Les politiques d’attractivités.....	18
3.1. La politique d’attractivité passive.....	18
3.2. La politique d’attractivité active.....	19
4. Les déterminants d’attractivité des IDE.....	19
4.1. Les déterminants d’ordre économique.....	19
4.1.1. Les déterminants portant sur le climat d’investissement.....	19
4.1.1.1. Le taux d’intérêt.....	20
4.1.1.2. Le taux de croissance.....	20
4.1.1.3. L’investissement national.....	20
4.1.2. Les déterminants en termes de demande (éléments liés au marché).....	21
4.1.3. Les déterminants en termes d’offre.....	21
4.1.3.1. Coût et qualité de la main d’œuvre.....	22
4.1.3.2. Accès aux ressources naturelles.....	22
4.1.3.3. Qualité des infrastructures.....	23
4.2. Les déterminants d’ordre institutionnels.....	23
4.2.1. La stabilité politique et sociale.....	23
4.2.2. Le degré d’ouverture commerciale.....	24

Section 3 : Les effets des IDE sur les pays d'accueil.....	24
1. IDE et la croissance économique.....	24
1.1. L'impact des IDE et les opérations du commerce extérieur.....	25
1.2. L'impact des IDE sur l'investissement domestique.....	26
1.3. L'impact des IDE et la concurrence	26
1.4. L'impact des IDE sur le transfert de technologie et les effets d'apprentissage....	27
2. IDE et les préoccupations sociales et environnementales.....	28
2.1. IDE et l'amélioration du capital humain.....	28
2.2. L'impact sur les salaires et les conditions du travail.....	29
Conclusion.....	31
CHAPITRE 2 : LES IDE EN ALGERIE CONTEXTE ET ETAT DES LIEUX.....	32
Introduction.....	32
Section1 : Tendances des investissements directs étrangers en Algérie.....	32
1. Aperçu sur l'évolution des IDE dans le monde.....	32
1.1. Evolution récente des IDE dans le monde.....	32
1.2. Perspective des IDE mondiale.....	33
2. Tendances des investissements directs étrangers en Algérie.....	34
2.1. Evolution des flux des IDE en Algérie.....	34
2.1.1. Evolution des investissements directs étrangers avant les réformes structurelles.....	34
2.1.2. Evolution des investissements directs étrangers après les réformes structurelles.....	35
2.2. Les IDE par secteur.....	38
2.2.2.1. Le secteur des hydrocarbures et de l'énergie.....	39
2.2.2.2. Le secteur des Télécommunications et nouvelles technologies de l'information et de la communication.....	39
Section 2 : Le cadre institutionnel d'investissement en Algérie.....	41
1. Définition de l'investissement.....	42
2. Liberté d'investir et les organismes chargés de l'investissement et d'octroi davantages.....	43

2.1. Les organismes chargés de l'investissement.....	43
2.1.1. L'agence nationale de développement de l'investissement.....	44
2.1.2. Le conseil national d'investissement.....	44
2.1.3. Le guichet unique décentralisé.....	45
2.2. Les avantages accordés aux investisseurs.....	46
2.2.1. Régime général.....	46
2.2.2. Régime dérogatoire.....	47
2.2.2.1. Régime des zones à développer.....	47
2.2.2.2. Investissement présentant un intérêt particulier pour l'économie nationale.....	48
2.2.3. Régime droit commun.....	49
3. Le partenariat, égalité, garantis et protection.....	50
4. Le droit de préemption de l'Etat.....	51
5. Le financement des investissements.....	51
6. Le transfère de capitaux et l'obligation de réinvestissement des bénéfices.....	51
Section 3 : Analyse d'attractivité des IDE en Algérie.....	52
1. Les principales opportunités d'investissement en Algérie.....	52
1.1. La stabilité économique.....	53
1.2. Disponibilité des ressources naturelles.....	54
1.3. La taille du marché intérieur.....	54
1.4. La qualité et le développement des infrastructures.....	54
2. Les obstacles à l'investissement en Algérie.....	55
2.1. Les lenteurs bureaucratiques et administratives.....	55
2.2. Difficulté d'accès au foncier industriel.....	55
2.3. Les pressions fiscales.....	56
3. Comparaison régionale.....	57
3.1. Evolution des IDE dans les pays du Maghreb.....	57
3.2. Stock d'IDE dans les pays Algérie, Maroc, Tunisie.....	58
4. Classement régional.....	59

Conclusion.....	60
CHAPITRE 3 : IMPACT DES IDE SUR L'ECONOMIE NATIONALE.....	61
Section 1 : Le cadre empirique des effets des IDE sur l'économie nationale.....	61
1. Revues des travaux empiriques traitant la relation IDE et croissance.....	62
1.1. L'étude de la CNUCED	63
1.1.1. Le capital et l'investissement national	63
1.1.2. Le secteur bancaire	64
1.1.3. Le transfère de technologie	65
1.2 L'étude de la banque Africaine de développement.....	67
1.3 L'étude économétrique de Benhbib A.....	68
Section 2 : La méthodologie de la régression.....	68
1. Description des données.....	69
2. Spécification du modèle économétrique.....	69
3. Analyse par des séries temporelles.....	69
3.1. La stationnarité des séries.....	70
3.2. Le test de stationnarité	71
3.3. Le test de causalité de Granger	72
4. La stationnarité	72
4.1. L'estimation du modèle VAR.....	75
4.2. Étude de la causalité au sens de Granger.....	77
4.3. La stabilité du modèle VAR(1)	78
5. Interprétation des résultats	78
Conclusion	79
Bibliographie	
Annexes	
Résumés	

Résumé

L'analyse des IDE en Algérie révèle une tendance croissante d'investissements, qui a été poussé par des réformes institutionnelles qui ne cesse d'être amélioré, ainsi notre étude de l'impact des IDE sur l'économie nationale durant la période (1970-2014), estimée par un modèle VAR, nous a conduits à conclure que l'IDE ne contribue pas au développement de l'économie. Ainsi qu'un impact négatif et significatif sur le transfert technologique.

Mots clés : IDE, impact des IDE, attractivité, modèle VAR.

Abstract

The analysis of FDI in Algeria reveals a growing trend through time, which was pushed by an investment framework which constantly being improved, and our study of the impact of FDI on the domestic economy during the period (1970-2014), estimated a VAR model led us to conclude that technology transfer negatively and significantly depends on the FDI.

Keywords: FDI, impact of FDI, attractiveness, VAR model.

ملخص

تحليل الاستثمار الأجنبي المباشر في الجزائر يكشف عن تزايد لاستثمار، التي دفعت من خلال الإصلاح المؤسسي التي لا تزال في تحسن، ودراستنا لتأثير الاستثمار الأجنبي المباشر على الاقتصاد المحلي خلال الفترة (1970- 2014) والتي، أدت بنا إلى استنتاج أن الاستثمار الأجنبي المباشر لا تساهم في تنمية الاقتصاد. كما له تأثير سلبي وكبير على نقل التكنولوجيا.

. كلمات البحث: الاستثمار الأجنبي المباشر، تأثير الاستثمار الأجنبي المباشر، نموذج